

Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 4 décembre 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 4 décembre 2018

8^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 décembre 2018, à 18 h

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	571
Première partie	583
Communications	
Démission de Mme Véronique Beetschen (Les Verts) du Conseil communal	583
Démission de M. Philippe Ducommun (UDC) du Conseil communal	583
Démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) du Conseil communal	584
Retrait de l'interpellation de M Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne : un bon en avant.....	585
Communication - Dépôt	
Pétition de Stephanie Park « Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 » (31'633 signatures).....	585
Communications	
Question n° 27 de M. Matthieu Carrel, déposée le 2 octobre 2018 « Emissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? »	586
Résolution de M. Vincent Brayer du 6 novembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente : « La Ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ? »	589
Désignation de M. Georges Renaudet en qualité de chef du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne	590
Communications - Dépôts	
Question écrite de Mme Esperanza Pascuas « Magasin Denner à la Bourdonnette : fermeture annoncée ? »	591
Question écrite de Mme Esperanza Pascuas « Baisse du confort des arrêts du M1 en situation d'intempéries »	591
Postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un « plan d'action urgence climat au travail ! »	591
Postulat de M. Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne »	591
Postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux roues motorisées et autres engins bruyants à Lausanne »	592
Postulat de M. David Raedler et consorts « Un marché culinaire pour Lausanne - un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous »	592
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Résorption de la dette - mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'organisations comptables et financières par la Municipalité »	592
Interpellation de Mme Céline Misiego « Payer ses poursuites devrait suffire »	592

Interpellation de M. Xavier Company et consorts « Quelle pérennité en matière de cofinancement des infrastructures sportives ? »	592
Interpellation de M. Valentin Christe et consorts « Lettre anonyme sur les dysfonctionnements au sein de l'administration de la Ville de Lausanne : corbeau ou lanceur d'alerte ? »	592
Budget de fonctionnement de l'exercice 2019 - Plan des investissements pour les années 2019 à 2022	
Préavis N° 2018/52 du 1 ^{er} novembre 2018.....	593
Discussion	593
Deuxième partie.....	620
Préavis N° 2018/52 du 1 ^{er} novembre 2018.....	620
Crédits supplémentaires pour 2018 – 2^e série	
Préavis N° 2018/49 du 11 octobre 2018	662
Discussion	662
Autorisations d'achats pour l'exercice 2019	
Préavis N° 2018/50 du 11 octobre 2018	663
Discussion	663

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.

- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R108 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R1 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- R8 Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus ». (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.

- R15 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- R16 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). VINCENT BRAYER.
- R17 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier ».(FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! ».(FIM). SARA GNONI.
- R19 Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquoz et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R23 Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- R24 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25 Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R27 Préavis N° 2018/47 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – crédit-cadre annuel 2019.(LEA) COMMISSION DES FINANCES (JEAN-FRANÇOIS CACHIN).
- R28 Préavis N° 2018/49 – Crédits supplémentaires pour 2018 (2^e série). (FIM) COMMISSION DES FINANCES (LATHA HEINIGER).
- R29 Préavis N° 2018/50 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2019. (FIM) – COMMISSION DES FINANCES (LATHA HEINIGER).
- R32 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- R33 Préavis N° 2018/52 - Budget de fonctionnement de l'exercice 2019 - Plan des investissements pour les années 2019 à 2022. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER)
- R34 Préavis N° 2018/40 : Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les lausannois.(SIL) MATTHIEU CARREL.

- R35 Préavis N° 2018/41 – Crédit-cadre annuel 2019 : « Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ; Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ; Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ; Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires ; Entretien de surfaces privées communales. » (FIM ; SE ; SIL ; EJQ ; LEA) COMMISSION DES FINANCES (BENOÎT GAILLARD).
- R36 Préavis N° 2018/42 : Concept directeur « Nature en Ville » de la Commune de Lausanne Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées » Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique "Nature en ville" ». (LEA) MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R37 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- R38 Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PHILIPPE MIVELAZ).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI11. Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Un bilan de la coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale. ». (7^e/20.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI12. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour l'adoption d'un 'plan climat' par la Municipalité de Lausanne. ». (7^e/20.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI13. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) ». (7^e/20.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.

- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non mais allô ? ». (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? ». (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.

- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT15. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? ». (3^e/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? » (1^e/28.08.18). [SCS/15.11.18]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3^e/02.10.18). [CD/22.11.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : Valéry Beaud

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)

26.2.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.

- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « Faire son marché en sortant du travail ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Occupons l'espace public, faisons des terrasses ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ! ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiege " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture

- saine et variée à Lausanne ? ». (18°/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18°/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20°/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20°/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20°/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20°/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET
- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outillèthèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois".(1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (2°/11.09.18). (EJQ) MAURICE CALAME.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé . (2°/11.09.18). (SCS) LATHA HEINIGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2°/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22°/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.

- 19.09.18 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22°/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- 19.09.18 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage. (FIM) NGOCH HUY HO.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 24.10.18 Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- 24.10.18 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- 07.11.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/45 : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.(CD) GUY GAUDARD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOÎT GAILLARD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/48 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II". Demande de crédit. (SE) ANNE BERGUERAND.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ)
Rapport-préavis N° 2018/53 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts "Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier" (LEA, SE) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.) : « Pour une rue Couchirard conviviale ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

- 20.11.18 Postulat de M. Alix Olivier Briod et consorts : « Lutte contre le travail au noir dans l'intérêt des employés, des employeurs et de la ville de Lausanne » (CD) JEAN-LUC CHOLLET.
- 20.11.18 Préavis N°2018/54 : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Remplacement des infrastructures des écopoints existants par de nouveaux équipements de collecte sélective des déchets dans les quartiers lausannois et création d'installations de tri centralisé sur certaines places. Demande de crédit complémentaire. (FIM) PAOLA RICHARD DE PAOLIS.
- 20.11.18 Rapport-préavis N°2018/55 : Réponse au postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (LEA,CD) FABRICE MOSCHENI
- 20.11.18 Préavis N°2018/56 : Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023. (LEA) NICOLAS TRIPET

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. ». (3^e/02.10.18). [CD]. DISCUSSION.

- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? » . (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. » . (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? » . (3^e/02.10.18). [CD/FIM]. DISCUSSION.
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18). [CD]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). [SE]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). [FIM]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). [SIL]. DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de M. Vincent Rossi : « Monitoring environnemental de Lausanne : un bond en avant ? » (7^e/20.11.18). DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de Mme Marie-Thérèse Sangra: « Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne » (7^e/20.11.18). DISCUSSION
- 04.12.18 Interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « Accueil de jour, à qui le tour ? » (7^e/20.11.18). DISCUSSION

Première partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Françoise Longchamps ; M. Vincent Mottier ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Sandra Pernet ; M. Roland Philippoz ; Mme Sandrine Schlager ; M. Philipp Stauber

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Dominique Gigon ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Nicolas Tripet ; Mme Diane Wild

Membres présents	86
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	6
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Démission de Mme Véronique Beetschen (Les Verts) du Conseil communal

Monsieur le Président, prenant ma retraite à la fin de l'année, j'ai résolu d'alléger mes obligations afin de consacrer davantage de temps à des activités qui m'apportent de la joie. De ce fait, je vous informe de ma démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2018. Je remercie vivement le Secrétariat du Conseil communal et les membres de l'administration pour toute l'aide qu'ils m'ont apportée dans l'exercice de ma fonction. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président : – Madame Beetschen est rentrée au Conseil communal au début de cette législature, le 1er juillet 2016. Elle a notamment siégé au Conseil intercommunal de l'Association pour la réglementation du service des taxis et au Conseil intercommunal de l'Association pour l'épuration des eaux du Talent. Nous la remercions pour le travail effectué au sein du Conseil communal et je vous propose de l'applaudir.

Communication

Démission de M. Philippe Ducommun (UDC) du Conseil communal

Je vous lis maintenant la deuxième lettre que nous avons reçue.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, la fin d'une année annonce toujours une remise en question des acquis, des objectifs et des ambitions futurs. Pour ma part, j'arrive à un stade où mon implication au sein du Conseil communal a atteint ses limites, et c'est non sans regret que je vous informe de ma démission au 31 décembre prochain. Pour une personne de mon bord politique qui défend les doubles mandats, je ne vous cache pas que la possibilité de disposer de quelques soirées supplémentaires en début de semaine comblera mes proches, tout en me laissant plus de disponibilité pour ma charge de député.

Ces quelques années passées dans ce plénum m'ont permis de rencontrer des personnes engagées, de vivre des débats passionnés et passionnants, ainsi que quatre années enrichissantes au sein du Bureau. Toutefois, certains obstacles rencontrés sur ma route ont remis en question ma motivation et les raisons pour lesquelles je me suis impliqué dans

cette charge publique communale. En vous adressant mes meilleures salutations, je vous souhaite, M. le Président, une excellente fin d'année au perchoir et à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, une très bonne suite de législature.

Le président : – M. Philippe Ducommun est entré au Conseil communal le 1er juillet 2011 et il a notamment siégé, comme il l'a dit dans son courrier, quatre ans au Bureau de 2012 à 2016 où il a été successivement scrutateur suppléant, puis scrutateur, deuxième vice-président et premier vice-président en 2015-2016. Il siège également au Grand Conseil depuis 2017. Là aussi, nous le remercions pour tout le travail effectué au sein du Conseil communal et nous pouvons également l'applaudir.

Communication

Démission de M. Philippe Mivelaz (Soc.) du Conseil communal

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues.

Par la présente, je vous annonce ma démission du Conseil communal au 31 décembre 2018. Ce n'est pas sans une certaine émotion que je fais cette annonce, car ce n'est pas rien de renoncer à une charge aussi importante. Pensez donc, en comparaison des conseillers municipaux genevois, nous nous apprêtons à discuter d'un budget d'environ 1,86 milliard de francs contre un petit milliard, frais de bouche compris, pour nos collègues de la Ville de Genève. Comme le disait l'ancien conseiller administratif du bout du lac, Manuel Tornare, rentré en urgence du chalet pour être face à Darius Rochebin, « il ne faut pas comparer des framboises et des fraises ».

Laissons là la salade de fruits arrosée des gros légumes de la cité de Calvin, car je suis évidemment d'une parfaite mauvaise foi en rayant ainsi nos collègues du corps délibérant genevois qui, comme nous, appartiennent à cette communauté de femmes et d'hommes qui de Chancy au Val Muster et de Bargen à Chiasso, animent la politique des 2222 communes que compte la Suisse. Tout comme eux, nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à cette charge, quelle que soit la taille de notre commune et notre orientation politique. C'est d'ailleurs à certains adversaires à qui je voudrais rendre hommage aujourd'hui et avec qui, au-delà de nos divergences idéologiques, j'ai eu l'occasion de partager des moments d'amitié et de complicité. Après tout, c'est la dernière occasion de rompre avec cette tradition qui consiste à citer le moins possible leur nom en séance en lançant des formules du genre « contrairement à ce qu'affirme mon préopinant ». Je relève au passage que le mot « préopinant » n'est pas utilisé à bon escient lorsqu'on s'exprime après un adversaire. Par définition, un préopinant est une personne qui opine avant une autre, autrement dit, qui est du même avis que nous.

Je veux rendre hommage à la chaleur et à la verve de Martine Fiora-Gutman, malheureusement décédée dernièrement. Heureusement, encore vivant, je salue Eddy Ansermet, avec qui j'ai fait d'excellentes visites de la Commission de gestion. Il est vrai que nous nous étions réservés les bons morceaux, les domaines et vignobles ainsi que la culture. Nous avons même assisté ensemble à un bout de répétition du Béjart Ballet Lausanne en présence du maître. Parmi les conseillères et conseillers présents, je citerai Thérèse de Meuron, qui affiche classe et élégance en toutes circonstances et qui est souvent notre dernier espoir quand nous nous noyons dans des débats sans fin. Guy Gaudard, le courant alternatif du PLR, sans qui nos soirées manqueraient parfois de voltage. Et bien sûr, Jean-Luc Chollet, que beaucoup d'entre nous apprécient. Imaginez que je l'ai même sensibilisé à l'éthologie du moineau friquet dans le parc Bourget et croyez-moi ce n'est pas facile de sensibiliser un UDC à la recherche scientifique. Décidément, il est temps que je m'arrête, je finis même par trouver le très droitier Xavier de Haller sympathique à force de le côtoyer au sein de commissions permanentes.

Je compte donc sur mes camarades et alliés pour continuer à défendre nos valeurs dans ce Conseil. Je reste convaincu que le monde d'aujourd'hui a désespérément besoin d'une bonne dose de socialisme, d'écologie et d'une démocratie vivante à tous les niveaux.

Je tiens encore à remercier spécialement notre secrétaire du Conseil communal Frédéric Tétaz pour son immense travail, son efficacité et la disponibilité dont il fait toujours preuve envers nous.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite à toutes et tous une belle continuation au sein de notre Conseil communal.

Le président : – Monsieur Mivelza est entré au Conseil communal le 26 septembre 2000 et a notamment été membre, alors là c'est relativement long : de la Commission de gestion de 2009 à 2011, de la Commission de recours en matière d'impôt communal de 2011 à 2016, de la Commission des finances de 2012 à 2016, de la Commission des pétitions de 2016 à 2020, de la Commission de recours en matière d'impôt communal et il a naturellement présidé aussi le groupe socialiste. Dix-huit ans d'activité au sein de ce Conseil communal, je pense qu'on peut encore l'applaudir et le remercier.

Communication

Retrait de l'interpellation de M Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne : un bon en avant.

Le président : – J'ai encore une petite annonce à vous faire, c'est un courrier électronique reçu de la part de monsieur Vincent Rossi qui annonce le retrait de son interpellation « Monitoring environnementale de Lausanne, un bon en avant ».

Communication - Dépôt

Pétition de Stephanie Park « Demande de réévaluation des coupes budgétaires prévues pour 2019 et 2020 » (31'633 signatures)

Lausanne, le 22 novembre 2023

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 4 décembre 2018 – demandes de traitement prioritaire

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/49 – FIM : « Crédits supplémentaires pour 2018 (2e série) »

Préavis N° 2018/50 – FIM : « Autorisations d'achats pour l'exercice 2019 »

Préavis N° 2018/52 – FIM : « Budget de fonctionnement de l'exercice 2019 – Plan des investissements pour les années 2019 à 2022 »

Préavis N° 2018/41 – FIM/SE/SIL/EJQ/LEA : « Crédit-cadre annuel 2019 – entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic – renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux – renouvellement et

extension des réseaux des Services industriels – entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires – entretien de surfaces privées communales »

Préavis N° 2018/47 – LEA : « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – crédit-cadre annuel 2019 »

Préavis N° 2018/25 – SE : « Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles – demande de crédit »

Motif : La construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles devrait idéalement commencer au printemps 2019, ceci afin de pouvoir réaliser le terrassement en mars, terminer le bétonnage au début de l'automne et déconstruire les anciennes installations avant la fin de l'année. Ce programme est idéal en termes de construction et permet de limiter les nuisances pour les riverains. Il permet également de respecter la planification des dépenses prévue au plan des investissements.

Préavis N° 2018/40 – SIL : « Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les Lausannois »

Motif : L'enveloppe actuelle pour le financement des demandes de subvention pour l'achat de vélos électriques pour la période 2016-2021 est épuisée depuis septembre 2018. Le préavis propose d'allouer le financement nécessaire à la poursuite de cette mesure prise en charge par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE).

Rapport-préavis N° 2018/42 – LEA : « Concept directeur « Nature en ville » de la Commune de Lausanne. Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées ». Demande de crédit supplémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique « Nature en ville » »

Motif : La Municipalité souhaite mettre en œuvre le concept directeur « Nature en Ville » dans les projets en cours et dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation, en plein travail actuellement, afin de pouvoir exiger des compensations écologiques spécifiques dans les permis de construire (par exemple, la prise en compte des réseaux écologiques).

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Question n° 27 de M. Matthieu Carrel, déposée le 2 octobre 2018 « Emissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? »

Rappel

Dans la crise climatique actuelle, l'action des villes et des collectivités locales apparaît comme un moyen de pallier les manques de certaines nations et comme un relais extrêmement important pour assurer le respect des objectifs de l'accord de Paris.

Au début du mois de septembre a eu lieu à San-Francisco un sommet sur le climat qui a réuni les dirigeants des principales métropoles de la planète. A l'occasion de ce sommet, nous avons appris que certaines villes s'étaient fixé des objectifs aussi clairs qu'ambitieux visant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, la ville de Paris

visé une diminution de 50% de ses émissions de GES d'ici 2030, alors que la ville d'Oslo vise une réduction de 95% à la même date.

Préambule

La Ville de Lausanne s'est engagée formellement à réduire sa consommation de gaz à effet de serre en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie¹ le 10 février 2008, puis le 21 décembre 2017 pour la nouvelle version de cette convention.

En effet, en mars 2007, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur les objectifs dits du « 3x20 » pour relever les défis énergétiques et climatiques d'ici à 2020 : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20%, réduire sa consommation d'énergie de 20% et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie. Pour que les décisions du Sommet européen de mars 2007 deviennent des réalités concrètes, la Commission européenne a lancé à Bruxelles le 29 janvier 2008 l'initiative d'une Convention adressée aux maires des villes européennes, qui s'engagent, en la signant, à réaliser localement les objectifs européens. La Ville de Lausanne a signé cette convention le 10 février 2009.

Après dix ans de pratique, il apparaît que si les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et de développement des énergies renouvelables ont été atteints, l'efficacité énergétique reste à la traîne, les pays européens n'ayant jamais réussi à se mettre d'accord sur un plan d'action efficace. La nouvelle convention des maires ne prend donc plus en compte que la réduction des émissions de CO₂ comme indicateur, laissant libre les chemins pour atteindre le nouvel objectif fixé pour 2030. Ainsi par sa signature, le 21 décembre 2017 de cette nouvelle convention, la Ville de Lausanne s'engage notamment à :

réduire les émissions de CO₂ par habitant de son territoire d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 2005, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergies renouvelables.

Pour ce faire, elle doit notamment établir un bilan des émissions.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : *Est-il possible de quantifier les émissions de GES de la ville de Lausanne ou de son agglomération ?*

Oui, à travers le monitoring de la Convention des Maires (MEI – Monitoring Emission Inventory).

Le calcul des émissions de CO₂ s'effectue sur la base des consommations d'énergie finale liées à l'habitat et à la mobilité. Pour l'habitat, les consommations d'énergie de réseau, qui représentent la moitié du patrimoine, sont mesurées. Les Surfaces de Référence Energétique (SRE) étant connues, les consommations de mazout sont extrapolées sur la base de la consommation moyenne au m² des bâtiments raccordés au gaz, qui ont approximativement la même typologie.

Pour la mobilité, les émissions sont calculées sur la base du parcours journalier moyen des véhicules immatriculés sur la commune en fonction de leur typologie et de leur consommation moyenne, multiplié par le taux de report modal. C'est principalement l'évolution de cet indicateur qui permet d'observer une diminution des émissions liées à ce secteur.

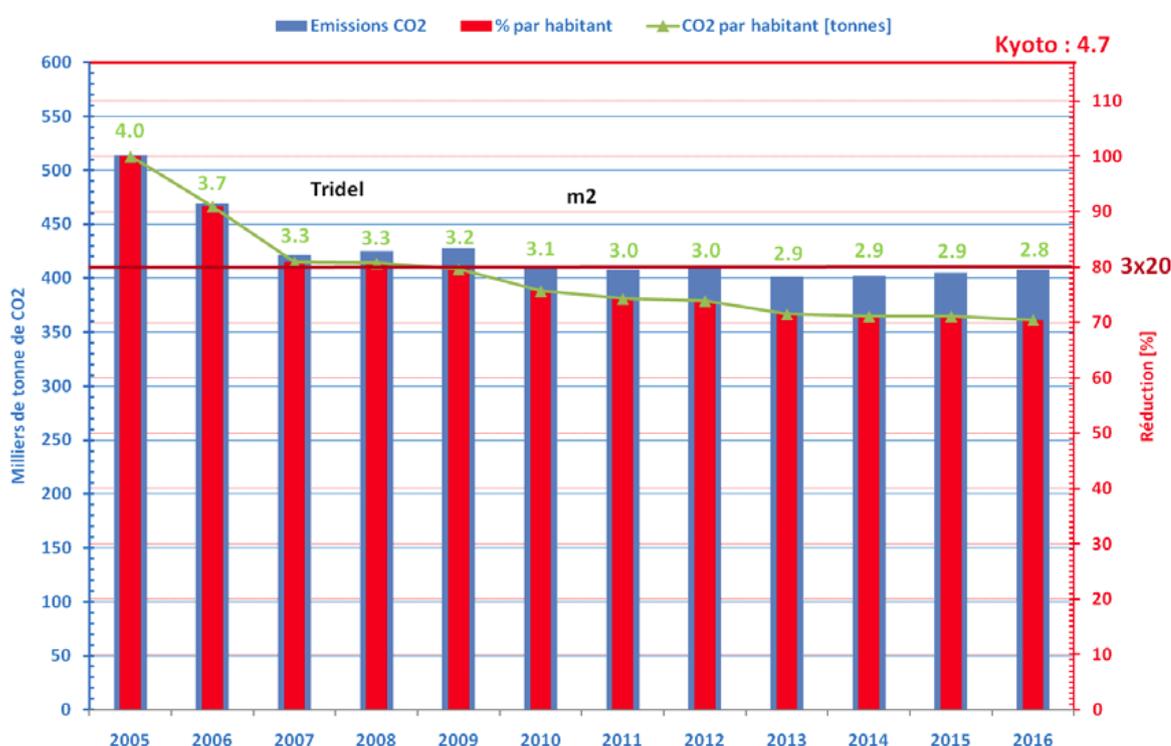
Ces prochaines années, il faut s'attendre à un affinement des modélisations relatives au monitoring des émissions de CO₂.

¹ <https://www.conventiondesmaires.eu/fr/>.

Question 2 : Si oui, quelle est l'évolution des émissions de GES de la ville de Lausanne ou de son agglomération ?

L'évolution des émissions de CO₂ et le suivi des atteintes des résultats de Lausanne – mesurés en tonnes par habitant, hors énergie grise, comme le prévoit le protocole de suivi de la convention – est représenté dans le graphique ci-après (source : Services industriels de la Ville de Lausanne, 2017). Lausanne a déjà atteint l'objectif issu du protocole de Kyoto prévu pour la Suisse en 2005, qui est de 4,7 tonnes de CO₂ par habitant, ainsi que les 20% de réduction entre 2005 et 2020 (selon la première Convention des Maires), reste à atteindre la réduction de 40% entre 2005 et 2030 (selon la deuxième Convention des Maires).

A titre d'information, les éléments chiffrés des Services industriels ont été contrôlés et déclarés conformes au niveau méthodologique dans le cadre de la nouvelle certification du label Cité de l'énergie que vient d'obtenir la Ville de Lausanne et au niveau quantitatif par le monitoring effectué par l'équipe d'encadrement de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie. L'outil informatique utilisé par la Ville est validé par les différents organes spécialisés dans ce domaine et est identique à celui utilisé par l'Office fédéral de l'environnement.



Question 3 : La ville de Lausanne poursuit-elle des objectifs quantifiés du type de ceux des villes de Paris ou Oslo en matière d'émissions GES ?

Oui, par la signature à la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, la Ville de Lausanne s'engage à réduire ses émissions de CO₂ sur son territoire d'au moins 40% d'ici 2030 et à renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Depuis plus de 30 ans, Lausanne est un acteur de premier plan dans la mise en œuvre de politiques énergétique et climatique. En termes d'atténuation, les résultats obtenus sont probants : 30% de réduction des émissions CO₂ par rapport à 2005. Ainsi, les objectifs fixés sont réalistes.

Les deux principales contributions à l'atteinte des objectifs de la première Convention des Maires sont : la construction de l'usine de valorisation thermique des déchets de TRIDEL, qui a permis d'augmenter le taux d'énergies renouvelables du chauffage à distance (CAD) et la mise en service du métro m2. Ces deux mesures ont fait diminuer les émissions de CO₂ par habitant de 25%. Plus discrète, mais bien réelle, la réalisation progressive des 3'000 logements durables, couplée à l'augmentation des parts de marché du CAD et du gaz au détriment du mazout a permis, en 10 ans, de gagner 5% supplémentaires. Ces actions ont permis à Lausanne de réduire ses émissions de CO₂ en tonnes par habitant de 30% en 2016 par rapport à 2005.

L'objectif de la deuxième Convention des Maires est d'obtenir une réduction supplémentaire de 10% d'ici 2030. Plusieurs projets déjà en cours permettront d'y parvenir :

- la construction des futurs éco-quartiers (Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy), qui contribueront à la densification urbaine et par conséquent, grâce à des émissions pratiquement nulles en phase d'exploitation, à une réduction des émissions par habitant estimée à 8% ;
- le développement des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) devrait augmenter le taux de report modal ou du moins le stabiliser malgré l'augmentation du nombre d'habitant. La mobilité représentant 36% des émissions de CO₂, on peut estimer que cette mesure permettra une réduction des émissions par habitant de l'ordre de 4% ;
- l'extension du chauffage à distance, couplée aux projets de nouvelles productions d'énergie renouvelable, amènerait une diminution comprise entre 1% et 4% ;
- la mobilité électrique, dont tous les ingrédients sont présents pour un futur déploiement à large échelle. Le potentiel de réduction est estimé au minimum à 5%.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Matthieu Carrel.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 novembre 2018.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Résolution de M. Vincent Brayer du 6 novembre 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation urgente « La Ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 novembre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Vincent Brayer « La Ville de Lausanne est-elle solidaire avec l'Aquarius ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Vincent Brayer :

Le Conseil communal de la Ville de Lausanne exprime son entier soutien à la demande faite au Conseil Fédéral par des milliers de citoyennes et de citoyens, des personnalités, des élus et élus fédéraux, cantonaux et municipaux, d'accorder le pavillon suisse au navire de sauvetage "Aquarius" et souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour demander au Conseil fédéral d'agir dans ce sens.

Réponse de la Municipalité

Pour faire suite à votre résolution du 6 novembre 2018 demandant à la Municipalité de faire tout son possible pour que le Conseil fédéral accorde un pavillon suisse au navire *Aquarius*, la Municipalité vous informe qu'elle a envoyé, en date du 12 novembre 2018, un courrier au Conseil fédéral.

Ce courrier transmet la résolution de votre Conseil au Conseil fédéral et exprime l'appui de la Municipalité à celle-ci.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Désignation de M. Georges Renaudet en qualité de chef du Service d'organisation et d'informatique de la Ville de Lausanne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a décidé de nommer M. Georges Renaudet en qualité de nouveau chef du Service d'organisation et d'informatique dès le 1^{er} mars 2019, à la suite d'un processus de sélection rigoureux qui a suscité l'intérêt de quelque cinquante candidates et candidats.

Actuellement responsable informatique aux Retraites populaires et domicilié dans le canton de Vaud, M. Renaudet a eu une longue et riche carrière professionnelle dans différents métiers de l'informatique, aussi bien technique que stratégique. Il est titulaire d'un diplôme universitaire de technologie en informatique de gestion, d'un diplôme d'études supérieures en informatique et d'un master d'ingénieur en informatique. Il dispose ainsi des compétences et expériences nécessaires pour établir des concepts et des solutions adaptés aux besoins variés de notre Ville.

Réitérant ses plus vifs remerciements à M. Denys Papeil pour sa conduite exemplaire du Service d'organisation et d'informatique durant ces six dernières années, la Municipalité lui souhaite plein succès dans son nouveau défi professionnel. Elle souhaite également la bienvenue à son successeur, confiant dans sa capacité à poursuivre la mise en œuvre d'une informatique efficiente et moderne pour notre Ville.

Afin d'assurer la bonne marche du service durant ces prochains mois, la Municipalité a également nommé temporairement M. Jean-Daniel Schläppy en tant que chef de service ad interim.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de Mme Esperanza Pascuas « Magasin Denner à la Bourdonnette : fermeture annoncée ? »

À voir les images, le petit magasin de la chaîne Denner à la Bourdonnette se dirige vers une fermeture. Les habitants ne sont pas informés, et craignent la disparition d'un lieu de rencontre et, bien sûr, d'approvisionnement de proximité pour un quartier relativement enclavé. Il a été question de travaux dans le commerce, particulièrement mal isolé, mais ils ne semblent cependant plus à l'ordre du jour.

Questions à la Municipalité

1. La Municipalité est-elle au courant de la fermeture du magasin Denner de la Bourdonnette ?
2. Y a-t-il des propositions pour un nouveau commerce dans le quartier, géré par la FLCL ?
3. Des travaux sont-ils prévus ?

(Signé) *Esperanza Pascuas*

Communication - Dépôt

Question écrite de Mme Esperanza Pascuas « Baisse du confort des arrêts du M1 en situation d'intempéries »

Les travaux conduits récemment sur la ligne du m1 ont eu pour conséquence une baisse du confort des passagers qui attendent le métro lorsqu'il y a de la pluie ou du vent. En effet, les vitres latérales ont été supprimées, et le nombre de toitures réduit. De plus, dès l'arrêt « EPFL » (situés sur le territoire d'Ecublens), les bancs ont été remplacés par de simples appuis qui ne permettent ni d'asseoir un enfant, ni de poser un sac (sacs, commissions etc) lorsque le sol est mouillé.

La Municipalité peut-elle :

- Expliquer les choix étonnants de réaménagement faits par les tl ?
- Justifier l'absence de toute consultation des usagers ?
- Prendre l'engagement d'une amélioration des équipements des stations de M1 ?

(Signé) *Esperanza Pascuas*

Communication - Dépôt

Postulat de Mme Françoise Piron et consorts « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un « plan d'action urgence climat au travail ! » »

(Signé) *Françoise Piron et trois cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne »

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Vincent Rossi et consorts « "Lutter efficacement contre le bruit excessif des deux roues motorisées et autres engins bruyants à Lausanne »

(Signé) *Vincent Rossi et deux cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. David Raedler et consorts « Un marché culinaire pour Lausanne - un accent sur une alimentation de qualité pour toutes et tous »

(Signé) *David Raedler et deux cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Résorption de la dette - mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'organisations comptables et financières par la Municipalité »

(Signé) *Fabrice Moscheni et huit cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de Mme Céline Misiego « Payer ses poursuites devrait suffire »

(Signé) *Céline Misiego*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Xavier Company et consorts « Quelle pérennité en matière de cofinancement des infrastructures sportives ? »

(Signé) *Xavier Company et deux cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M. Valentin Christe et consorts « Lettre anonyme sur les dysfonctionnements au sein de l'administration de la Ville de Lausanne : corbeau ou lanceur d'alerte ? »

(Signé) *Valentin Christe et quatre cosignataires*

Le secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation laquelle a été accordée par le bureau légal.

Le président : – Concernant l'organisation non seulement de la soirée, mais aussi des deux séances que nous aurons avec le même ordre du jour, demain 5 décembre et mardi prochain 11 décembre, donc nous allons, sans surprise, commencer directement avec la première demande de traitement prioritaire de la Municipalité, à savoir le point R33, le budget 2019. Et puis, le reste dépendra de l'heure à laquelle on finit le traitement de ce point. Si on l'a fini avant la pause, nous prendrons les questions orales directement après la pause, puis la suite des demandes de traitement prioritaire.

L'interpellation urgente qui a été déposée et acceptée aujourd'hui sera traitée demain soir.

Préavis N° 2018/52 du 1^{er} novembre 2018

Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Plan des investissements pour les années 2019 à 2022

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Le président : – Le débat s'organisera de la façon suivante. Nous allons, comme d'habitude, faire d'abord une discussion générale sur le budget, puis nous passerons en revue les budgets des différentes directions. C'est à ce moment-là qu'il faudra présenter les éventuels amendements en indiquant à chaque fois le numéro de l'unité budgétaire à laquelle il se rapporte. Je prie le rapporteur de nous informer s'il a quelque chose à ajouter à son rapport de commission.

M. Vincent Brayer, rapporteur : – Non, je n'ai rien à ajouter à mon magnifique rapport.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – La Ville de Lausanne présente un budget de 2019 prévoyant un déficit de 42 millions. Notre réaction immédiate à toutes et à tous, conseillers communaux, devrait être d'envoyer immédiatement une note de remerciement à l'Etat de Vaud et à la droite de ce Canton. La politique fiscale du PLR Pascal Broulis, consistant à déléster le Canton de toutes ses charges pour mieux les porter au bilan des communes, fonctionne à merveille. A Lausanne, les impacts cumulés de la RIE III cantonale et de l'augmentation des charges cantonales atteignent ainsi pour la seule année 2009 28 millions, compensation incluse. Un grand merci à la droite donc pour cette addition plus que salée qui continuera chaque année à grever le budget au détriment des Lausannoises et des Lausannois.

Face à la RIE III qui provoque une perte brute de 41 millions dans les revenus de la Ville, ce qui représente l'équivalent du budget du Service des sports, le budget tout entier du Service des sports, donc Lausanne se serre la ceinture, bien évidemment. La Municipalité mène une politique de réduction des dépenses, cédant ainsi de manière relativement incompréhensible à la droite, une nouvelle fois, pourtant minoritaire dans cette Ville. Certes, les investissements dans les projets prioritaires sont en augmentation, mais en parallèle la Ville taille dans les charges à coups de programmes structurels d'ajustement. Depuis le début de la législature, c'est 25,5 millions qui ont été économisés. Avec des postes non renouvelés, des économies dans les services de la Ville, c'est autant de prestations pour les Lausannoises et les Lausannois qui sont supprimées. Or, avec une augmentation prévue de 17 000 habitants au centre de Lausanne pour 2030, c'est une croissance de l'ordre de 1% par année, et de 80 000 habitants pour ce qui est du périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges, on devrait assister à une croissance au moins équivalente des charges. Ce d'autant plus que l'inflation est estimée à hauteur de 0,4% par année.

La population lausannoise est aujourd'hui prise en étau par cette politique de la caisse vide. D'un côté, l'entrée en vigueur de la RIE III cantonale, à laquelle la droite aimerait en plus ajouter une baisse de l'impôt sur les personnes physiques. Ces deux éléments assèchent les revenus des collectivités publiques et de l'autre, la Ville est forcée d'imposer une cure d'amaigrissement à ses dépenses. Mesdames et messieurs, la question, qui gagne et qui perd d'une telle politique budgétaire ? Ceux qui en profitent, c'est bien évidemment les 2% de grandes entreprises dans ce canton qui financent l'impôt sur le bénéficiaire à hauteur de 98%, les patrons, les classes les plus aisées et les 4,7% de ménages à l'échelle cantonale

qui détiennent le 55,7% de la fortune privée déclarée dans ce canton. Et en face, toujours les mêmes qui trinquent, les salariés, les retraités, les familles disposant d'un revenu moyen modeste et les autres, chômeuses et chômeurs et bénéficiaires des prestations de l'aide sociale.

Sous couvert de vouloir limiter la dette qui pèserait de manière disproportionnée sur les générations présentes et futures, cette politique d'austérité larvée, voulue par la droite, concédée par la majorité municipale, ne fait rien d'autre que de limiter ici, maintenant, les prestations à ceux qui en ont le plus besoin et de léguer aux citoyens lausannois de demain un déficit toujours plus important dans les prestations et les infrastructures publiques, sans parler de la dette climatique, toujours plus lourde, bien évidemment. Or, le déficit en investissement public, ou la dette climatique, et bien sûr l'addition des deux, coûteront bien plus cher aux générations futures, à vos enfants que la dette financière que nous leur laisserons, quand bien même cette dette financière doublerait.

On peut donner deux exemples concrets à l'appui de cette thèse. Premièrement, le logement. Héritage de l'austérité et des politiques insuffisantes d'investissement dans le logement public par le passé, le taux de logements vacants aujourd'hui à Lausanne est toujours exceptionnellement bas, c'est 0,68%. Le prix des loyers, vous le savez, a ainsi subi une constante pression vers le haut ces vingt dernières années. Pour les bas salaires et les classes moyennes, le loyer pourrait présenter jusqu'à 40% du salaire. Cette situation oblige la Municipalité à engager des investissements tardifs et onéreux. On peut citer par exemple Métamorphose, où 40 millions sont engagés sur le budget 2019, là où une politique d'investissement élevée et constante au cours des années passées aurait permis d'éviter la situation de pénurie que nous connaissons aujourd'hui, tout en étant moins coûteuse au final pour les finances de la Ville. Et je vous le demande, combien d'argent inutilement dépensé par les locataires lausannois pour des loyers trop élevés, finit aujourd'hui dans la poche de propriétaires aisés, venant ainsi grossir les inégalités salariales et sociales que connaît cette ville ?

Même constat en ce qui concerne la politique d'accueil de la petite enfance, malgré le volontarisme déclaré de la Municipalité sur cette thématique, cette priorité de législation, malgré les investissements importants prévus, ceux-ci sont toujours largement insuffisants pour éviter le risque de pénuries futures. A l'échelle cantonale, on vient de l'évaluer, c'est 28 000 places de crèche supplémentaires qui devront être créées pour absorber la demande à l'horizon 2030. Combien en incomberait à Lausanne, sachant que nous sommes déjà confrontés à une situation de pénurie pour les 0 à 3 ans ? A combien, mesdames et messieurs, évaluez-vous les pertes économiques engendrées par le renoncement au travail de parents qui ne trouvent pas de places de crèche pour leurs enfants ? Et que dire de la tentative inscrite au budget 2019 de faire des économies sur le dos du personnel qualifié encadrant l'accueil de jour, contrairement à ce que la Municipalité a annoncé dans les médias ? Que dire encore de la dette climatique que nous laissons aux générations futures, qui est une conséquence directe de la faiblesse de nos investissements actuels dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

Ensemble à Gauche se bat résolument contre ces politiques de la caisse vide, et je me réjouis d'entendre tous mes opposants de droite venir me dire qu'il s'agit d'une politique qui crée une dette abyssale, là où c'est une politique de sous-investissement. Nous refuserons la RFFA qui sacrifiera la qualité des services publics au bénéfice d'une poignée de grandes entreprises, tout comme nous combattons résolument toute demande de baisse de l'imposition sur les personnes physiques, qui contrairement à ce qu'avance la droite, ne bénéficierait qu'aux personnes aisées. De la même manière, nous prônons une augmentation sensible des dépenses dans les secteurs où un besoin fort se manifeste de la part de la population lausannoise, j'ai nommé le logement, l'accueil de la petite enfance, la protection du travail, l'accueil d'urgence, les transports publics et le changement climatique. Par une série d'amendements, nous proposerons ainsi une augmentation des dépenses pour 2009 de l'ordre de 7 millions. Comme ça on arrive à un chiffre rond de

50 millions, vous avez tous compris.

A ce stade de la discussion, le groupe Ensemble à Gauche réserve sa position sur le budget en fonction du sort que le Conseil réservera lui-même aux amendements que nous déposons. Si vous acceptez la bifurcation écologique et sociale que nous vous proposons, Ensemble à Gauche pourra se rallier à un vote favorable sur le budget. Mais dans le cas contraire, le groupe refusera ou s'abstiendra de voter ce budget 2019.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Toujours difficile de passer après mon préopinant, on peut dire en partie préopinant, comme on l'a appris ce soir. Le budget présente certes un déficit de 42 millions, mais nous relevons que celui-ci est dû non pas à une mauvaise maîtrise des charges, qui elles baissent de 24 millions par rapport au budget précédent, et de 46 millions par rapport aux comptes 2017, mais essentiellement à une baisse des revenus de 79 millions par rapport aux comptes 2017 et de 36 millions par rapport au budget 2018. Ces revenus sont évidemment difficiles à estimer, mais ce qui est indéniable c'est que la RIE III aura un impact négatif sur ceci. On compte une perte fiscale estimée à 42 millions et si l'impact est moindre que prévu nous aurons finalement une bonne surprise dans les comptes 2019 ou pas dans le cas contraire.

Historiquement, sauf une exception, le résultat effectif a toujours été meilleur que le budget et donc nous avons bon espoir que grâce à un budget prudent ce sera le cas cette année encore. Les charges sont donc bien maîtrisées et en baisse ou stable à part les domaines prioritaires de la législature, notamment le développement de l'accueil de la petite enfance et le parascolaire et le renforcement de la sécurité publique, où respectivement 1,8 million sur un total des près de 4 millions de budget pour ces thèmes prioritaires justement ont été alloués. Nous pouvons donc, par exemple, compter cette année sur la création de 85 nouvelles places d'accueil pour le préscolaire, 72 places pour le parascolaire, soit un total de 157 nouvelles places. En sus de la pérennisation des 180 places APEMS qui avaient été créées en 2017-2018. Ceci est réjouissant, d'autant plus que l'offre pour l'accueil dès les trotteurs pourra répondre à la demande en 2019 déjà, ou enfin.

Pareillement, et même si cela a un impact monstre sur le budget, je tenais à citer par exemple la pérennisation de la halte-jeu de la Grenette, qui a pu être inscrite au budget et qui est un excellent exemple des valeurs que cette Ville défend : la solidarité, l'entraide, la durabilité et le vivre ensemble. Comme chaque année, d'aucuns trouveront qu'il s'agit d'un budget d'austérité, vous l'avez entendu juste avant moi, d'autres que la Ville vit au-dessus de ses moyens. A notre sens il s'agit d'un budget prudent et qui représente un compromis qu'on doit toujours trouver entre le besoin d'assurer des prestations à la population et la nécessité d'agir dans le cadre de finances fragiles telles que nous le connaissons ainsi que notre responsabilité envers les générations futures de ne pas leur laisser les vestiges de nos dépenses qui iraient au-delà de l'acceptable. Ces finances fragiles sont liées tout d'abord comme dit déjà à l'incertitude qui règne autour de la baisse des recettes fiscales liées à la RIE III, et l'impact effectif ne sera connu qu'avec un délai significatif, et ceci pourrait encore effectivement péjorer le déficit. Lié à ceci, les recettes fiscales sont toujours tributaires des va-et-vient des contribuables et un départ d'un gros contribuable, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale, crée donc un aléa dans la préparation du budget. Est-ce qu'une baisse des impôts telle que proposée aurait un impact positif sur les finances ou est-ce plutôt une hausse qu'il faudrait ? Nous aurons l'occasion d'en débattre le moment venu au sein de cet hémicycle.

Un autre point qui rend les finances fragiles est le fait qu'avec le budget tel que présenté on a une insuffisance d'autofinancement de 148 millions et par conséquent une augmentation de la dette d'autant. On s'endette pour de nouveaux projets dont Métamorphose, le PALM, l'entretien des réseaux, mais aussi pour entretenir les écoles lausannoises qui nous le savons ont souvent peu l'air d'être des écoles de nos contrées lorsque l'on voit leur état désuet et même avec ceci ces investissements sont largement insuffisants. Donc nous vivons toujours avec cette épée de Damoclès, car en cas d'augmentation des taux d'intérêt

on aurait encore d'autres problèmes avec nos finances.

Finalement les finances seront aussi également de plus en plus impactées dans le futur par le coût des changements climatiques comme nous avons vu lors des intempéries du 11 juin qui nous ont donné un aperçu du changement climatique et du manque d'adaptation que nous avons aujourd'hui par rapport à ceci. Ces coûts ne sont pas directement prévus dans le budget, ce qui le rend d'autant plus précaire. En conclusion, tout en ayant des difficultés à nous montrer excessivement enthousiastes pour un budget qui présente un déficit significatif et une dette en augmentation, nous réitérons néanmoins notre soutien à la Municipalité pour ce budget en reconnaissance des efforts menés pour maîtriser ces charges tout en assurant des prestations nécessaires à une ville de notre taille. Le groupe des Verts approuvera donc ce budget et nous vous invitons à faire de même.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Le budget 2019 présente un excédent de charges de 42 millions. La conjonction de différents éléments explique ce phénomène : la mise en œuvre anticipée de la RIE III vaudoise, 12 millions, et l'augmentation des charges cantonales, 16 millions, péjorant lourdement le budget pour un montant de 28 millions. Sans ces éléments échappant au contrôle de la Commune, le déficit aurait été de 14 millions, ce qui représente 0,75%, soit moins de 1% du total des charges prévues au budget 2019. Il faut aussi relever que ce déficit intervient dans une année où l'autofinancement de la Commune est assez bas et se situe aux alentours de 59,4 millions, ce qui représente une baisse de 25 millions par rapport à l'exercice 2018, et ce alors que des investissements majeurs sont en cours de réalisation pour des montants de plus de 200 millions.

Ces notes sombres ne doivent pas faire oublier le travail de fonds entrepris par le Service des finances qui s'incarne dans la montée en puissance du plan d'amélioration financière PSAF II qui amène une économie de 12,5 millions pour le budget 2019. Sur les 35 millions pérennes de diminution de charges prévues par le PSAF II sur la législature, 25,5 millions ont d'ores et déjà été réalisés. La Municipalité continue donc ses efforts et tient les promesses de contrôle des charges. Il est intéressant d'approfondir quelque peu les effets de la RIE III sur les finances de la Commune. En effet, les pertes fiscales liées aux personnes morales dues à la RIE III vaudoise se montent à 41,8 millions bruts dans le cadre du budget 2019, alors qu'en 2018, ces mêmes entrées fiscales étaient de 94 millions. C'est donc, quasiment, la moitié de cette manne qui s'est évaporée. En attendant une nouvelle réforme fédérale, la Commune a obtenu 16 millions de compensation de la part du Canton. D'autres éléments techniques dont la péréquation atténuent l'impact de cette baisse de recettes fiscales de 13,7 millions et donc au final, la RIE III cantonale grève bien le budget de 12 millions.

Après ces éléments d'ordre général, on trouve un peu plus dans les détails. Malgré ces péjorations financières, les services de la population sont maintenus dans le budget 2019 et les axes prioritaires continuent à être développés. En effet, si l'on regarde de plus près les 34,8 nouveaux équivalents plein temps créés en 2019, 27,8 de ces postes le sont dans les domaines prioritaires. Nous pouvons donc constater qu'en dehors de ces domaines, la croissance des effectifs est maîtrisée. Ainsi, le budget 2019 permettra l'ouverture de nouvelles places d'accueil dans les structures pré et parascolaires, respectivement 85 et 72 places, et la pérennisation de 252 places dans les APEMS. Il s'agit donc de continuer encore et encore à étoffer l'offre dans ce domaine. Chaque année, de nouvelles places sont créées. Pour mémoire, depuis 2011, c'est 985 places d'accueil préscolaires et parascolaires qui ont été créées. Le budget 2019 portera ce montant à plus de 1140 places.

Le second domaine prioritaire prévoit le renforcement de la sécurité et verra donc une augmentation de 10,5 EPT dont 3 policiers formés et 5 aspirants. Depuis 2011, c'est plus de 85 postes qui ont été pérennisés dans ce domaine, dont 9,6 EPT de correspondants de nuit pérennisés en 2018. Pour autant, les offres de la Ville sont aussi en augmentation dans d'autres domaines, la culture, les contrats de quartier ou le développement durable. Si nous nous penchons maintenant sur les recettes de la Ville, nous pouvons observer que sans les

effets de la RIE III, les revenus apurés auraient connu une légère hausse de 0,9%. Relevons une hausse des rentrées fiscales liées aux personnes physiques, l'aide ponctuelle de 16 millions du Canton déjà évoquée et les mesures PSAF II améliorant de 7 millions les finances.

Je parlais des investissements majeurs qui sont en cours de réalisation à Lausanne. Nous vivons une période charnière en termes de création de nouvelles infrastructures qui améliorent la qualité de la vie des Lausannoises et des Lausannois. Ces investissements sont réels et importants et utiles pour les générations futures qui grandiront à Lausanne. Relevons donc les 59,3 millions injectés dans les réseaux de l'eau, du gaz, de l'électricité, mais aussi pour la voirie et les parcs, ainsi que le projet Métamorphose qui se voit allouer 39,7 millions pour le stade de la Tuilière, l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Près de 22 millions sont affectés aux établissements scolaires, qu'il s'agisse de la création de nouvelles écoles, d'extension ou de rénovation, aux Fiches, à Béthusy, à Eglantine, à Saint-Roch, au Belvédère. Il faut encore relever les 17 millions liés au PALM, les 10 millions pour les axes forts ou encore les 38 millions pour les Jeux olympiques de la jeunesse.

Le budget 19 présenté par la Ville de Lausanne est un budget impacté fortement par la RIE III cantonale et d'autres phénomènes extérieurs à la Ville, comme indiqué. Pour autant, grâce à une bonne gestion financière et au plan d'amélioration financière II, la situation reste sous contrôle. Ce budget permet de maintenir les prestations lausannoises et lausannoises dans une situation financière complexe. Il permet en outre de continuer à étoffer l'offre en accueil de jour et à renforcer la police de proximité, qui sont les deux axes majeurs de cette législature formulée par la Municipalité. Il s'agit aussi de rester prudent dans le futur. Lausanne doit continuer à marcher sur le fil en équilibrant prestations à la population et santé des finances communales. Vous l'avez compris, l'exercice 19 est extrêmement serré et les fines marges de manœuvre ont déjà été explorées dans l'élaboration de ce budget. Les axes présentés ici sont issus d'arbitrages cornéliens et même si certaines conseillères ou conseillers souhaiteraient que la Ville en fasse davantage dans leur domaine de cœur, il faut pouvoir raison garder. Voilà pourquoi, dans les nombreuses discussions qui naîtront avec les amendements qui seront déposés en lien avec ce budget, le PSL se montrera extrêmement vigilant. Il s'agit de ne pas déséquilibrer la proposition et de ne pas détricoter les domaines prioritaires.

Dès lors, le PSL s'opposera aux amendements péjorant davantage les finances de la Ville, et devrait donc refuser l'immense majorité des amendements. Malgré une situation conjoncturelle complexe et un budget fortement impacté par des éléments exogènes, échappant à son contrôle, la Municipalité de Lausanne présente un budget préservant les services et les prestations de la population, tout en continuant à étendre son offre dans les secteurs prioritaires, l'accueil de jour, la police de proximité. Le Parti socialiste vous invite donc à voter ce budget 2019.

M. Axel Marion (CPV) : – J'aimerais commencer mon intervention par vous lire un petit extrait du communiqué de presse de la Municipalité de Lausanne, publié à l'occasion de l'annonce du budget 2019. Les chiffres qui ont été donnés par mes prédécesseurs à cette tribune sont présents, les 42 millions de déficits, les éléments de la mise en œuvre de la RIE III. Et puis il y a cette phrase « Sans elle », donc sans ces effets cantonaux, « ce dernier », donc le budget, « affichera un déficit de 14 millions, reflétant la bonne tenue des éléments maîtrisables par la Municipalité ». Mesdames, messieurs, peut-on admettre que dans cette Ville, on considère un budget avec un déficit structurel de 14 millions comme acceptable, comme faisant partie de l'ordre des choses ? Nous sommes d'avis, au niveau du groupe Le Centre PDC Vert'libéraux, que ceci ne doit pas être le cas. Bien sûr, la Ville de Lausanne fait face à des charges sociales. Bien sûr, la Ville de Lausanne fait face à des investissements importants. Et bien sûr, la situation économique et les décisions prises au niveau cantonal ont un impact qu'il ne s'agit pas de nier. Mais néanmoins, j'aimerais vous inviter ici à ne pas jouer les Caliméros. Ce qui a été décidé au niveau cantonal a été décidé.

Celles et ceux qui ont des responsabilités à ce niveau les ont prises. Aujourd'hui, il s'agit d'établir le budget pour notre Ville en prenant acte de la situation.

Et je crois que dire que le Canton a créé des situations, une situation qui était difficile pour la Ville, est légitime, mais il faut aussi que l'on puisse réagir par rapport à cela, et il faut surtout que cela ne masque pas le fait que la maîtrise de nos finances est un objectif en tant que tel, et que structurellement, nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un déficit de plusieurs millions de francs par année, et que nous considérons ce résultat comme étant acceptable. Je ne reviendrai pas, pour ne pas mécontenter nos collègues de gauche, sur la question de la dette, mais oui, il faut quand même le dire, la situation de la dette de la Ville est embêtante. C'est évident que nous ne sommes pas dans une situation aujourd'hui où le remboursement de cette dette est véritablement réaliste, et je pense que l'objectif doit avant tout être de ne pas aggraver la situation des comptes de la Ville, mais néanmoins, il s'agit de garder en tête que cette situation est problématique, et que oui, nous devons investir, mais que oui, nous devons garder en tête le fait que notre dette est actuellement du double de celle du Canton de Vaud, juste pour donner un ordre d'idée.

J'aimerais aussi dire que le groupe, le Centre PDC Vert'libéraux, est conscient que la Municipalité, à travers notamment les mesures PSAF, fait des efforts et essaye de cadrer un certain nombre de choses. Je le dis sans cynisme et sans ironie, nous le constatons. Nous constatons aussi qu'un effort supplémentaire devrait être possible. M. Corboz signale que le déficit de 14 millions ne serait que 0,75% des charges de la Ville, eh bien, faisons-le, faisons cet effort. 0,75% devrait être encore une marge possible et cela éviterait que année après année, la Ville se retrouve dans les chiffres rouges. Selon nous, au-delà évidemment des domaines qui doivent être soutenus et que nous soutenons, notamment ceux qui sont liés à la petite enfance, à la transition écologique et à la sécurité en ville de Lausanne, pour ne citer que trois thèmes parmi les plus importants, nous pensons qu'il faut travailler dans deux directions. La première, c'est renforcer l'attractivité de la Ville. Et l'attractivité de la ville, on parle ici de l'attractivité à la fois économique au niveau des entreprises et aussi l'attractivité au niveau des citoyens. Et oui, cela a été dit aussi notamment par madame Gnoni, nous devons avoir ce débat sur la fiscalité en ville, sur les effets de ce qui s'annonce au niveau cantonal et je crois que nous ne devons pas reculer face à ces décisions et surtout nous ne devons pas perdre de vue que beaucoup des citoyens de cette ville sont des gens qui, oui, payent des impôts, je crois que ce n'est pas un crime, au contraire, on devrait les remercier pour cela et qu'à ce titre-là, nous devrions également penser à eux.

La fameuse motion qui demandait une baisse de trois points d'impôt, qui a fait discussion, je pense doit être comprise dans cette idée-là, comme une piste de réflexion, peut-être provocatrice, mais qui doit aussi amener à se dire qu'un mouvement doit être nécessaire. D'autre part, nous devons continuer à chasser les dépenses superflues, et le groupe Le Centre PDC Vert'libéraux estime que, notamment dans le domaine des ressources humaines, il serait certainement possible de resserrer un petit peu certains boulons, et quand je dis resserrer les boulons, ce n'est pas écrémer, mais simplement peut-être éviter de réengager de manière peut-être un petit peu légère, ou avec un contrôle un petit peu déficient, créer des nouveaux postes. Bien sûr, nous l'avons dit, dans certains domaines c'est important, mais dans d'autres domaines, il devrait être possible d'être un peu plus serré, et c'est notamment le sens d'une des observations qui a été déposée dans le cadre de la Commission des finances.

Quelques mots sur les amendements. Nous sommes également d'avis que la majorité de ces amendements grèvent le budget de la Ville, et ce budget, comme vous l'avez compris, n'étant pas encore celui que nous espérons pour notre Ville, nous ne les soutiendrons pas, bien que certains des membres de notre groupe pourront peut-être à une occasion ou à une autre laisser parler leurs préoccupations et peut-être dans certains cas la majorité du groupe. Enfin, en conclusion, je crois que j'ai été clair dans le fait de dire que le groupe espère de la Municipalité encore un effort supplémentaire pour les années prochaines, mais

en même temps nous prenons acte du fait que ce budget est celui de la Ville et permet évidemment de réaliser les prestations desquelles les Lausannois ont besoin, et dans cette philosophie-là, sauf évidemment événements particuliers dans le cadre du débat budgétaire, le groupe s'abstiendra au moment de voter sur ce budget.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – A écouter monsieur Dupuis, on se sentirait presque majoritaire, ce qui est une impression agréable, je dois le dire, mais qui n'est hélas pour les Lausannois qu'une illusion, que la réalité de ce budget dissipe bien vite. Heureusement, à écouter mon préopinant cette fois, on se sent rassuré sur la qualité des débats qui nous sont proposés. Ainsi la Municipalité, je crois qu'on va le redire pour la bonne forme, nous présente un projet de budget 2019 fortement déficitaire, dans une mesure qui est, à vrai dire, plus importante que tout ce que j'ai connu dans ma courte carrière au Conseil communal. 42 millions qui manquent, ne serait-ce que pour maintenir les finances communales dans les clous. C'est 12 millions de plus que l'année dernière. Hors recapitalisation de la Caisse de pension des employés de la Ville, c'est même, me semble-t-il, le budget le plus déficitaire qui nous est présenté depuis bien longtemps.

Alors, d'un point de vue PLR, ça va pas vous étonner, nous avons pu le dire l'année passée, nous avons pu le dire l'année d'avant, ce déficit est inquiétant. Il n'annonce rien de beau, rien de bon, surtout quand on l'analyse en détail. Parce que bien sûr, il y a la RIE III, bien sûr il y a le Canton, bien sûr il y a le Conseil d'Etat de gauche, bien sûr il y a la population vaudoise qui vote à 90% la RIE III. Des éléments externes qui contraignent fortement le budget, mais qui sont encore plus fortement mis en avant par la Municipalité pour expliquer son déficit. On constate toutefois en détail que ces éléments externes se chiffrent à 27,8 millions de francs. Augmentation des charges cantonales, anticipation de la RIE III. On savait que ça allait coûter. Indépendamment de ces éléments dits exogènes, un déficit désormais structurel, endogène, lié au simple fonctionnement de la Ville, existe encore, qui se monte à 14,2 millions de francs.

Sur ce déficit structurel, on constate pour faire bonne figure deux choses. On constate d'abord que le PSAF II déploie ses effets et qu'on a eu raison l'année passée de fortement soutenir ce plan structurel d'amélioration financière et on constate qu'il n'est pas encore suffisant à ce stade. Sera-t-il suivi par un PSAF III qui permettrait d'éviter la catastrophe et un retour rapide aux finances saines ? Nous verrons bien. Particularité encore de ce budget déficitaire, je crois qu'il faut le soulever parce que c'est quand même assez original, il a été aggravé à hauteur de 1,5 million par la majorité de gauche en commission des finances. Ce qui est problématique venant d'une majorité qui se veut responsable dans la gestion publique. Il appartiendra en vérité à la majorité de régler ces problèmes internes et au cas de conscience que leur posent les amendements de l'extrême gauche. Les élus PLR ne vous seront pour ça d'aucun secours.

On constate aussi que contrairement à ce qui a été annoncé, le taux d'encadrement de l'accueil parascolaire baisse en anticipation des mesures de réorganisation de ce secteur. On ne sait pas très bien à ce stade s'il faut se fonder sur ce que la Municipalité dit ou s'il faut se fonder sur ce que la Municipalité écrit. Nous nous abstenons sur un éventuel amendement, nous ne votons pas les aggravations du budget, mais nous avons tout de même une certaine sympathie pour ceux qui veulent faire correspondre la parole municipale à ses actes. La situation n'est donc de loin pas rétablie et la Ville s'embourbe une année de plus dans un déficit structurel, RIE III ou pas. Face à ce constat, face au déficit, le groupe PLR, comme la plupart de ses membres, s'abstiendra. Nous nous abstenons aussi, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur la plupart des amendements de la gauche, de la vraie gauche comme elle aime s'appeler. Il appartient en effet à la majorité de régler sans autre, appuie ses divergences idéologiques, et la sympathie que le souvenir de sa jeunesse peut lui donner pour les positions les plus extrêmes.

Une exception toutefois, nous voterons le budget de la Direction de l'économie et de la

sécurité. En effet, en attribuant des ETP supplémentaires pour la police, ce budget répond d'ores et déjà à la pétition en faveur de la lutte contre le deal. L'augmentation ou la réaffectation des moyens de la Ville vers la lutte contre le deal et vers la sécurité est un point positif pour le PLR, qui sera soutenu. Cela étant dit, ce budget déficitaire soulève pour le PLR une inquiétude directe pour l'avenir immédiat, le taux d'impôt. En effet, en 2019, l'arrêté d'imposition sera discuté. Le nouvel arrêté d'imposition doit être l'occasion pour le PLR d'une baisse du taux d'imposition pour les personnes de façon à rendre la ville plus attractive, ça a été dit par mon préopinant, et à se débarrasser de son étiquette de pandémonium fiscal. Un article de journal cet été indiquait, en comparaison avec les autres villes, combien la charge lausannoise est lourde sur la classe moyenne. L'actuel déficit structurel nous fait craindre une augmentation encore de la pression fiscale sur les ménages à l'occasion de cet arrêté d'imposition. D'autant plus qu'en 2019, ce débat sur l'arrêté d'imposition se fera dans des circonstances particulières. En effet, le Conseil d'Etat a lié la redistribution aux communes dans le cadre de la RIE III à la question du financement de l'AVASAD et notamment à la bascule de la part communale du financement de la RIE III sur le Canton, qui sera en fonction à partir de 2020. Cette bascule a donné lieu à un accord entre l'Etat, l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises, l'UCV et la DCV. Pour Lausanne, la bascule en fait ce sont à peu près 100 francs par habitant soit 14 millions qui seront repris par le Canton avec une bascule du taux d'impôt de 1,5 point au profit du Canton ce qui fait en réalité l'effet, c'est que si la Ville ne ferait que maintenir son taux d'imposition en 2019 à l'occasion de cette bascule ça reviendrait pour les Lausannois à une augmentation de 1,3 point d'impôt.

A ce stade nous voulons, nous demandons que ce taux d'impôt, ce point d'impôt et demi retourne aux Lausannois sous forme d'une baisse d'impôt et nous n'avons aucune garantie de la part de la majorité que ce sera le cas. Ce sera donc notre priorité en 2019 d'obtenir une baisse d'impôt pour les personnes physiques, d'une part pour compenser la bascule à l'AVASAD et peut-être plus si c'est possible, nous avons aussi soutenu la motion de la droite au sujet de la demande des trois points. C'est à ce prix qu'on retrouvera une certaine attractivité pour Lausanne et c'est à ce prix qu'à long terme, la classe moyenne reviendra s'installer dans la ville.

M. Valentin Christe (PLC) : – J'ai été ravi d'apprendre que la Ville céderait aux sirènes de la droite à en croire les propos de M. Dupuis, qui d'ailleurs sans doute avait oublié d'enfiler son gilet jaune au moment de monter à la tribune. Je ne suis pas tout à fait certain que nous vivions dans la même ville. Pour remettre les choses en perspective, l'austérité larvée dont il parlait à l'instant se traduit par une hausse des charges non liées à la politique cantonale à hauteur de quand même 12,3 millions, chacun appréciera, et quant au poids de la dette, ce qui pour lui n'est pas un problème évidemment, les intérêts nous coûtent déjà aujourd'hui plusieurs dizaines de millions par année, là encore une paille. Mais visiblement la logique après moi le déluge est manifestement toujours d'actualité chez certains.

Alors les abominables riches que d'aucuns conspuent continuent malgré tout d'abonder au budget communal puisque les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques augmentent pour l'année prochaine de presque 10 millions. Ce n'est d'ailleurs que la continuité d'une longue série, puisqu'en effet depuis de nombreuses années les revenus fiscaux liés aux personnes physiques progressent à Lausanne. Et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion, que j'ai eu le plaisir de cosigner qui demande cette baisse de trempé en impôts du taux communal afin précisément d'améliorer l'attractivité de la ville. Et il faut rappeler ici que même si de nombreuses communes vaudoises sont en train de remonter leur taux respectif, Lausanne reste malgré tout parmi les plus chères du canton. Nous nous réjouissons bien sûr de discuter de cette proposition et puis également à la lumière des éléments qui ont été évoqués par M. Carrel tout à l'heure.

Nous abordons donc ce soir ce budget 2019 et c'est un petit peu l'heure de passer à la

caisse après un repas plantureux. On a bien mangé, mais la douloureuse porte malheureusement très bien son nom. Et la particularité réside ici dans le fait que le budget est une facture payable d'avance. Evidemment, ça peut avoir certaines vertus thérapeutiques, on souffre un peu sur le moment, mais on peut ensuite être insouciant pendant toute une année. Pour l'année prochaine, le menu est particulièrement copieux, encore qu'à Lausanne, on a l'impression d'être au restaurant gastronomique chaque année. Ainsi, alors que l'année dernière, le déficit s'élevait à un peu plus de 30 millions, déjà pas grand-chose, la Municipalité nous propose ce soir un budget déficitaire pour plus de 42 millions, sans compter les petits amuse-bouches que la Commission des finances a rajoutés. On va en reparler ce soir.

Bien sûr, une partie de ce déficit est due à la RIE III vaudoise, ça a été évoqué, c'est sans doute le petit caillou dans la salade de lentilles sur laquelle on risque de se casser les dents. De cela aussi, nous allons sans doute encore parler. Concernant cette RIE III vaudoise, n'oublions pas que les représentants de la droite vaudoise, dont votre serviteur, tirent depuis bien longtemps la sonnette d'alarme. Vous me pardonnerez ici l'immodestie qui consiste à me citer moi-même, mais il y a à peine une année, je disais ceci, en parlant des dangers pesants sur les finances de la Ville, il faut évidemment relever que tant le volet cantonal de la RIE III que le futur projet fiscal 17, je devrais dire aujourd'hui « feu » le projet fiscal 17, vont obérer les finances lausannoises. Madame la municipale le relevait dans la conférence de presse de présentation du budget et un peu plus loin je disais « il est regrettable que cette prise de conscience ne soit pas suivie de davantage d'effets ». Il y a un an je parlais aussi des risques de ralentissement économique et voilà qu'il y a quelques semaines la presse nous apprend le déménagement d'un bon contribuable situé sur les bords du lac. Ça tombe un peu comme un cheveu sur la soupe.

Venons-en peut-être au plat de résistance, la dette. Nous avons déjà évoqué dans ce Conseil la question de la création de sociétés anonymes entièrement détenues par la Ville qui permettent de camoufler une partie des dettes résultant d'investissements conséquents. Et puis dans le cadre de ce budget, on peut relever que la dette nette de la Ville continue de grimper, comme l'a souligné Madame Gnoni tout à l'heure. Cette épée de Damoclès, pour reprendre sa formule, devrait atteindre presque 2,2 milliards à la fin de l'année prochaine, et la législature est encore bien longue. Cette épée, finalement, ne cesse de s'aiguiser. Une seule question demeure, qui va payer ? Parmi les augmentations de personnel, certaines ont lieu dans des secteurs dits prioritaires, dans la police et dans l'accueil de jour, que nous ne combattons pas nécessairement. Cependant, qui dit secteur prioritaire, doit aussi dire, nécessairement dire, secteur non prioritaire. Nous avons appelé de longue date pour notre part, la Municipalité à compenser les augmentations dans les secteurs prioritaires par des réductions dans les secteurs non prioritaires. Et ça n'est manifestement toujours pas à l'ordre du jour avec ce budget, ce que nous ne pouvons que déplorer. La création de postes de nature purement politique continue, après les délégués au vélo, à la nature en ville, à la politique du livre, voilà maintenant les délégués aux seniors, à l'accessibilité universelle, aux quartiers, etc. A force de déléguer, est-ce que la Municipalité ne craint pas de se retrouver au chômage technique ? Mon collègue Clerc interviendra tout à l'heure plus spécifiquement sur la question du budget de la Direction des services industriels.

En l'état, le groupe libéral conservateur ne peut qu'observer à regret la détérioration continue des finances communales. Force est de constater qu'il n'y a toujours pas de volonté sérieuse d'amélioration des finances de la Ville. Mesdames et Messieurs, quand le menu est aussi indigeste, on ne peut que le refuser, et c'est évidemment ce que nous allons faire avec ce budget 2019. Afin d'éviter à notre Ville une sévère intoxication alimentaire ou de devoir un jour se faire poser un bypass, je vous invite, vous aussi, à refuser ce budget.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC tient à relever le travail de qualité effectué par les différentes parties prenantes à l'élaboration du budget 2019. Les discussions et rencontres ont été de qualité et menées dans un esprit de respect mutuel,

même si nos visions politiques et notre appréciation du futur ne sont vraiment pas les mêmes. Sans surprise, mon intervention est dans la droite ligne de mes préopinants de droite. Je vais un peu répéter ce qu'ils ont dit, mais je crois que je vais amener quelques éléments nouveaux qui vont peut-être amener du grain à moudre, entre autres à M. Dupuis.

Lorsque l'on regarde le préavis pour le budget 2019 et les investissements demandés, on peut tirer les chiffres suivants par rapport à 2018, je vais répéter déjà ce qui a été dit. Donc revenu en baisse de 37 millions, charges en baisse de 24 millions grâce à une bonne gestion des charges. Clairement les 37 millions de baisse viennent de ce grand méchant loup qui est la RIE III. Déficit de 12 millions pour atteindre 42 millions, insuffisance de financement de 147 millions, soit 71% de ce qu'on a investi est en fait fait avec de la dette bancaire. J'aimerais en faire de même pour moi-même. Dette brute passant à 2,7 milliards, sans compter le découvert de la CPCL de 1,3 milliard, ce qui fait en tout, Mesdames et Messieurs, 4 milliards, bingo, c'est-à-dire 30 000 francs par Lausannois de 0 à 99 ans, voire un peu plus vieux, je crois qu'on a passé les centenaires. Je veux juste rappeler ici que la dette d'un habitant parisien est de 3000 francs, donc dix fois moins ; ça laisse songeur.

Au-delà du budget lui-même, plusieurs aspects critiques sont à souligner. Je crois qu'ils ont été rappelés par monsieur Christe entre autres. L'économie lausannoise est stagnante, malgré les demandes de la droite d'avoir un plan pour relancer l'économie, rien n'est en vue. Pire, des entreprises telles que Nespresso quittent Lausanne, les Services industriels sont soumis à une forte concurrence. Son pôle multimédia et Citycable, par exemple, sont en déficit et l'avenir est sombre vu la concurrence auxquelles ils sont soumis, je me demande dans quel état on va les retrouver les années prochaines. De plus, pour les SI, le marché de l'électricité va vers une libéralisation, donc Mesdames et Messieurs, les petits consommateurs qui sont aujourd'hui captifs ne le seront bientôt plus. Autre point à prendre en compte qui n'est pas pris en compte dans le budget, Beaulieu et son refinancement, quelques dizaines de millions qui vont grever les finances.

L'économie suisse s'essouffle. Pour certains peut-être qui ont vu les articles, on voit que la croissance est en baisse et qu'on voit en fait la fin d'un cycle. Les taux d'intérêt aux États-Unis sont en train de remonter fortement. C'est un signe annonciateur que les taux d'intérêt vont remonter aussi en Europe et en Suisse. Et finalement, l'immobilier s'essouffle également. Bref, il y a pas mal de nuages à l'horizon et je me demande si après 15 années positives que nous venons de vivre, les années à venir ne seront pas plus sombres économiquement, donc financièrement. Mesdames et Messieurs, le problème c'est que Lausanne n'a aucune marge de manœuvre. Son imposition est déjà très haute, trop haute, et sa dette est très importante. En cas de mauvais jour, il n'y a aucune marge pour faire de la relance.

Il nous semble à l'UDC que la Municipalité n'a pas la même vision de la situation. D'ailleurs, les budgets successifs le démontrent. La Ville, c'est un peu comme le *Titanic*. On va bientôt s'écraser dans un iceberg, mais on ne fait quasiment rien. En fait, Lausanne est pire que le *Titanic*. L'accident du *Titanic* s'est passé de nuit parce qu'on n'a pas vu l'iceberg arriver. Pour Lausanne, les faits sont là, l'iceberg est devant nous. Pour la Municipalité, tout se passe comme s'il n'y avait pas d'iceberg devant nous alors que nous les voyons tous. On savait que la RIE III, comme l'a rappelé M. Christe, allait arriver, mais la Municipalité maintenant se plaint que c'est arrivé. On sait tous que les taux vont remonter, mais la Municipalité ne fait rien pour baisser la dette. On sait tous que l'économie lausannoise est faible, mais la Municipalité ne présente aucun plan par rapport à cet aspect. Je me demande pourquoi ne pas anticiper pour une fois, pourquoi ne pas assainir sérieusement les finances et le budget opérationnel. Mais c'est vrai, Mesdames et Messieurs, il faut du courage et prendre des décisions difficiles, mais c'est ce que j'attendrais d'un municipal.

J'aimerais aborder maintenant certains points particuliers ou idées reçues sur le budget.

Point 1. Les revenus 2019 sont à la baisse, moins 37 millions et les charges à la baisse de 24 millions. Info ou intox? Intox. En fait c'est le contraire. Les revenus de Lausanne n'arrêtent pas de croître année après année. En 2019, Lausanne recevra plus d'argent qu'en 2018, précisément 26 millions, c'est-à-dire 1,61% de plus qu'en 2018, pour un total de 1,660 milliards (*M. Tétaz projette une comparaison*). Alors vous avez en haut la présentation selon le préavis, donc le total des charges c'est 1,86 milliard, le total des revenus 1,818 milliard. Donc d'après le préavis il y a une décroissance de 24 millions des charges et pour les revenus une décroissance de 37 millions. Or pour ceux qui font un petit peu de comptabilité ou de finance, on sait très bien que quand on fait un budget, il y a des écritures de bouclément. Alors je vous ai présenté ici un travail à l'envers par rapport aux écritures de bouclément, donc sur les lignes d'après, vous avez les attributions réserves et les prélèvements réserves. Donc en 2019, on aura une attribution réserve, vous la trouverez dans la brochure, de 17 millions, donc on va attribuer 17 millions aux réserves et on va prélever 36 millions des réserves. Donc mesdames et messieurs, le déficit de Lausanne en 2019 n'est pas de 42 millions, mais de 61 millions, que ça soit dit.

Deuxièmement, parlons des imputations internes. Les imputations internes, c'est ce que les services peuvent en fait facturer l'un à l'autre, mais tout ce qui est facturé par l'un sera refacturé par l'autre, donc les imputations internes en charges et en produits sont exactement les mêmes. Donc on voit une chose assez intéressante, c'est que les imputations internes en 2018 étaient de 184 millions et tout à coup en 2019 elles passent à 122 millions. Alors quand on enlève ces imputations internes, donc on enlève ça je dirais des charges et des produits puisque c'est en fait de la facturation interne, on pourrait se facturer un milliard, trois milliards, dix milliards, ça ne pose aucun problème. Donc on tombe sur le résultat sans ces écritures, c'est-à-dire les imputations internes et les mouvements sur les réserves, on tombe que les charges sont de 1,720 million et non pas de 1,860 million, en croissance donc par rapport à 2018 où elles étaient de 1,677 million, en croissance de 42 millions, c'est-à-dire +2,54%, et puis les produits sont en croissance, ils passent de 1,633 million à 1,659 million, donc en croissance de 26 millions, c'est-à-dire 1,61%. Et Mesdames et Messieurs, cerise sur le gâteau, si vous enlevez les amortissements qui sont des écritures comptables aussi, on passe à une croissance des charges de 47 millions, c'est-à-dire 3,8% par rapport à 2018.

Conclusion, primo, les charges augmentent de 42 millions en 2019. Sans les amortissements, les charges augmentent de 47 millions, si vous tenez compte des amortissements, c'est-à-dire 3,08%, les revenus, malgré la RIE III, augmentent de 26 millions et le déficit est de 61 millions, malgré l'augmentation des revenus. En résumé, en 2019 aussi, Lausanne subit l'effet du ciseau, augmentation des revenus, mais explosion des charges.

Point 2. La classe moyenne lausannoise subit un enfer fiscal. Info ou intox? Info, c'est vrai. Ça vient du *24 heures*, je vous présente ici un résumé des impôts payés par tranche de revenu imposable, suivant cinq villes différentes, dont Lausanne. Et vous voyez, le pire, ce sont les chiffres en rouge. Et vous voyez que pour la classe moyenne, c'est-à-dire entre 100 000 et 150 000 francs, voire aussi 200 000 francs, donc on parle du revenu complet d'un ménage, Lausanne est number one, c'est-à-dire que la classe moyenne lausannoise, et on la remercie ici d'ailleurs, tous ceux qui nous regardent, se font vraiment, je dirais, soustraire un montant très important d'argent, voire le montant le plus important parmi ces cinq villes. Donc clairement, nous avons à Lausanne, pour la classe moyenne, une fiscalité confiscatoire. Je crois que vous savez tous qu'on a à peu près dix points de plus que dans les autres communes vaudoises, sans parler de ce classement ici que vous voyez projeté, ça fait à peu près 56 millions. Donc c'est vrai que par rapport à cet état de fait, malgré ce que certains de mes prédécesseurs ont dit, je vais m'aligner et soutenir l'effort et ce qu'ont dit mes préopinants, il faut effectivement soulager la classe moyenne qui à Lausanne a payé pendant très longtemps, et paye depuis très longtemps, trop d'argent. Et je crois que pour l'UDC et pour toutes les personnes de droite, cet argent serait mieux utilisé si en partie il

reste dans la poche de nos citoyens.

Point 3. On ne peut rien faire pour améliorer la situation. Intox. L'UDC a proposé des pistes. C'est peut-être un chemin difficile, qui ne correspond pas à certaines visions politiques, mais il a le mérite d'exister et nous ne voyons aucune alternative venant de la Municipalité. Je voudrais vous résumer les pistes que l'on a proposées. Je crois que ce sont des pistes qui sont partagées par toute la droite. Revoir le plan d'investissement, ainsi que, si possible, ses sources de financement. Deuxième piste, revoir les missions et le périmètre de l'action de la Ville en définissant des priorités. Troisième piste, favoriser le développement économique de la ville afin de générer des places de travail et des revenus fiscaux supplémentaires grâce à la croissance économique. Quatrième piste, recapitaliser la CPCL à 100%. Cela mènera à une économie de charges annuelle pérenne de 25 à 30 millions. Cinquième piste, nommer un directeur des SI, Services industriels de Lausanne, pour optimiser le fonctionnement. Gains estimés 5 millions. Finalement, mettre en place un processus de budget participatif qui permettra à la population de choisir les priorités de la dépense de la Ville. On estime entre 5 à 10 millions.

Je sais que ce sont des propositions qui hérissent le poil sur certains d'entre vous, mais Mesdames et Messieurs, elles ont le mérite d'exister, et j'attends de la part des groupes entre autres de la majorité qu'ils proposent des pistes pour résoudre ce problème que l'on a devant nous. On pourra ainsi confronter nos idées. C'est vrai que devant le rien, c'est difficile de discuter. Vous l'aurez compris, l'UDC refusera ce budget, je vous invite à en faire de même. La situation de la Ville de Lausanne est sérieuse, et le temps n'arrangera pas les affaires. Malgré la croissance des revenus que l'on a constatée et que je vous ai démontrée, les charges augmentent beaucoup plus vite. On perçoit un manque d'anticipation de la part de la Municipalité par rapport aux défis financiers qui nous attendent. En refusant ce budget, le Conseil communal donnera l'opportunité à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier et de nous présenter un plan courageux pour affronter les défis qui nous attendent. Nous refuserons ce budget aussi par respect de l'Etat de droit. En effet, la Municipalité s'est engagée au début de la législature à suivre les règles édictées par le Recueil d'organisation comptable et financière, le bien nommé ROCF. Or, nous voyons clairement que la règle 1.423 du ROCF n'est pas respectée par ce budget, car aucun plan de réduction de la dette n'est présenté.

Finalement, quant aux amendements, et unie avec une majorité de mes préopinants, donc les personnes qui ont la même opinion que nous, c'est-à-dire de droite, nous refuserons les amendements visant à réduire les dépenses dans les domaines que nous voyons comme prioritaires, telle la police, et nous nous abstiendrons pour les amendements visant à augmenter les dépenses dans des domaines que nous ne voyons pas comme prioritaires, et nous laisserons la majorité décider d'elle-même de ce qu'elle veut faire par rapport à ces amendements. Je vous remercie pour votre attention et bien sûr, je suis à votre disposition pour vous donner plus de détails sur les chiffres qui vous ont démontré que, en fait, la Ville de Lausanne gagnera plus d'argent en 2019.

Le président : – Après ce premier tour d'intervention de chacun des groupes politiques, je passe la parole à madame la municipale Florence Germond.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A mon tour, au nom de la Municipalité, d'évoquer les grandes lignes de ce budget 2019. Nous l'avons entendu un certain nombre de fois ce soir, 42 millions de déficit. Et oui, Mesdames et Messieurs, c'est un déficit très important et la Municipalité est consciente de la fragilité des finances communales en venant présenter devant vous un déficit de 42 millions. Une situation qu'elle avait parfaitement anticipée. Je crois que j'ai eu l'occasion publiquement de dire à de nombreuses reprises que l'impact des réformes fiscales aurait une conséquence massive sur nos budgets et que l'année 2019 serait particulièrement difficile. Je l'ai encore annoncé lorsque le Canton a décidé d'anticiper la réforme avec les conséquences que nous connaissons.

Si le communiqué de presse a été mal interprété, je le regrette, ces réformes n'impactent pas un quart du déficit projeté, mais bien trois quarts puisque sur les 40 millions, 30 millions environ concernent des décisions qui n'ont pas été directement prises par la Ville et mais par le Canton. Le quart restant, autour de 15 millions de déficit, est aussi important à gérer, et la Municipalité souhaite travailler également sur l'amélioration de ce déficit. Précisément c'est pour cela que la Municipalité, depuis un certain nombre d'années, a lancé différents programmes structurels d'amélioration des finances pour parvenir à une diminution de ce déficit structurel, y compris élément « endogène » à la politique de la Municipalité.

Entendre dire que la Municipalité ne fait rien, c'est peut-être de bonne guerre, mais ce n'est quand même pas très crédible de venir ici le dire à cette tribune. En effet, sur ces différentes années, la Municipalité a présenté 65 millions d'améliorations financières entre le PSAF 1, où nous avons effectué 40 millions d'améliorations financières, et aujourd'hui le PSAF 2, où nous sommes autour de 25 millions. D'ailleurs un certain nombre de mesures que nous avons prises ont été largement discutées au sein de ce plénum, nous avons fait, je crois, preuve d'un certain courage politique quand nous les avons prises. Elles ont eu pour conséquence de donner lieu à de nombreux débats dans ce Conseil, donc venir dire que l'on ne fait rien face à cette situation n'est juste pas conforme à la réalité des faits. Non seulement nous travaillons sur ce qui relève de nos compétences, et nous ne faisons pas les Caliméros en améliorant la situation financière de la Ville, mais nous défendons aussi les finances de la Ville auprès des instances dites supérieures. Je crois que le travail du syndic au sein de l'Union des communes vaudoises ou d'autres municipaux au sein des instances cantonales et/ou fédérales, de groupes de lobbyisme fédéraux ont démontré l'engagement très fort de la Municipalité pour obtenir des compensations.

Si aujourd'hui, les négociations Canton-communes ont permis de décrocher plusieurs dizaines de millions de compensations dont une partie qui reviennent à la Ville, y compris les engagements que nous avons pris au niveau fédéral, c'est bien parce que nous nous sommes engagés, tant sur notre champ de compétences que sur ce qui était aussi en lien dans les diverses négociations que nous avons avec nos partenaires. Voilà ce que je souhaitais dire en introduction.

Ensuite, pour revenir plus particulièrement sur le budget 2019, je crois qu'il s'inscrit dans le travail que nous menons depuis un certain nombre d'années, à savoir, avoir à l'esprit de travailler sur notre gestion financière et notre gestion budgétaire, tout en veillant à continuer à offrir des prestations importantes pour notre population. Un mot sur la croissance des charges, alors j'ai entendu plusieurs choses que les différents intervenants ont évoquées, une diminution des charges, des charges qui seraient dans les montants que nous publions, qui ne correspondent pas à la réalité. Je ne sais pas si je vais engager M. Moscheni pour gérer les aspects comptables de nos comptes et de nos budgets, je ne suis pas sûre de l'exactitude comptable et financière de ses explications. En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que nous avons été complètement transparents, je vous renvoie à la présentation de presse que nous avons faite. Evidemment, il y a des effets techniques, des chiffres bruts qui sont publiés, et là en effet, il y a bien une diminution de 1,3%, soit de 24 millions des charges. Mais nous faisons toujours attention de bien l'indiquer dans les présentations à la presse. Je vous invite à aller regarder la page 11 de la présentation à la presse qui est sur le site internet de la Ville. Dans cette dernière, nous enlevons les imputations internes car il s'agit de pure facturation comptable entre les différents services de la Ville, par exemple, les loyers de la Ville qui ne sont pas au service du logement, parce que ce n'est pas le Service du logement qui génère des loyers pour la Ville, c'est évidemment tous les services qu'occupent ces différents locaux. Il est normal d'avoir une comptabilité analytique, permettant d'imputer les vraies charges aux vrais endroits. Ainsi, nous retirons les 39-49, les imputations internes, puis les achats et ventes d'énergie, puisque ce sont d'énormes montants, qui se retrouvent en charges et en revenu. Suite à ces retraits, effectués de façon tout à fait transparente, nous publions la variation des charges

qui est de 8 millions environ, soit un demi pour cent en augmentation. Voilà ce qui est économiquement le plus juste d'indiquer comme augmentation de croissance des charges. Je crois que quand nous sommes en dessous d'un pour cent de croissance des charges, cela démontre que nous accompagnons une croissance démographique avec un très grand souci de maîtriser l'augmentation des charges communales.

Comme d'autres avant, je mets en avant les nouvelles prestations que le budget 2019 implique en matière de sécurité avec 10 postes supplémentaires, un effort considérable qui a été fait toutes ces dernières années par la Ville pour augmenter le nombre de ressources en termes de sécurité et dans l'accueil pré et parascolaire, je me permets de donner deux chiffres. En 2011, nous accueillions dans les structures pré et parascolaires 6450 enfants, et en 2018, nous accueillons 8430 enfants, environ, entre 0 et 12 ans, soit une augmentation de 2000 enfants ces dernières années. C'est vrai qu'on parle toujours en places, mais je me permets ce soir de parler aussi en enfants. Donc plus de 2000 enfants supplémentaires qui sont accueillis dans les structures lausannoises, soit une augmentation de 30%, il s'agit de souligner les efforts importants menés. Je crois n'avoir entendu personne qui contestait dans cet hémicycle ces prestations supplémentaires qui sont offertes aux citoyens de cette Ville.

Enfin, quand j'entends certains qui disent que nous sous-investissons, alors là aussi, excusez-moi d'essayer de factueliser un tout petit peu ces données. Quand nous vous proposons un plan des investissements et des dépenses d'investissement autour de 200 millions l'année prochaine, alors que par comparaison, même si comparaison n'est pas totalement raison en la matière, l'Etat investit 300 millions, même s'il n'a pas la même structure de charge en termes d'investissement et d'exploitation, nous restons à des niveaux importants d'investissement. Et d'ailleurs dans les indicateurs des instituts spécialisés, ils ont toujours souligné les investissements importants, même dans les situations de difficultés financières ou de programmes d'amélioration des finances, ils ont souligné le niveau important d'investissement que nous faisons chaque année et donc nous ne faisons pas des mesures légères, faciles où on dit « ah, simplement on entretient moins les routes » ou que sais-je, nous continuons à investir de façon importante avec 200 millions, je crois que c'est un montant très considérable.

Voilà, vous avez, je crois, compris la logique de mon discours, de cet équilibre entre une attention particulière à l'amélioration des finances de la Ville, tout en gardant à l'esprit d'offrir des prestations à notre population. Maintenant sur la question fiscale, je ne souhaite pas m'attarder trop longuement ce soir parce qu'on aura le plaisir d'en débattre pendant un certain nombre de soirées, enfin j'espère une soirée, mais en tout cas en amont, en commission des finances, etc. puisque l'année prochaine nous devons venir devant vous présenter le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2020 et suivantes, donc nous pourrions parler longuement des questions fiscales. Et puis enfin, je ne peux pas m'empêcher de profiter de cette tribune pour rappeler une problématique importante dans notre canton en termes de finances publiques, à savoir le déséquilibre entre la situation financière des communes et celle de l'Etat, puisque si vous jetez un coup d'œil aux chiffres clés publiés sur le site de Statistiques Vaud, vous verrez que ces dernières années, l'Etat de Vaud a engrangé, lorsqu'il a payé toutes ses factures en termes de charges d'exploitation et d'investissement, qu'il a engrangé environ en moyenne ces dernières années un demi-milliard de bénéfices par année, et que les communes, prises dans leur globalité, ces dernières années également, lorsqu'elles ont payé leurs charges d'exploitation et leurs charges d'investissement, se sont endettées d'environ 150 millions par année. Et ce n'est pas Lausanne, ce qui me permet de dire que non, la dette ces dernières années n'a pas crû. Nous l'avons stabilisée, nous l'avons même diminuée par habitant. Et donc, cette augmentation de la dette dans le canton de la part des communes est due à la situation financière des autres communes et non seulement de la Ville de Lausanne. Loin de moi l'idée de vouloir mettre en avant d'autres problématiques dans d'autres communes, ce que je veux exprimer, c'est le déséquilibre entre la situation financière des communes et de

l'Etat. Et nous devons, si nous souhaitons que ce canton fonctionne bien, avoir un certain équilibre pris dans leur globalité entre la situation financière des communes et du canton. Et j'en appelle encore à de nouvelles négociations que j'espère fructueuses, entre l'Etat et les communes.

Encore un mot avec un regard sur la scène fédérale. Dire l'importance pour nous, l'importance de la réforme fiscale fédéral RFFA, puisque c'est celle qui va nous permettre d'obtenir des compensations très importantes en termes financiers, au regard des différents régimes et des nouveaux régimes fiscaux, donc l'importance pour nous d'obtenir ces compensations sur les pertes fiscales. Voilà ce que je souhaitais dire en introduction, sinon évidemment vous inviter à soutenir ce budget 2019, c'est toujours un acte très important de votre vie de conseiller communal, c'est ce qui nous permettra pendant une année d'assurer les prestations à 140 000 habitants dans cette ville.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Je vais parler du budget des Services industriels. Avant la réorganisation de la comptabilité des Services industriels, désigné sous le nom d'Ariane, tous les citoyens et avec eux tous les conseillers communaux avaient la possibilité de connaître les bénéfices réalisés sur le gaz et l'électricité, mais aussi sur le déficit chronique du Service multimédia. Dans le Madrigal de Monteverdi, Ariane, princesse mortelle dans la mythologie grecque, meurt de chagrin et de désespoir. Faut-il y voir une prémonition pour l'unité multimédia du SIL ? On peut en douter. Pour ma part, j'aurais préféré que les SIL utilisent le mot bouillabaisse plutôt que le nom d'Ariane. Les SIL nous ont donc concocté une bouillabaisse afin de camoufler pour les années à venir le service du Service multimédia. On y met le poisson invendable et invendu.

Le Service multimédia n'a jamais présenté et ne présentera jamais aux citoyens des objectifs financiers, un business plan, un concept de marketing, des scénarios de sortie et donc des mesures à prendre en conséquence. Maintenant, les SIL vont pouvoir continuer à offrir une situation de rente à feu son Service multimédia, ainsi qu'à ses collaborateurs, à gérer dans la plus grande opacité des sociétés-écran, et à acheter des actions d'entreprises hors sol liées au multimédia. La Ville de Lausanne concurrence, et tue les PME lausannoises en offrant des services autres que ceux initialement prévus pour Citycable, à savoir l'installation de réseaux câblés pour transmettre uniquement des données aux foyers lausannois et aux communes avoisinantes. Une société privée qui ferait plus d'un million sept cent mille francs de déficit annuel, existerait-elle encore sur le marché ? Probablement pas, ou pas pour très longtemps, mais aux SIL, oui, grâce à une perfusion continue d'argent public.

Nous ne pouvons pas accepter le budget de la direction des SIL, d'une part à cause de ce maintien sous respiration artificielle du secteur multimédia, d'autre part en raison du manque de transparence comptable que je viens d'invoquer. Notre groupe vous invite à le refuser.

Le président : – C'est vrai que votre intervention était très spécifique sur une direction particulière, donc je pense que la réponse s'effectuera au moment où nous serons sur cette direction-là, puisque là, nous sommes encore dans la discussion générale.

M. Guy Gaudard (PLR) : – En préambule, j'aimerais dire à monsieur Dupuis que je fais partie de ces patrons qui forment des apprentis, qui occupent du personnel, et qui remplissent l'assiette fiscale, et j'en suis assez fier. Donc je ne suis pas membre de ce club de patrons qui s'enrichissent sur le dos du personnel. Je crois que dans le débat sur ce budget, on oublie quand même de préciser qu'il y a beaucoup de Lausannois qui ne payent pas d'impôts, puisqu'aux dernières nouvelles, il y avait 37% de Lausannois qui ne payaient pas d'impôts. Donc c'est vrai qu'on aurait pu s'attendre à pire comme résultat présenté ce soir.

Maintenant, il y a quand même quelques possibilités de cure d'amaigrissement, puisque M. Dupuis en parlait. Je pense notamment au Service des parcs et promenades. Je pense

qu'il doit y avoir moyen quand même d'alléger la tâche des horticulteurs. Est-ce que c'est à eux de ramasser les feuilles mortes ? Est-ce que c'est à eux d'arroser les plantes ? Est-ce que c'est à eux d'enlever les branches qui sont tombées des arbres ? Je pense que ça, on pourrait peut-être externaliser ce service. Au même titre, est-ce que Lausanne a besoin d'avoir un ORP ? Est-ce que ce ne serait pas plutôt au Canton de s'occuper de ce service ? Ensuite, est-ce que nos investissements pour la culture ne devraient peut-être pas être redimensionnés ?

Il y a également la caisse de pension, où il serait grand temps que la Ville de Lausanne prenne des mesures pour qu'il y ait une parité qui soit établie entre ce que le contribuable paye comme charge pour chaque salarié de la Ville, je tiens à préciser qu'on paye environ 15% de charges par employé de la Ville pour le deuxième pilier, et le salarié de la Ville paye la moitié, donc environ 7,5%. Donc si on équilibrait la parité sur ce sujet, je pense qu'on aurait moyen d'économiser une trentaine de millions. Si on peut saluer le développement de notre ville, il faut également peut-être lever le pied et puis être très prudent quant aux investissements au courant qu'on engage. C'est vrai que si on peut se féliciter que ces travaux donnent du boulot aux entreprises locales, en 2020 on aura quand même les JOJ et puis on aura aussi les championnats du monde de hockey. Donc le programme de la future campagne de tranchées à Lausanne est assez important, il va durer et coûter surtout beaucoup d'argent. Je vous en cite quelques-uns de ces travaux, il y aura la route de Berne, sous le pont de l'autoroute, deux mois, la route de la Feuillère, Bellefontaine, 17 mois, Montoie, décembre 2019 - mai 2020, descente seule pour 2 mois, Cèdres, 5 mois, juin à octobre, Fantaisie, Pont de Sévelin, Malley, mois de mars à juillet, Montétan, Vallombreuse, Pré-du-Marché, Marronniers, Sauges. Donc notre ville ne va pas être épargnée par les trous, et là c'est vrai que dans cette situation, ça va être très contraignant pour les riverains et les commerçants.

Justement au sujet des commerçants, il faudrait qu'on en parle, parce qu'à voir le nombre de vitrines qui sont vides à Lausanne, il y a quand même des questions qu'on peut se poser et à lecture du budget, je n'ai pas trouvé de poste qui prévoyait une aide quelconque pour les commerçants lorsque les travaux vont démarrer. Je pense que maintenant il ne resterait plus qu'à fermer le Grand Pont pour crucifier le commerce local. D'autre part, à aucune place du budget, je n'ai trouvé une provision pour les heures supplémentaires que le personnel de la Ville fait. Il faut se rappeler qu'en 2017, les heures supplémentaires se montaient à peu près à 300 000. Je vous laisse compter à 80 francs de l'heure le montant que ça fait. Maintenant, au niveau du personnel, Lausanne compte environ un collaborateur, un employé pour 25 habitants. Donc c'est beaucoup. Sont-ils tous efficaces ? Et on peut se poser la question de savoir qui contrôle le rendement de ces collaborateurs.

Donc en conclusion, la Municipalité peut et doit mieux faire, mais surtout ne plus vivre grâce à l'emprunt.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais exprimer non pas ma surprise, mais pour le moins ma déception d'entendre notre municipale en charge des finances se réjouir, voire même s'impatienter de voir s'instaurer, passer la RFFA fédérale. Car, finalement, RIE III et RFFA, même combat, même arnaque fiscale, même conséquence pour les citoyens, les contribuables que nous sommes et que sont les habitants de la ville de Lausanne. RIE III et RFFA, c'est même danger, un trou par millions chaque année dans les caisses publiques. Or, Mme Germond avait mené avec d'autres responsables de communes suisses la fronde des villes contre la RIE III fédérale et avait fortement contribué à la mise en échec de cette réforme par cet investissement, une mise en échec large, une réforme balayée, refusée par les Suisses à près de 63% de sa population, et pour RFFA, j'en espère la même destinée. Alors je relève que l'homologue biennois de Mme Germond a fait preuve d'une certaine constance, d'une certaine cohérence en maintenant son opposition et son engagement contre la RFFA et contre ces injustices fiscales, contre cet immense transfert de richesses par milliards des mains de la population dans les poches d'une toute petite minorité

d'actionnaires et de dirigeants d'entreprises, je regrette cette position même si elle est en cohérence avec bien d'autres engagements de Mme Germond et de l'organisation à laquelle elle appartient.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas intervenir sur le budget, mais peut-être rapidement sur la RFFA parce que je crois qu'il y a une clarification qui doit être faite et qui me paraît importante dans ce débat. Il faut évidemment voir que le débat sur la RFFA aujourd'hui se pose différemment que celui-ci se posait à l'époque à la fois sur la RIE III cantonale et sur la RIE III fédérale. Pour la très simple raison qu'aujourd'hui dans le canton de Vaud, la baisse du taux d'imposition des personnes morales est entrée en vigueur, et que celui-ci est en vigueur, et que le seul effet de la RFFA pour les contribuables vaudois, pour les collectivités vaudoises, c'est de mettre le taux des statuts spéciaux au même niveau que celui des entreprises sur les personnes morales, avec quelques mécanismes complémentaires, mais, disons pour l'essentiel c'est ça aujourd'hui, l'enjeu de la votation fédérale.

Donc il faut être conscient et je le dis aussi ici à celles et ceux qui récoltent des signatures contre la RFFA, l'impact d'un refus de la réforme fédérale c'est quelques dizaines de millions de pertes pour la Caisse communale. C'est aussi simple que ça. Et évidemment la question se pose très différemment de ce qu'elle se posait à l'époque puisque le Canton de Vaud a décidé de baisser son taux d'imposition sur les personnes morales qui a maintenant été abaissé et donc le seul impact de la réforme fédérale, c'est à la fois d'obtenir pour la Ville de Lausanne une part de la rétrocession fédérale qui sera versée au Canton et qui sera reversée aux communes selon l'accord Canton-communes qui a été établi et d'autre part de percevoir le surplus d'impôts sur les entreprises aujourd'hui à statut spécial qui bénéficient d'un taux extrêmement bas et qui seront ramenés à un taux d'imposition égal à celui des autres entreprises. Je pense que c'est important de le rappeler et c'est précisément dans ce sens-là que nous nous positionnons aujourd'hui en faveur de cette réforme qu'elle est essentielle pour Lausanne, qu'elle est essentielle pour les villes vaudoises. La question se pose un peu différemment pour le reste des villes suisses puisque tous les cantons n'ont pas encore modifié leur taux d'imposition, n'ont pas forcément encore prévu de le faire. Il y aura une série de batailles référendaires qui se feront également dans les cantons, mais l'objet de la réforme fédérale ce n'est pas la modification du taux d'imposition sur les personnes morales, c'est le fait de mettre au même niveau les personnes morales que l'ensemble des sociétés suisses et des sociétés qui sont à statut spécial.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je m'excuse de réintervenir, j'aurais fait d'une pierre deux coups si j'avais su que notre syndic interviendrait sur le même sujet. M. le syndic, ce que vous dites est factuellement faux. L'objet fondamental de cette réforme n'est pas l'harmonisation des taux, l'objet fondamental de cette réforme c'est la baisse de la masse fiscale, de la contribution fiscale des entreprises sur leurs bénéfices à la collectivité. La baisse globale est généralisée pour les entreprises actuellement au bénéfice d'un statut comme pour les entreprises indigènes. Bien évidemment l'avantage est plus fort actuellement pour les entreprises qui ne sont pas au bénéfice d'un statut, d'ailleurs depuis dix ans, M. Junod, les premières entités qui demandent ce type de réforme, qui demandent les niches fiscales comme la déduction des intérêts notionnels, comme la déduction des dépenses en recherche et développement, ou la *patent box*, ce type de niches fiscales sont demandées par les entreprises multinationales en échange des statuts spéciaux. Ce sont les multinationales, M. Junod, qui depuis dix ans demandent les dispositifs de la RFFA, y compris la suppression des statuts spéciaux pour ne pas se retrouver avec leur siège social dans des Etats mis sous liste noire, qui demandent ces réformes que vous soutenez aujourd'hui.

Or derrière ce sont les centaines de millions de francs de pertes fiscales. Je rappelle qu'il y a une issue démocratique qui fait partie du vote des Vaudoises et des Vaudois lors de l'anticipation vaudoise que vous avez soutenue et que nous avons combattue. Cette disposition démocratique consiste à dire que dès lors que la réforme est refusée au plan

fédéral, il faut une discussion nouvelle au plan cantonal. Or cette réforme a été refusée, aucune discussion n'a eu lieu et donc c'est dans ce contexte de vide que nous sommes à ce jour. Nous souhaitons à la RFFA la même destinée que la RIE III pour combattre cette injustice fiscale, la même destinée d'ailleurs que pour Prévoyance vieillesse 2020 qui comportait des injustices sur un tout autre thème, mais que nous avons combattue contre vous et j'espère bien combattre cette réforme contre vous victorieusement pour le bien des contribuables de ce canton, de ce pays et pour éviter une injustice fiscale supplémentaire.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je suis navré à mon tour de réinsister, mais vous agitez un chiffon, M. Conscience. Les intérêts notionnels dont vous avez parlé ne seront pas applicables dans le canton de Vaud, puisque précisément le taux d'imposition qui a été choisi par le Canton n'est pas compatible avec la déduction des intérêts notionnels. Vous avez mené un combat, et de ce point de vue là, je reconnais qu'il était cohérent, contre la RIE III vaudoise, qui actait une baisse d'imposition sur les personnes morales en échange d'une série de compensations sociales, vous étiez contre cette réforme à l'époque, le débat a eu lieu dans le canton, et je pense que de ce point de vue là, votre position est tout à fait respectable, et disons que je la combattais, mais je peux la comprendre. Il se trouve qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où le Canton a diminué son taux d'imposition sur les entreprises, et où l'effet pour les contribuables vaudois, je suis désolé de le dire, mais c'est la réalité, l'effet pour les Vaudois de la réforme fédérale, c'est effectivement un rehaussement des taux de l'imposition des sociétés qui sont aujourd'hui à statuts spéciaux et la contribution fédérale qui va être versée au Canton et qui sera reversée partiellement aux communes. C'est ça l'effet de la réforme fédérale, plus effectivement quelques petites niches dont les intérêts notionnels que vous avez impliqués, mais qui ne sont pas applicables dans le canton de Vaud.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Dans ce débat sur la réforme fiscale, on ne cesse d'entendre de l'extrême gauche des plaintes. Or, depuis vingt-cinq ans, les impôts rapportés par les entreprises ont quintuplé en Suisse, alors que la charge fiscale n'a cessé de baisser au travers de différentes réformes. Or aujourd'hui on parle du budget, on parle de personnes dans cette salle qui ont envie d'augmentation des dépenses, de personnes qui ont envie de coupe et on ne parle pas suffisamment de l'intérêt qu'aurait la Ville à avoir des rentrées supplémentaires. Si aujourd'hui on se trouve dans une situation pénible avec cette RIE III cantonale, qui se traduit dans le budget qu'on travaille aujourd'hui, c'est parce qu'on se trouve dans une situation d'une période transitoire entre une réforme cantonale qui entre en force et l'attente d'une réforme fédérale qui elle produira également des effets, des retours pour la Commune. Donc je dois avouer que ce discours de l'extrême gauche contre les patrons, contre les entreprises, on le connaît, mais que depuis qu'il y a des réformes fiscales et notamment pour les entreprises, les rentrées fiscales n'ont cessé d'augmenter, donc cessez de faire peser des menaces sur le pays, et là on parle de la RFFA, mais à ce que j'ai cru comprendre, la totalité des signatures n'était pas encore rentrée. Donc peut-être que nous n'aurons même pas à voter sur ce sujet.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je tiens à rassurer mon préopinant, vous allez voter, nous allons voter, ce référendum aboutira, je m'y engage ici. Monsieur Junod, vous faites vos arguments au concours de ce que vous discutez rapidement là derrière vous, mais c'est complètement incomplet ce que vous dites. En effet, j'ai listé dans la liste des niches, j'ai mentionné la déduction des intérêts nationaux, parce que vous avez dit que globalement, le but de cette réforme, pas pour Vaud, mais pour tout le pays, c'était l'harmonisation du taux, ce que j'ai contesté. Mais les autres niches vont s'appliquer dans le canton de Vaud. La *patent box* pourra s'appliquer dans le canton de Vaud. La déduction pour la recherche et développement pourra s'appliquer dans le canton de Vaud, et c'est aussi des dizaines voire des centaines de millions de francs rien qu'à l'échelle de notre canton que ces mesures. Pour le dire autrement, une entreprise comme l'entreprise Ferring, propriétaire de M. Paulsen, installée dans le canton de Vaud, va tirer des profits matériels de cette réforme, va payer moins d'impôts à l'issue de cette réforme, elle qui a été au bénéfice

d'une exonération fiscale.

Donc c'est bien ça que je dénonce et ce que je voulais mentionner, c'est que ce n'est pas du tout l'harmonisation du taux, l'objectif de cette réforme. L'objectif de cette réforme, c'est renforcer le dumping fiscal suisse, comme l'objectif de la réforme vaudoise a été de renforcer le dumping fiscal intercantonal.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Sans vouloir rentrer trop dans le détail politique, on peut avoir des interprétations différentes de ce budget, etc., mais je pense qu'on peut quand même se tenir à essayer de donner des chiffres à peu près exacts dans ce débat. J'admire assez M. Moscheni qui vient devant nous ce soir nous présenter un budget alternatif qui est incompréhensible, que ce soit au regard de la lisibilité des chiffres et des numéros annoncés. J'admire tout particulièrement sa définition de la classe moyenne qui est en rupture totale avec celle de l'OFS ou de n'importe quel organe produisant des statistiques en Suisse puisque dans sa motion, et ce soir il vient nous dire que c'est grosso modo, alors c'est un peu confus, on ne sait pas s'il parle des revenus ou des ménages, en somme modaux les gens qui gagneraient entre 100 et 200 000 francs par année. Je rappelle que la définition qui est déjà conservatrice qu'emploie l'OFS en matière de classe moyenne, c'est le revenu médian, 70 à 150% du revenu médian, ce qui nous donne pour une personne seule un revenu équivalant à environ 50 à 100 000 francs par année, ce qui nous donne dans son tableau les deux premières cases, là où Lausanne justement est soit moins cher, soit pas tellement plus cher que les villes comparables.

Encore pour dire que pour ce qui est des ménages, ça ne change pas des masses puisque dans le compte, ce revenu, là j'ai calculé sur le revenu brut et pas le revenu médian, parce que je n'ai pas trouvé le chiffre, mais on est entre 67 000 et 150 000 francs, toujours très loin des 100 à 200 000 francs que vous lancez comme ça. J'imagine que vous essayez de vous rapprocher de la classe moyenne, mais probablement M. Moscheni, et vous, les personnes de la droite, vous ne défendez pas la classe moyenne, il faudra vous y faire, vous défendez les gens aisés, pas la classe moyenne, statistiquement parlant, vous tenez là un faux discours.

Ensuite pour revenir sur cette comparaison de l'imposition que nous fait M. Moscheni, il faut quand même dire, avant de nous présenter ces chiffres et en accusant la Ville de Lausanne, que le taux d'imposition et les charges fiscales qu'il pose sur les familles ou les personnes seules, c'est défini avant tout au niveau cantonal. Donc quand vous comparez Lausanne et Genève et Bâle, c'est une comparaison malhonnête et vous devriez dire que vous comparez les cantons de Vaud, de Genève et de Bâle avant de comparer les villes, parce que les villes ont une marge de manœuvre bien moins importante que les cantons en matière d'imposition.

Et juste pour dire aussi qu'il y a un troisième paramètre que vous devriez prendre en compte dans votre comparaison, si elle avait la moindre teneur scientifique, c'est bien évidemment le pouvoir d'achat des gens dans ces villes, parce que là aussi, comparer Genève, Zurich ou Lausanne, c'est un petit peu erroné quand on regarde les salaires moyens de ces villes. Donc je crois vraiment, je suis d'accord d'avoir des avis politiques différents sur les chiffres, mais je crois qu'on a l'honnêteté, surtout quand la population nous regarde, de présenter des chiffres qui sont un peu près juste. Et là, on est quand même assez loin de la réalité. Je tenais à le rappeler maintenant.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Vu que j'ai été interpellé, je vais rapidement répondre à mon prédécesseur, monsieur Dupuis. Je maintiens mes chiffres. Je redis, la Ville de Lausanne en 2019 va gagner 26 millions de plus qu'en 2018, va générer des charges supplémentaires de 47 millions de plus qu'en 2018 et si vous voulez je vous donne les détails je vous les donnerai à la pause sans problème. J'admets avec vous que les chiffres étaient un peu petits, mais il y a ma foi les chiffres, effectivement je vais un peu tout présenter sinon vous m'auriez accusé de ne pas être complet.

Deuxièmement définition de la classe moyenne c'est une bonne discussion que vous

amenez quelle est la classe moyenne alors je vais vous dire, moi je prends la définition qu'en donne le *24 heures*, qui a clairement défini la classe moyenne comme des ménages qui gagnent entre 100 000 et 200 000, je peux vous donner l'article, et effectivement ça correspond exactement à ce que vous venez de dire, deux personnes travaillant, peut-être une personne à temps partiel, avec le revenu médian que vous avez donné, 60 000, 70 000, x2 ou x1,5, on arrive à 100 000, voire un peu plus, pour les gens qui gagnent bien 200 000. Donc oui, M. Dupuis, vous venez de démontrer que j'ai raison. Voilà, c'était pour vous répondre.

La discussion est close.

Le président : – Nous passons donc maintenant à l'examen des budgets des différentes directions. Je vous prie d'être attentifs parce que dans chacune d'elles, je vais passer en revue les différents comptes en mentionnant simplement les numéros, et s'il y a des amendements, je vous prierai de peser au bon moment.

Examen du budget – direction par direction

CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

1000 Conseil communal

1001 Municipalité

1103 Secrétariat municipal

1104 Participation à des charges cantonales

1110 Secrétariat général

M. Philippe Miauton (PLR) : – M. Tétaz va peut-être vous montrer l'amendement, qui est assez simple dans le fond, et qui n'a pas pour objectif de faire des économies, quoique dans la situation des finances de la Ville, tout est peut-être bon à prendre. Cet amendement intervient parce que le PLR n'est pas satisfait du processus de décision pour le journal communal. L'absence d'appel d'offres ou d'analyse d'autres options pour la simple raison qu'il fallait un journal gratuit nous apparaît bien courte. Le syndic aurait tout aussi bien pu dire qu'il fallait un journal dont la rédaction se situe à l'avenue d'Echallens 17 pour justifier qu'il ne fallait pas d'appel d'offres.

Par ailleurs, et avec le recul de quelques numéros, si le journal est réalisé consciencieusement, son contenu ne nous apparaît pas non plus réellement vital pour les Lausannois et les Lausannoises, peut-être que le temps nous donnera tort, et je tiens enfin à préciser que cet amendement ne vise qu'à couper les 170 000 francs dévolus à la réalisation des pages au poste 318, mais ne vise pas l'attribution pardon annuel d'une aide à la presse au poste 310.

Amendement

Le Conseil communal demande la suppression de CHF 170'000.- au poste 1110.318 (Secrétariat général) liés au journal communal.

Compte	Montant actuel	Montant supprimé	Montant total
1110.318	CHF 1'017'100.-	CHF 170'000.-	CHF 847'100.-

La discussion sur l'amendement de M. Miauton est ouverte

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous invite évidemment à refuser cet amendement. Le journal communal a tout juste quelques semaines. Vous aurez de toute manière l'occasion de refaire le débat dans le budget chaque année puisque ce contrat, que nous n'avons d'ailleurs pas encore signé avec *Lausanne-Cités*, est un contrat qui est soumis évidemment

aux dotations budgétaires comme tout contrat qui s'inscrit dans l'annualité d'un budget avec une collectivité publique, donc je vous invite en tout cas à attendre un petit peu pour juger. D'ailleurs il n'y a pas encore de réel jugement qui a été porté par le PLR, mais il m'apparaît aujourd'hui que cet amendement est en tous les cas prématuré et que c'est important qu'une collectivité puisse aussi renforcer son information directe aux citoyennes et citoyens.

La discussion sur l'amendement de M. Miauton est close

Vote - Amendement de M. Miauton

Le président : – Je n'ai pas d'autres demandes de parole, nous allons donc passer au vote de ce premier amendement. Etant donné l'absence de position, on va revoter à l'électronique, celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 45 non, 31 oui et 10 abstentions, vous avez donc refusé cet amendement.

1401 Service de la culture

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons une proposition d'amendement. Il s'agit de la ligne 1401-365, celle des subventions, et nous proposons avec cet amendement de renoncer à la suppression de 150 000 francs sur le budget de Sinfonietta.

Amendement

Concerne : Subvention Service de la culture

Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition : restaurer la subvention à l'orchestre Sinfonietta

Subvention	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
1401.365	CHF 445'000	CHF 150'000	CHF 595'000

La discussion sur l'amendement de M. Dupuis est ouverte

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Heureux hasard de circonstance, si je puis dire, ou coïncidence, je souhaitais revenir sur le vœu voté par la Commission des finances et qui concerne également l'orchestre Sinfonietta. Orchestre qui s'appelle d'ailleurs Sinfonietta de Lausanne. Le budget 2019 prévoit en effet une coupe de 150 000 francs sur une subvention totale, on le voit à l'écran, de 595 000 francs, et il faut dire que la subvention de la Ville est assortie d'une subvention du Canton de 115 000 francs augmentée de 20 000 francs en 2019. Or il est prévu pour cet orchestre une deuxième coupe en 2020 de 100 000 francs. Donc entre 2019 et 2020, cet orchestre perdra 250 000 francs. Et le vœu voté par la commission porte sur cette deuxième coupe de 100 000 francs et demande à la Municipalité d'y renoncer.

Parce que ces deux coupes, à moins que l'amendement de M. Dupuis soit accepté, ces deux coupes mettent la vie de cet orchestre en danger. Le Sinfonietta de Lausanne a été l'objet de la part de la Ville d'un certain nombre de critiques amenant à la décision de diminuer la subvention qu'elle lui octroie. Citons « l'orchestre ne pratique plus sa mission de base qui est de former de jeunes musiciens sortant de l'HEMU ». Autre critique « les musiciens y restent trop longtemps ». Troisièmement « ce n'est pas à la Ville de soutenir ce qui relève de la formation professionnelle et c'est donc au Canton de prendre cette place. » Cette subvention de près de 600 000 francs a permis au Sinfonietta de mettre sur pied une série de concerts qui permettent précisément la formation des jeunes musiciens à la pratique de l'orchestre, ce qu'ils n'apprennent pas ou très peu au cours de leurs études. Par ailleurs, l'orchestre a d'autres activités, avec des productions en partenariat avec le

Montreux Jazz Festival, Opus One et bien d'autres.

Du côté du Sinfonietta, il faut sûrement reconnaître des défauts de communication et d'informations sur sa mission et ses objectifs et sur les conditions nécessaires pour l'accomplir. Il n'en reste pas moins que cet orchestre joue un rôle clé pour la formation des jeunes musiciens qui sortent de l'HEMU. Il vient d'ailleurs d'engager 35 jeunes musiciens pour sa nouvelle saison 2019-2020. Où iraient-ils ailleurs ? Ce vœu demande donc à la Municipalité de renoncer à la deuxième coupe des subventions annoncées au budget 2020 sous réserve évidemment de l'acceptation de l'amendement de la gauche et à aider cet orchestre à retrouver la subvention de 150 000 francs par une négociation avec le Canton. Mais « Aide-toi, le ciel t'aidera » le Sinfonietta est d'ailleurs en pleine réflexion pour trouver des financements complémentaires. Je préciserai d'ailleurs que plus de 50% du budget du Sinfonietta vient de partenariats ou de concerts qui lui sont achetés par d'autres partenaires. Ne laissons pas tomber le Sinfonietta et aidons-le à compenser la perte de 150 000 francs prévue en 2019 par une négociation de la Ville avec le Canton.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est une demande de vote nominal que je fais. Je la formule pour les amendements à venir qui vont grever le budget. Donc, je ne sais pas si on peut voter une fois pour toutes sur un vote nominal sur des amendements. Cas échéant, je réitérerai ma demande à chaque fois, à vous de voir si le règlement vous laisse ce genre de souplesse.

Le président : – Je prends note que votre demande est effectuée pour chacun des votes et ça, je pense que du coup ce ne sera pas nécessaire de le faire à chaque fois. Par contre, je pense que je dois faire le vote à chaque fois.

M. Johann Dupuis (EàG) : – C'était juste pour défendre cet amendement que je n'ai présenté que sous sa forme comptable jusqu'à présent, juste pour dire que nous soutiendrons bien évidemment le vœu de Madame Decollogny, mais il nous était donné l'impression que l'acceptation de ce vœu ne changerait rien finalement, ou risquerait de ne pas sauver l'orchestre Sinfonietta d'une mort préméditée, en partie par l'arrêt ou la baisse des subventions de la part de la Ville de Lausanne.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'argumentation de la Ville de Lausanne se base en partie sur le fait que cet orchestre ne remplirait plus son rôle pour baisser cette subvention, argument que de notre part nous trouvons un peu léger. Argument que beaucoup de personnes trouvent par ailleurs léger, puisque vous savez qu'une pétition dotée de plusieurs milliers de signatures a été déposée en faveur du maintien de cette subvention à l'orchestre Sinfonietta. C'est exactement ce genre de dépenses sur lesquelles la Ville est invitée par les pressions qui s'exercent sur elle, pressions qui invitent la Ville à renoncer à ce genre de subvention, et c'est typiquement ce type de pression à l'austérité que nous vous proposons de refuser. C'est pour cela que nous avons déposé cet amendement, nous demandons simplement le rétablissement situation initiale avec le retrait de cette tranche enlevée à l'orchestre Sinfonietta pour revenir au montant total initial qui était accordé avant ce budget 2019.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je crois que la population lausannoise dans son ensemble est très attachée au Sinfonietta qui effectivement remplit un rôle de formation important. D'autre part, je peine à m'imaginer que la Municipalité concentre ses foudres et mette en péril véritablement l'avenir du Sinfonietta. Cela me paraîtrait contraire à sa pratique. Afin que nous puissions nous déterminer en connaissance de cause, il serait intéressant que nous sachions dans quelle mesure le Sinfonietta apparait à la loi sur les écoles de musique, si jusqu'à présent, si dans lequel cas l'aide à la loi sur les écoles de musique du canton est maintenue, renforcée, voire diminuée. Merci d'éclairer notre lanterne.

M. Alain Hubler (EàG) : – Un autre des arguments avancés par Madame Decollogny, ou plutôt par la Ville, était le suivant. Le Sinfonietta se sert essentiellement dans le bassin des étudiants de l'HEMU. L'HEMU étant une haute école professionnelle cantonale. Donc, allez discuter avec le Canton, c'est ce qui est dit en gros au Sinfonietta. Je vous pose la

question, pourquoi est-ce que la Ville et Madame Germond ne sont pas allées discuter d'abord avec le Canton, surtout qu'avec M. Broulis vous devez avoir pas mal de discussions, Mme la municipale. Allez d'abord discuter avec le Canton pour régler le problème avant de couper dans le budget. Je propose donc bien entendu que tout le monde soutienne cet amendement et que la Ville aille pendant cette année 2019 éventuellement négocier avec le Canton pour qu'il reprenne à sa charge une partie de la subvention.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – Je crains que cet amendement ne soit pas recevable pour des raisons réglementaires. L'article 82 nous dit « Les amendements qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10 % d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à leur sujet. »

Donc là on est largement au-dessus d'un 10%, donc je pense qu'il n'est pas recevable à moins que la proposition ne soit modifiée et ne porte que sur un 10%.

Le président : – Je vous informe que c'est 10% du montant publié et pas de la subvention. Et le montant publié est de 42 millions. Donc, en ce sens-là, cet amendement serait recevable.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – Si tel est le cas, évidemment, mon argumentation tombe. Mais comme c'est porté sur le 1401.365 et qui est de 445 000 francs.

Le président : – C'est bien sûr le total, donc l'amendement est recevable.

M. Grégoire Junod, syndic : – Quelques éléments sur ce débat sur le Sinfonietta peut-être d'abord en préambule pour dire, je pense que c'est important de le rappeler, que cet orchestre ne va pas mourir. J'ai entendu cette phrase ici dans cette salle, disant « on va tuer cet orchestre », mais on ne va en aucun cas tuer le Sinfonietta. Et la baisse de la subvention qui vous est proposée pour 2019 ne tue en aucun cas le Sinfonietta. Je pense que c'est important de le redire ici, que l'Association des musiciens se mobilise, je le comprends évidemment, qu'on ait un peu d'excès dans les pétitions je le comprends aussi, mais, disons encore une fois ici on ne va pas se raconter ça. Il y a une baisse de subventions pour 2019 il y a une intention de baisser pour 2020 parce que c'est ce qui nous paraît juste au regard de ce que devraient à notre sens verser les autres collectivités publiques aussi pour le Sinfonietta, mais évidemment on tiendra en compte des contingences et on ne va pas supprimer et tuer un orchestre qu'on a nous-mêmes contribué à fonder. Je pense que c'est important ici de le rappeler et nous ferons le débat de 2020 en 2020, j'ai pris note du vœu de la Commission des finances, la Municipalité en a également pris note, mais il n'est pas ici question de tuer cet orchestre et je vous prie d'arrêter de prétendre le contraire ici, ce n'est pas de ça dont il est question pour 2019. Voilà le premier élément que j'aimerais ici rappeler.

Deuxième élément, et ce débat il illustre bien la difficulté en matière de politique culturelle de porter des politiques de choix, qui sont d'ailleurs très souvent appelées par les uns et les autres en disant « mais faites des choix en matière culturelle de ce qu'il faut soutenir, de ce qu'il ne faut pas soutenir », et lorsqu'on essaye de faire des choix, on est confronté à des difficultés comme on le voit ici dans le cas du Sinfonietta. Parce que globalement, les budgets culturels ne sont pas des budgets en austérité à la Ville de Lausanne, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, sur l'ensemble de la législature, les budgets culturels sont en progression, ils l'ont été ces deux dernières années, ils le seront également les prochaines, mais il nous apparaît ici effectivement que la cohérence d'une politique publique justifie qu'on donne un peu moins d'argent au Sinfonietta pour en donner un peu plus à d'autres. Mais ça illustre bien cette difficulté que nous avons dans ce domaine-là à porter un certain nombre de choix.

Alors pourquoi est-ce que ça se justifie ? D'abord parce que le Sinfonietta a été créé avec des missions spécifiques qui ont été soutenues par la Ville de Lausanne depuis le départ et qui sont encore aujourd'hui. C'est de soutenir un orchestre relais. C'est fondamental

d'avoir effectivement une structure d'orchestre qui puisse accueillir des jeunes musiciens qui sortent des écoles professionnelles et qui puissent trouver un premier orchestre avant de pouvoir, peut-être, poursuivre leur carrière dans un autre orchestre professionnel. C'est effectivement une mission extrêmement importante. Mais cette mission, et je pense que vous serez toutes et tous d'accord ici pour l'admettre, c'est aussi une mission qui doit incomber prioritairement au Canton. Précisément parce que la formation professionnelle est de la responsabilité des cantons. C'est bien le Canton de Vaud à travers la Haute Ecole de Musique, le canton de Fribourg et le canton du Valais qui forment des centaines de musiciens chaque année avec une formation d'excellent niveau à l'HEMU qui les met ensuite sur le marché et qui a aussi la responsabilité d'offrir des possibilités professionnelles aux jeunes formés. Ce n'est pas uniquement la responsabilité des communes que de le faire. Et il nous apparaît aujourd'hui que ce n'est pas sain, que ce n'est pas normal que le Sinfonietta soit porté à bout de bras presque exclusivement par la Ville de Lausanne et que là il y a un réel problème et qu'effectivement nous sommes sur une mission qui relève d'abord du Canton.

Alors je m'empresse ici de répondre aussi à M. Hubler qui dit « vous demandez au Sinfonietta d'engager des discussions avec le Canton et d'ailleurs aussi avec des cantons voisins » j'y reviendrai, c'est vrai, mais bien sûr qu'on les assiste aussi dans ce travail-là. Les discussions qu'on a avec le Sinfonietta elles ont débuté il y a presque deux ans maintenant. Donc cette baisse de subvention ne tombe pas non plus comme une goutte d'eau aujourd'hui qui aurait été décidée cet été dans le cadre de la préparation du budget. Nous avons des discussions depuis deux ans, nous avons des discussions régulières qui ne se font pas avec le Sinfonietta, mais avec Madame Amarelle, avec le Service cantonal de la culture, les affaires culturelles. Monsieur Kienzer les rencontre très régulièrement. Il y a des discussions régulières, y compris sur la question du Sinfonietta, il y a d'ailleurs un petit renforcement de subventions cantonales en 2019 de 20 000 francs, puisque madame Decollogny l'a évoqué, le Canton va effectivement un petit peu augmenter sa subvention. Nous sommes évidemment en discussion, mais c'est des discussions qui sont toujours compliquées, bien sûr, quand on parle de transfert de charges entre la Ville et le Canton, mais c'est bien sûr une discussion sur laquelle nous sommes également présents. Ça c'est le premier élément, c'est que la formation professionnelle, c'est un domaine qui émerge d'abord de la responsabilité des cantons.

Deuxième argument, il faut savoir aujourd'hui que plus de la moitié des musiciens, et là je me base sur les chiffres qui sont ceux que le Sinfonietta nous a transmis en 2017, donc il y a peut-être quelques évolutions depuis. Mais la majorité des musiciens ne sont pas domiciliés dans le canton de Vaud. Plus de 40% des musiciens qui sont issus du Sinfonietta le sont du conservatoire de Genève. Et là aussi c'est extrêmement bien qu'on remplisse un rôle d'orchestre relais, mais c'est important aussi que cette mission soit portée par l'ensemble des collectivités à qui il incombe de le faire. Et là encore, Lausanne ne peut pas le faire toute seule. Il nous apparaît là qu'il y a aussi une cohérence à ce qu'on puisse élargir l'assiette du financement. Alors je sais qu'ils sont sensibles à cette question-là et qu'ils vont rééquilibrer les choses, qu'ils ont déjà commencé à le faire, mais il n'empêche que nous avons une proportion importante de musiciens qui viennent d'ailleurs.

Dernier élément, cet orchestre a été créé comme un orchestre relais, avec la mission de garder les musiciens quelques années, mais de ne pas les garder longtemps. Et aujourd'hui on a plus de 50% des musiciens qui sont là depuis plus de six ans, dont certains qui sont là depuis plus d'une dizaine d'années. Alors c'est nécessaire d'en avoir quelques-uns à des fins de formation et de relève, mais on a quand même une mission de base qui a été un petit peu oubliée. Et ce que nous demandons aujourd'hui au Sinfonietta, c'est d'en revenir aussi à sa mission de base et effectivement à une assise financière qui soit plus large, c'est-à-dire qui s'appuie sur un bassin qui dépasse la ville de Lausanne et qui peut être intègre d'ailleurs d'autres acteurs que simplement la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud, mais aussi d'autres cantons ou d'autres collectivités romandes, soit de travailler plus étroitement

avec l'HEMU, de manière effectivement à ce que cet orchestre puisse s'inscrire plus directement dans la suite de la formation de la Haute Ecole de Musique.

Ces discussions, elles ont été commencées par le Sinfonietta, il faut reconnaître qu'elles ont été compliquées et en partie stoppées aussi par les problèmes de direction qu'ont connus le Conservatoire et l'HEMU à Lausanne. Nous avons maintenant une nouvelle directrice qui a été nommée, vous l'avez appris par la presse il y a quelque temps. Ces discussions vont donc pouvoir repartir sur un bon pied avec une directrice de l'EMU qui est d'ailleurs très sensible à ces questions de débouchés professionnels qui sont des questions importantes pour les musiciens. Donc j'ai bon espoir que nous puissions trouver des solutions dans la durée. Est-ce que nous les trouverons toutes pour 2020 ? On verra bien. Mais la réalité en tout cas aujourd'hui, c'est que la baisse de subvention qui vous est proposée pour 2019 peut être assumée par l'orchestre, elle a été d'ailleurs intégrée dans le budget de saison de l'orchestre qui le Conseil de Fondation, qui n'a pas plébiscité cette coupe évidemment, mais il l'a aussi acceptée et comprise et elle est intégrée dans les planifications financières de l'orchestre. Donc nous reprendrons le débat en 2020, mais s'agissant de cette année 2019, moi je vous invite à voter le budget tel qu'il a été proposé par la Municipalité.

M. Alain Hubler (EàG) : – Donc si j'ai bien compris, la Municipalité de Lausanne, afin de répartir les charges du Sinfonietta entre le Canton, voire le Canton de Genève et la Ville, et pour faire pression sur le Canton de Vaud, coupe d'abord les subventions, et discute ensuite, et aide ensuite l'orchestre à aller chercher des sous ailleurs. Je trouve que c'est une façon qui n'est pas tout à fait correcte de faire pression sur le Canton en utilisant comme bouclier, finalement, cet orchestre. Donc je vous encourage à voter cet amendement pour des raisons, je dirais presque déontologiques.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – J'aimerais retenir les propos du syndic qui dit qu'il a bon espoir que nous trouvions, c'est-à-dire la Municipalité, des solutions par rapport à l'avenir financier du Sinfonietta avec des partenariats qui soient plus larges que le seul soutien de la Ville, ce que j'espère évidemment et que je soutiens forcément. Où j'ai tout de même une réserve, c'est quand monsieur le syndic nous dit que la coupe 2019 a pu être absorbée par l'orchestre, elle a pu être absorbée dans sa saison 2018-2019. En revanche, pour sa saison 2019-2020, la situation n'est pas du tout claire encore et elle pose problème dans la saison suivante. Les années civiles des subventions ne correspondent évidemment pas aux années saisonnières des orchestres. Mais j'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'en parler avec monsieur le syndic, je crois qu'on peut reprendre un à un tous les éléments pour avoir des visions et une compréhension différente, en tout cas de ce que j'ai entendu.

Exemple, la moitié des musiciens sont relativement anciens. Je pense que quand on est un musicien débutant, si on est à côté d'un autre musicien débutant, on ne va pas progresser beaucoup. Il faut des musiciens professionnels, cet orchestre est un orchestre professionnel.

M. Grégoire Junod, syndic : – Peut-être pour répondre à M. Hubler et pour être très clair, je crois que je l'ai dit, les discussions ont commencé en février 2017 avec l'orchestre. Donc on n'est pas du tout sur une politique du fait accompli, on coupe puis on leur dit « allez discuter ». On a commencé les discussions bien avant, les discussions budgétaires. Et puis effectivement, au bout d'un moment, on prend aussi nos responsabilités parce qu'il nous apparaît que structurellement, il y a une logique à ce que la Ville mette un petit peu moins dans cet orchestre-là eu égard aux éléments que j'ai évoqués sur la mission cantonale et le bassin du Sinfonietta, qui est un bassin plus large que celui de la ville de Lausanne. Voilà et c'est cette décision-là qui a débouché sur effectivement la baisse de subventions qui vous est proposée pour 2019, mais qui s'inscrit dans une discussion qui a débuté bien avant. Donc on n'est pas dans une simple décision budgétaire.

Et puis sur le budget 2018-2019 et 2019-2020, oui et non madame Decollogny. Si la coupe

reste ce qu'elle est en 2019 puis que le budget 2020 est reconduit tel quel, il n'y aura pas de problème. Ce qui évidemment préterite l'orchestre et de ce point de vue là je ne conteste pas, c'est que la baisse de la subvention envisagée pour 2020 posera effectivement des problèmes sérieux à l'orchestre si elle n'était pas compensée par d'autres collectivités publiques ou par d'autres fonds privés ou que sais-je. Ça, je le reconnais tout à fait. Et c'est pour ça que je vous ai dit que nous chercherions des solutions, mais que la direction nous paraissait juste du point de vue de la répartition des subventions entre la Ville de Lausanne et d'autres partenaires au sein de l'orchestre, mais évidemment, nous ne tuerions pas cet orchestre, On n'a jamais eu des questions et ce n'est pas ici le débat ce soir et ce ne sera pas non plus le débat, je l'espère, l'année prochaine.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Une question technique peut-être pour M. le syndic. Pourriez-vous me dire combien de subventions touche le Sinfonietta, si j'ai bien compris il touche des subventions de la Ville de Lausanne, du Canton de Vaud et aussi du canton de Genève ou d'autres ? Pouvez-vous nous donner un chiffre complet ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je n'ai pas les comptes sous les yeux, mais il touche des subventions de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud. Pour le reste, il s'agit de partenaires privés qui apportent des soutiens à l'orchestre. Mais en termes de soutien public, c'est la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud. La Ville de Lausanne pour un montant de 595 000 francs pour 2018 et le Canton de Vaud pour 115 000 francs. Voilà en tout et pour tout les subventions publiques touchées par le Sinfonietta.

La discussion sur l'amendement de M. Dupuis est close

Vote - Amendement de M. Dupuis

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc pouvoir passer au vote avec une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande de vote nominal ? C'est clairement le cas. Nous allons donc en faire ainsi, celles et ceux donc qui acceptent cet amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 40 non, 14 oui et 31 abstentions, vous avez donc refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Beetschen Véronique, Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dupuis Johann, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Joosten Robert, Manzoni Laura, Misiego Céline, Pagès Barbara, Schaller Graziella, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Brayer Vincent, Calame Maurice, Company Xavier, Corboz Denis, De Meuron Thérèse, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guisepe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Kamenica Musa, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho Jose, Mivelaz Philippe, Oberson Pierre, Readler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Rudaz Benjamin, Sulzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Wyssa Stéphane, Berguerand Anne.

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Dana Louis, de Haller Xavier, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gnoni Sara, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Vagnières Roger.

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Michaud Sophie

Est-ce qu'il y a d'autres prises de position sur le poste 1401 ?

1800 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne

1930 Service de l'urbanisme

Ce n'est pas le cas, nous allons donc pouvoir passer au vote sur Culture et développement urbain et je prierais Monsieur le Président de la Commission des finances, de nous rappeler le vote de la Commission.

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Je me permets de lire un vœu qui a été voté à la Commission des finances sur cette direction. « La COFIN souhaite que la Municipalité renonce à la coupe prévue en 2020 de 100 000 francs et négocie avec le Canton la reprise de sa subvention au Sinfonietta, de manière à ce que cette dernière retrouve le niveau de la subvention actuelle de l'ordre de 595 000 francs. » Au vote, la Commission des finances vous propose d'accepter ce vœu par 7 oui, 0 non et 6 abstentions.

Sur cette direction, la COFIN vous propose d'accepter le budget par 7 oui, 1 non et 4 abstentions.

Le président : – Nous allons donc effectuer ce vote à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction culture et développement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 45 oui, 9 non et 30 abstentions, vous avez donc accepté le budget de la Direction culture et développement urbain. Nous prenons maintenant la pause jusqu'à 20h50.

La séance est levée à 20 h 20.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Françoise Longchamps ; M. Vincent Mottier ; M. Johan Pain ; Mme Esperanza Pascuas Zabala ; Mme Sandrine Pernet ; M. Roland Philippoz ; Mme Sandrine Schlienger ; M. Philipp Stauber ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Alix Aubert ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Nicolas Tripet

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 20 h 50, à l'Hôtel de Ville.

Préavis N° 2018/52 du 1^{er} novembre 2018

Budget de fonctionnement de l'exercice 2019

Plan des investissements pour les années 2019 à 2022

Reprise de l'examen du préavis

Examen du budget – direction par direction

Le président : – Voilà, chers collègues, nous allons reprendre l'examen du budget 2019 avec la Direction sécurité et économie.

SECURITE ET ECONOMIE

2000 Secrétariat général

2001 Taxis

2200 Commerces, manifestations, séjour

2201 Inhumations et incinérations

2300 Service du contrôle des habitants

2410 Corps de police

M. Pierre Conscience (EàG) : – Nous déposons un amendement aux lignes 301, 303, 304, 309 d'une valeur totale de 869 600 francs. La proposition est de supprimer l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation des effectifs de police. Je motiverai très brièvement cet amendement. Notre objectif est simple, après plusieurs années consécutives d'augmentation systématique des effectifs de police et des moyens alloués à ce service, nous proposons de mettre un cran d'arrêt à cette politique de progression sans arrêt de la politique sécuritaire de la Ville de Lausanne. Elle traduit le tournant sécuritaire que nous avons plusieurs fois dénoncé, qui est en œuvre depuis 2012 par la majorité en place, et plus particulièrement cette année, elle traduit l'augmentation d'effectifs liés à la politique de lutte contre le deal de rue que nous condamnons, contre laquelle nous nous battons et contre laquelle nous nous avons formulé diverses propositions alternatives et c'est au fond en cohérence avec ces propositions et le programme sur lequel nous avons été élus que nous vous proposons de ne pas augmenter les effectifs de police avec comme objectif de revenir sur la politique qui a été proposée, de

proposer d'autres mesures que des mesures sécuritaires pour lutter contre le sentiment d'insécurité lié au deal de rue. Et donc c'est pour cela nous vous proposons cette baisse, et je vous prie s'il vous plaît d'approuver cette baisse de 869 600 francs à ces lignes budgétaires.

Amendement

Proposition de supprimer l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation des effectifs de Police.

Subvention	Montant actuel	Montant supprimé	Montant total
2410.301	CHF 71'743'400	CHF 525'000	CHF 71'218'400
2410.303	CHF 6'564'400	CHF 44'500	CHF 6'519'900
2410.304	CHF 10'488'400	CHF 97'500	CHF 10'390'900
2410.309	CHF 1'929'500	CHF 202'600	CHF 1'726'900

Diminution de charges : CHF 869'000.-.

La discussion sur l'amendement de M. Conscience est ouverte.

Le président : – Je passe la parole à M. Mathieu Carel, en le priant aussi en fin de son intervention, peut-être me préciser sur ce point-là, s'il souhaite aussi le vote nominal, sachant que c'est une diminution des charges et pas une augmentation comme il l'avait mentionné précédemment.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Alors, d'entrée de cause et en prologue, je précise que je demande le vote nominal. Pour la suite, il y a une politique publique qui a bien fonctionné dans ce début de législature à Lausanne, c'est la lutte contre le deal. C'est là où nous avons eu une réelle amélioration de la qualité de vie des citoyens, un problème qui a été identifié il y a longtemps, a été pris à bras de corps par la Municipalité et par Pierre-Antoine Hildbrand. Il a été en partie réglé grâce à une mesure simple dont on nous disait avant qu'elle ne servirait à rien, qui est simplement des îlotiers dans cette ville, c'est une politique qui marche et on trouve qu'elle doit être valorisée par ce budget. Alors naturellement, nous nous opposons à cet amendement.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Bien qu'il y ait des points avec lesquels je suis d'accord avec M. Conscience, le groupe des Verts a toujours soutenu une politique de la drogue basée sur les quatre piliers. Il est vrai que l'augmentation des effectifs de police ne concerne qu'un seul de ces quatre piliers, donc la répression, c'est exact, néanmoins, il répond à un besoin, une demande de la population que nous nous devons d'écouter. Et même s'il est vrai que cette situation n'est pas parfaite pour plusieurs raisons, elle est globalement satisfaisante pour les habitants des quartiers un peu critiques et nous refuserons donc cet amendement visant à diminuer ces EPT.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – L'amendement proposé vise donc à supprimer les montants intégrés pour l'engagement de trois policiers formés et cinq aspirants dans le cadre du budget 2019 du Corps de police soit 869 600 francs. Il est clair que si ces montants ne sont pas mis à disposition les engagements n'auront évidemment pas lieu et ces policiers vont être engagés en cours d'année. Du point de vue de la population, l'opération anti-deal, parce qu'on a quand même l'impression qu'il y a un peu ça derrière l'amendement visant à ne pas augmenter le Corps de police, l'opération anti-deal est un succès, elle répond à un réel besoin de se sentir en sécurité dans l'espace public.

On appelle par ailleurs de nos vœux une police de proximité. C'est exactement ce qui se produit avec les patrouilles et les policiers à pied qui sont présents, visibles, disponibles. Et

très souvent, on voit des gens s'approcher d'eux et entamer une discussion. Les patrouilles à pied dans les différents lieux affectionnés des dealers et de leurs clients permettent beaucoup plus que la lutte contre le deal : incivilité, littering, bruit des boîtes de nuit, tous les sujets peuvent être évoqués, tout ce qui fait qu'on peut vivre ensemble mieux. Et ça c'est très apprécié de la population. On peut dire que l'opération anti-deal a rapproché la police de la population dans le bon sens du terme. Pour rappel, l'accroissement des effectifs de police fait partie des objectifs de la Municipalité annoncés en début de législature, et en début d'année par l'intermédiaire du plan d'action de sécurité publique 2018-2021, ainsi que des objectifs du programme de législature.

Dernière remarque. Ne pas vouloir entendre les besoins de la population, en particulier le besoin de sécurité, c'est faire le jeu des populistes, qui prônent des solutions bien plus radicales. Le PS tient donc à soutenir la proposition figurant au budget 2019, soit l'augmentation de l'effectif de huit policiers, et vous invite ainsi à rejeter l'amendement proposé par Ensemble à Gauche.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – L'UDC refusera cet amendement. Nous prenons néanmoins bien note que la lutte contre le deal n'est pas vue comme importante par l'extrême gauche et qu'elle s'accommode des dérives que l'on a vécues récemment. Il est clair que pour nous, la classe moyenne, les gens qui veulent vivre simplement leur vie avec des enfants, se promener dans la rue est une priorité et que résoudre ces problèmes qui sont liés entre autres aux deals de rue, à des gens qui mènent des activités illégales et qui gênent la vie de ces gens qui simplement ne demandent qu'à vivre paisiblement est une priorité et donc nous refuserons cet amendement qui ne mène que vers une cité cassée et où des gens mènent des activités illégales, ce qui va à l'encontre de notre mandat. Donc nous refuserons cet amendement.

M. Valentin Christe (PLC) : – Alors évidemment, c'est sans surprise qu'on a entendu le PLR exprimer son soutien à la politique qui est menée par son représentant à la Municipalité, c'est tout à fait légitime. Pour ce qui nous concerne, nous allons prendre moins de précautions oratoires que Mme Gnoni pour exprimer notre hostilité à cet amendement et notre soutien à l'activité de la police, puisque je crois qu'il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour constater que notre ville reste très touchée par la problématique du deal et la population a à de nombreuses reprises exprimé tout aussi clairement son exaspération face à l'insécurité et puis la présence envahissante des dealers dans nos rues.

Je suis ravi d'entendre Madame Decollogny qui désigne cet amendement et puis par extension ses auteurs comme populistes, je dois dire que vous avez eu égard à mon bord politique, ça nous change. Pour ce qui nous concerne, c'est évident donc que nous allons refuser cet amendement que nous voyons surtout comme de la provocation et puis bien entendu nous vous invitons à en faire de même.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Très brièvement, je voulais partager un retour alternatif à celui de Mme Decollogny, du quartier dans lequel elle vit, dans lequel j'ai vécu plusieurs années et dans lequel je continue de travailler, pour lui dire que ce n'est pas du tout le regard que j'ai de l'appréciation des politiques menées dans ce quartier, avec le renforcement du dispositif policier durant la journée. Au contraire, moi j'entends aussi des retours tout à fait négatifs de gens qui voient cette présence avec beaucoup d'appréhension, qui trouvent que ça refroidit plutôt le climat dans les rues que de créer la chaleur humaine que vous présentez dans votre tableau. Le dispositif qui est mis en place, et ça vous devriez le voir si vous étiez aussi investi que vous dites l'être dans ce quartier, est interprété et reçu de façon beaucoup plus diverse, et je reconnais peut-être si on avait le temps d'en discuter de façon plus posée que ça doit aussi répondre à la situation sociale, l'âge, la génération, le contexte dans lequel vivent les personnes, mais ce n'est pas du tout une appréciation homogènement appréciée.

Et puis vous dites que c'est faire le lit des populistes, qu'au fond ne pas accepter de renforcer les dispositifs policiers eh bien moi je vous répondrais que c'est plutôt ce que

vous faites qui est faire le lit des populistes c'est-à-dire entrer en matière sur le type de politique qu'ils préconisent, le tout-sécuritaire. Et au fond, c'est à cette attente-là que vous répondez en soutenant cette politique, d'autant plus avec votre étiquette socialiste, plutôt qu'à une attente populaire et très largement consentie, comme si c'était un consensus dans ce quartier, ce qui n'est vraiment pas le cas. Beaucoup de gens voudraient d'autres choses que de la police, on pourrait imaginer déployer des travailleurs sociaux hors mur pour traiter ce type de problématiques, de problématiques puisqu'au fond il ne s'agit pas de faire des interventions pour attraper les dealers, mais simplement de déplacer ce deal de rue et d'ailleurs de ce point de vue là il y a un petit côté « not in my backyard » dans cette position, « pas dans mon quartier ».

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je n'attendais rien de l'extrême gauche, je ne suis pas déçu. Je constate que M. Conscience souhaite un cran d'arrêt, je pense que les mots ont dépassé sa pensée, et j'aimerais dire que la présence policière en rue appartient un discours préventif. La prévention de la commission d'infractions et que l'aspect répressif tout sécuritaire qui semble inspirer cet amendement, il n'est pas du tout là. Le dispositif de lutte contre le deal par une présence en uniforme, principalement en uniforme sur les lieux qui avaient été appropriés, avec une forme d'accaparement du domaine public pour des activités délictueuses, eh bien cette lutte-là se mène de façon préventive. Certes, il reste des opérations répressives, des arrestations, des perquisitions dans des squats, mais ce ne sont pas le personnel qui au quotidien seul, dans les différents quartiers, patrouille et au contact de la population et au contact des touristes rend service et reçoit de nombreux témoignages de remerciements y compris par moi-même à cette tribune.

Et je comprends mal à quels instruments vous faites allusion lorsque vous dites que vous avez proposé de nombreuses solutions pour lutter contre le deal de rue. Ça j'avoue avoir un tout petit peu de peine. Les mesures qui ont été faites ces dernières années, elles ont été soit de grosses opérations qui ont permis momentanément de retrouver une certaine paix sociale, soit des opérations, comme ça a été décidé par la Municipalité, de présence continue. Et le budget 2019 qui vous est soumis mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, il appartient au registre de la prévention puisque les postes supplémentaires seront utilisés pour élargir les horaires du dispositif d'une heure de plus le matin et d'une heure de plus le soir, notamment à la situation ressentie par des habitantes, principalement, de certains quartiers au vu de l'échelonnement de la soirée et de la résurgence, du retour, d'un certain nombre de dealers et de pratiques de deal de rue.

Voilà le sens de ce budget, voilà le sens de l'amendement que vous portez. Il faut vous savoir gré d'être clair dans vos intentions. Ma foi, nous avons une vraie discussion politique sur ce point, nous aurons l'occasion d'y revenir et j'aimerais saluer la position des différents groupes qui se sont exprimés pour soutenir le budget tel que proposé.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Je m'excuse de prendre la parole après M. le municipal, mais c'est juste pour dire qu'il faut quand même faire attention quand on parle de prévention, M. le municipal, parce qu'au sens de la politique des quatre piliers, donc la politique de la drogue, la prévention ne saurait être une mission de police. La prévention au sens de la politique de la drogue dite des quatre piliers, c'est bien la réduction du risque de prise de substances par les consommateurs victimes d'addiction, et ce n'est pas la mission de la police que de faire cela.

Et j'entends votre discours préventif dans le cadre des missions de police, donc oui, par rapport aux autres missions de la police qui sont d'ordre répressif, on est plutôt là dans le cadre préventif, ça ne fait pas rentrer pour autant ces politiques dans le pilier préventif de la politique de la drogue. Et là c'est un abus de langage qu'il faut dénoncer.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je dois dire que je suis assez étonné devant cet amendement. Il y a quelques années, au début de la législature précédente, lorsqu'un certain nombre de faits divers concernant les nuits lausannoises avaient défrayé la

chronique, il me semblait qu'il y avait un accord entre toutes les forces politiques de ce Conseil sur l'idée de souhaiter de la présence humaine dans les rues pour prévenir tout type de débordements, pour prévenir au sens de M. Dupuis, de prévenir la commission de délit, parce qu'enfin, je ne pense pas que le seul sens du mot prévention soit la prévention de la consommation telle que vous l'avez évoquée, vous savez que la présence de policiers uniformés ou pourquoi pas de correspondants de nuit peut précisément aussi prévenir, dans un autre sens du même terme, des débordements, des dérapages ou des problèmes de cohabitation entre différents usages de l'espace public.

Et je suis vraiment en réalité assez estomaqué aujourd'hui de constater que ce consensus que nous avons alors, qui était que nous voulions des gens, des hommes et des femmes dans la rue pour, et précisément dans un certain nombre de cas, prévenir les débordements pour faciliter les interactions, je suis étonné que ce consensus qui donc méprisait en revanche les moyens technologiques, ne souhaitait pas plus de tasers, ne souhaitait pas plus de vidéosurveillance, ne souhaitait pas forcément plus de moyens, encore une fois, techniques, ni de plus grosses voitures pour la police, mais bien des gens, des personnes, des femmes et des hommes dans la rue – je suis déçu de constater que ce consensus vole en éclats, et que ce soir nous avons une force qui, encore une fois, à l'époque se prononçait dans ce sens, dans le sens d'une humanisation de la présence publique uniformée dans la rue, tout à coup décide de faire de la diminution du service public, qui est aussi la police, un combat prioritaire. Ce front renversé, honnêtement, m'étonne, me déçoit, et je vous invite évidemment à la suite de Mme Decollogny à refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Oui, précision. Premièrement, ce n'est pas une diminution, c'est une non-augmentation. Ce consensus en effet visiblement n'existe plus, ma foi dont acte de la déception de notre collègue Gaillard. Depuis la période des nuits lausannoises agitées que vous évoquez, cher collègue, du temps est passé, depuis des budgets ont été votés, chaque année une augmentation d'effectifs a été consentie pour la police, chaque année l'immense majorité des autres services n'ont pas vu une telle augmentation alors qu'ils en auraient bien besoin. C'est aussi en vertu de ce déséquilibre que nous le proposons et parce que nous ne partageons pas la politique qui est menée sur le plan de la sécurité. Oui, des gens, des femmes, des hommes dans la rue, il en faut, il en faut plus, mais pas que des flics, et il y a, je le disais tout à l'heure, bien d'autres professions qui peuvent être sollicitées pour assurer la paix sociale et maintenir et développer le vivre ensemble dans nos villes, y compris la nuit, y compris dans les horaires vus comme plus chauds. Donc c'est ce qui explique cette divergence qui en effet rompt un consensus que pour ma part j'ignorais être maintenu jusqu'à ce jour.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ce n'est pas parce qu'un groupe qui n'est pas majoritaire n'accepte pas de se rallier à l'opinion qui prévaut dans la totalité des autres groupes que le consensus est rompu. Enfin, on ne peut pas convaincre tout le monde, mais je crois qu'on peut fièrement, et la tête haute revendiquer que nous avons un consensus et qui était loin, très loin d'être acquis il y a encore seulement une douzaine d'années. Maintenant nous nous retrouvons sur ce consensus.

Vous parlez de prévention, mais la prévention ce n'est pas uniquement la prévention à l'école ou dans les familles, c'est également la prévention par une force de police visible et qui va à pied. Le deuxième pilier c'est la thérapie, on ne parle pas de police ou de présence policière pour la thérapie, pas plus que pour le troisième d'ailleurs, la réduction des risques, et on retrouve de nouveau la police pour le quatrième qui est la répression. Je crois que ces quatre piliers, à défaut de fonctionner idéalement, nous permettent de nous retrouver, nous, l'essentiel de ce Conseil, sur ce consensus que vous décriez. J'en suis fier et je vous invite donc à refuser en toute connaissance de cause l'amendement qui nous est proposé.

La discussion sur l'amendement Conscience est close.

Le président : – Nous allons donc passer au vote de cet amendement. Il y a une demande

de vote nominal. Est-ce que cinq conseillers ou conseillers le soutiennent ? C'est clairement le cas. Egalement, nous allons donc procéder ainsi à un vote électronique nominal. Celles et ceux qui soutiennent l'amendement votent donc oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 68 non, 10 et 3 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Calame Claude, Crausaz Mottier Magali, Conscience Pierre, Dupuis Johann, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiego Céline, Panchard, Ilias, Raedler David, Voutat Marlène,

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Aubert Eliane, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Billard Aude, Brayer Vincent, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Corboz Denis, Dana Louis, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guiseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Klunge Henri, Mach André, Maillard Mathieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho Jose, Messere Anita, Miauton Philippe, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pagès Barbara, Pernet Jacques, Picarde Bertrand, Piron Françoise, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Vagnières Roger, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Wyssa Stéphane

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Grin Claude Nicole, Roch Karine,

Non-votant-e-s : Mme et MM Beaud Valéry, Company Xavier, Fracheboud Cédric, Ducommun Philippe, Michaud Gigon Sophie, Tran-Nhu Than-My.

Le président : – Nous poursuivons donc l'examen de la Direction Sécurité et économie

- 2500 Secours et incendie**
- 2501 Protection civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**
- 2910 Eau potable**
- 2911 Evacuation eaux claires et usées**
- 2912 Traitement eaux usées**

Vote – Budget Direction de la sécurité et de l'économie

Nous allons maintenant voter le budget de la Direction sécurité et économie, et je prierai, M. le Président de la Commission des finances, de nous rappeler la conclusion de la commission.

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances vous invite à accepter le budget 2009 de la direction SE par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le président : – Nous allons donc voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction sécurité et économie, lèvent la main. Refus. Abstention. Avec une douzaine de refus et une dizaine d'abstentions, vous avez accepté ce budget.

SPORTS ET COHESION SOCIALE

- 3000 Secrétariat général**
- 3810 Service des sports**
- 3910 Service des assurances sociales**
- 3920 Administration du service**
- 3921 Unités Support**
- 3922 Unité prestations**
- 3923 Subventions et aides individuelles**

Marlène Voutat (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche propose un amendement au poste 3923-365, subvention à des institutions, avec une proposition d'ouvrir une heure supplémentaire par jour l'espace de consommation sécurisé. En effet, Lausanne l'attendait depuis longtemps cet espace de consommation. Mais le problème de la toxicomanie n'en sera pas réglé pour autant, et il sera toujours nécessaire de continuer à travailler sur les quatre piliers, plus précisément la prévention et la réduction des risques.

Ce lieu ne se veut pas seulement un espace d'injection et d'inhalation, mais aussi un lieu social et sanitaire. Le groupe Ensemble à Gauche estime donc nécessaire d'ouvrir une heure de plus les matins, notamment, d'où notre amendement d'une heure supplémentaire pour la modique somme de 179 600 francs.

Amendement

Concerne : Sports et cohésion sociale / Service social de Lausanne

Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d'ouvrir une heure supplémentaire par jour l'Espace de consommation sécurisé

Augmentation de charges : CHF 179 600.-

Subvention	Montant actuel	Montant supprimé	Montant total
3923.365	CHF 10'708'300	CHF 179'600	CHF 10'887'900

La discussion sur l'amendement Voutat est ouverte.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Le local d'injection a ouvert il y a maintenant à peu près huit semaines, et nous pensons qu'il serait opportun d'attendre les retours par rapport à la fréquentation, par rapport justement aux demandes quant aux besoins par rapport à ces horaires, et d'évaluer justement les nouveaux besoins avant de proposer un changement de ceux-ci, raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais tout d'abord me réjouir avec l'ensemble du groupe socialiste, que je représente pour cet amendement de l'ouverture récente de cet espace de consommation qui est un véritable progrès pour le dispositif de prise en charge et de traitement des personnes en situation d'addiction aux drogues dans notre ville. En revanche, j'ai un déplaisir certain à prendre connaissance de l'amendement que vient de déposer le groupe Ensemble à Gauche par l'intermédiaire de madame Voutat et ceci pour une raison simple. Lors du traitement de l'espace de consommation du projet du préavis politique communal en matière de drogue en commission, nous avions, dans un climat que j'avais trouvé, et je crois que je n'étais pas le seul, particulièrement constructif, décidé précisément déjà d'étendre substantiellement les heures d'ouverture de l'espace de consommation par rapport à ce que la Municipalité avait prévu. Pour mémoire, la Municipalité avait envisagé six heures d'ouverture par jour avec une forme d'horaire coupé comprenant une pause d'une heure et quart au milieu de l'après-midi et cinq heures par jour le mardi pour tenir compte, de mémoire, notamment des contraintes liées au colloque et à la coordination interne des équipes.

Grâce, et j'aimerais ici saluer sa mémoire, à notre regrettée collègue madame Resplendino qui en avait formulé la proposition et qui en avait aussi défendu la nécessité, nous avons adopté un amendement visant à porter l'ouverture de l'espace de consommation à 7 heures en continu tous les jours de la semaine du lundi au dimanche. C'était une augmentation de 416 heures par année, c'était une augmentation qui représentait 432 000 francs de dépenses de fonctionnement en plus chaque année pour la Ville, qui est évidemment responsable de financer ce supplément qui ne faisait pas partie des accords qui avaient été trouvés si vous vous souvenez, pour le fonctionnement de cet espace. Je trouve particulièrement malvenu, particulièrement déplaisant, étant donné l'esprit très constructif qui avait présidé au vote unanime en commission de ce compromis, de revenir après, comme l'a dit Mme Gnoni, à peine quelques semaines d'ouverture de l'espace, avec une nouvelle demande qui n'est de toute évidence pas appuyée sur des retours d'expérience suffisants, puisque je crois, pour avoir parlé avec certains d'entre eux, que même les professionnels estiment qu'il y a besoin d'encore un peu plus de temps pour savoir si c'est vraiment dans l'amplitude des horaires d'ouverture que l'effort doit être mis, si c'est dans le moment des ouvertures que l'effort doit être mis ou si c'est sur d'autres types de modifications qu'il faudra consacrer les ressources.

Je crois que la majorité de ce Conseil et le groupe auquel j'appartiens et le municipal M. Tosato ont démontré leur attention sincère et continue au problème de la prise en charge des personnes en situation de dépendance et de la réduction des risques. Je considère encore une fois que cet amendement à ce moment, sur ce projet, et alors que nous avons un compromis, encore une fois, unanime de commission, grâce à Mme Resplendino notamment à l'époque, cet amendement est de mauvais aloi et je vous invite à le refuser.

M. Alain Hubler (EàG) : – Personnellement j'aimerais remercier M. Gaillard qui reconnaît qu'à l'époque Ensemble à Gauche, par la voix de Mme Resplendino, avait amélioré le préavis qui nous était proposé en aménagement des heures d'ouverture élargies. Ce qu'il a oublié de mentionner, c'est qu'à l'époque, comme souvent, nous avons été raisonnables et cet élargissement des heures d'ouverture avait été un consensus. Mme Resplendino à l'époque pensait aussi que ce n'était pas suffisant, mais le mieux est l'ennemi du bien. C'est pour ça simplement, c'est pas du tout un coup dans le dos, c'est pour ça qu'on revient maintenant au budget 2019, parce qu'il y a quelques signes qui montrent que ces horaires sont un petit peu étroits, c'est pour ça qu'on vient avec cet amendement qui donne la possibilité aux professionnels, quand il y aura une étude plus fine, qui ira au-delà des premiers signes, qui donnerait la possibilité d'ouvrir, peut-être à partir de l'été prochain, qui sait, de manière un peu plus large l'espace de consommation sécurisé.

Ce qu'il faut voir, c'est que souvent on nous dit oui, mais au cas où il serait nécessaire d'élargir les heures d'ouverture au cours d'année, on peut procéder par crédit supplémentaire. Attention, crédit supplémentaire, et je pense que tous les municipaux le savent très bien, danger. Pourquoi danger avec crédit supplémentaire ? Parce que compensation. Donc si M. Tosato demande un crédit supplémentaire, Mme Germond va lui dire où est-ce que tu compenses, où est-ce que tu rabotes. Donc l'idée de cet amendement n'est pas de rompre un consensus à l'époque, M. Gaillard, l'idée de cet amendement est de donner la possibilité, en cas de besoin en cours d'année, ce qui est probable, d'élargir les heures d'ouverture. Je vous remercie donc de bien vouloir voter cet amendement.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Comme vous l'avez signalé, l'espace de consommation est un projet pilote qui fait l'objet d'une évaluation permanente. Aujourd'hui, beaucoup de modifications pourraient être apportées au projet, mais ces modifications doivent d'abord faire l'objet d'une étude pour voir si c'est quelque chose qui est simplement temporel ou si c'est quelque chose qui aura des effets sur la durée. Prenons le cas du taux d'utilisation, aujourd'hui l'effort qui doit être mené c'est d'amener le plus de

personnes possible à l'espace de consommation pendant les heures d'ouverture.

Ce que je vous propose aujourd'hui c'est de ne pas accepter cet amendement au budget, mais de procéder comme l'a dit monsieur Hubler si l'évaluation à un certain moment montre qu'il faut une modification qui pourrait être de nouveau une période transitoire, une ouverture plutôt le matin avec une période transitoire ou bien ouvrir simplement comme à Genève, Genève c'est de 11 heures jusqu'à 19 heures pour le double de population eh bien puisqu'il en va de la santé des personnes on vous le proposera. Mais aujourd'hui vous le savez, le budget aussi est un exercice d'équilibrisme, on vous propose d'accepter le budget tel qu'on vous l'a présenté. Et ensuite, s'il y a une nécessité qui émane de l'évaluation « travailler avec les professionnels », on viendra et on vous fera les propositions nécessaires pour améliorer la prestation.

La discussion sur l'amendement Voutat est close.

Vote – Amendement de Mme Voutat

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. Nous sommes par contre en présence d'une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillers le soutiennent ? C'est le cas. Je vous remercie. Nous allons donc procéder ainsi. Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert. Par 58 non, 10 oui et 19 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiego Céline, Rossi Vincent, Voutat Marlène

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Bettschart-Narbel Florence, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Calame Maurice, Company Xavier, Dana Louis, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Francoise, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guiseppa, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Kessler Sébastien, Lavanderos Berrios Astrid, Mach André, Maillard Mathieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pages Barbara, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, , Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-nhu Thanh-My, Vagnieres Roger, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène, Wyssa Stéphane

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Panchard Ilias, Piron Françoise, Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, Chenaux Mesnier Muriel,

Non-votant-e-s : M. Beaud Valéry

Nous poursuivons donc la discussion sur le compte 3923.

M. Claude Calame (EàG) : – L'amendement budgétaire proposé, en fait il s'inscrit dans notre intervention conjointe avec les Verts au début du mois de novembre, c'était par l'intermédiaire d'ailleurs d'une interpellation urgente pour proposer une augmentation des places disponibles pour les sans-abri de manière générale pour la partie la plus précarisée de la population lausannoise. Et nous avons relevé d'une part que le remplacement de l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse par le guest house, qui est d'ailleurs une mesure à saluer et qui est tout à fait positif, implique en revanche la suppression de la marge de

manœuvre dont disposaient les services concernés qui était offerte par l'abri PC, notamment en cas de grand froid pour augmenter le nombre de places disponibles. Et puis on avait mentionné le transfert de la soupe populaire qui est donc organisée par la Fondation Mère Sofia vous le savez, de la rue Centrale désormais à la rue des Avelines qui signifie que la Fondation n'est plus en mesure de réitérer d'organiser l'accueil de nuit qu'elle avait appelée le Répit et qui avait très bien fonctionné l'année passée

Donc de là notre double proposition d'une part augmenter le soutien à la Fondation Accueil à bas seuil et en particulier au Passage qui correspond donc au centre d'accueil à bas seuil d'accessibilité et ceci en vous rappelant que ce centre assure la prise en charge dans des conditions dites des conditions sécurisantes des usagères et des usagers de produits psychotropes, c'est-à-dire donc de stupéfiants, des personnes qui s'avèrent souvent elles aussi condamnées à la rue. Il s'agit donc en fait d'éviter que cette partie de la population précarisée qui demande, vous le savez, une prise en charge tout à fait spécifique ne se tourne vers les lieux qui sont réservés aux différentes catégories de sans-abri.

Et puis deuxième proposition, celle d'augmenter le soutien à la Fondation Mère Sofia pour qu'elle puisse organiser une cinquantaine de places supplémentaires si possible en réitérant l'opération du Répit que j'ai déjà mentionnée et qui s'est déroulée pendant tout l'hiver dernier à la satisfaction des personnes intéressées et des organisateurs. Donc il s'agit en fait, par cette demande budgétaire supplémentaire, de combler les lacunes que nous avons identifiées dans notre interpellation urgente, précisément sur l'accueil d'urgence. Et je vous rappelle que cette interpellation a été assortie d'une résolution, et que cette résolution a été acceptée par la très large majorité de ce Conseil.

Amendement

Proposition d'augmenter la subvention à la Fondation Accueil à bas seuil de CHF 600 000.- pour la mise à disposition de 50 places supplémentaires pour le centre d'accueil Le Passage.

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
3923.365	CHF 10'708'300	CHF 600'000	CHF 11'308'300

La discussion sur l'amendement Calame est ouverte.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Vous avez effectivement, M. Calame, avec raison, mentionné la résolution du Conseil communal lors d'une des dernières séances, voulant que tout le monde à Lausanne puisse dormir sous un toit. Vous avez également raison de signaler qu'une des principales difficultés maintenant, c'est de trouver une solution pour le logement des plus précarisés et notamment les personnes concernées par les addictions. Sur la base de votre résolution et de votre vœu, j'ai recherché des partenaires, voir par quels partenaires et surtout quels lieux pouvaient être mis à disposition pour un accueil supplémentaire. Nous sommes à bout touchant pour trouver une solution et la Municipalité, par l'intermédiaire notamment aussi de sa ministre des Finances, nous permettra, le cas échéant, si nous avons besoin d'argent pour l'année prochaine, de pouvoir passer soit dans le cadre des subventions que nous avons déjà, ou des réserves qu'il pourrait y avoir dans une institution ou dans l'autre, ou par un crédit supplémentaire non compensé. Je vous recommande donc, sur la base de ces informations, qui seront positives et qui répondront à votre vœu de vous en tenir au budget tel qu'il a été présenté.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voudrais déjà saluer et remercier la démarche de M. le municipal Tosato pour ce qu'il vient de nous dire, même si on est en attente de résultats avant de confirmer ce remerciement, mais je pense en effet que les démarches vont dans le bon sens quand on entend ce qu'on entend. Pour autant, je pense qu'il y a vraiment matière dans ce cas à voter l'amendement qui est proposé, car comme ça a été dit dans le précédent

amendement un crédit supplémentaire c'est attention danger, car après ça a ses conséquences et donc il serait plus pérenne finalement d'octroyer ces moyens qui sont je rappelle une autorisation de dépenser et non pas une obligation quitte à ce que finalement la Ville acte qu'elle n'est pas en situation d'en faire usage, mais au fond ça ne va pas plomber les dettes de la Ville que de voter cette autorisation de dépense quitte à en faire usage ce qui sera toujours plus sage que de voter un crédit supplémentaire en cours d'année plutôt que de le faire dans le mauvais ordre des choses.

Donc au vu des démarches qui sont entreprises par la Municipalité, il devrait y avoir encore plus matière à voter cet amendement de mon collègue Calame.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je me permets d'ôter ma casquette de rapporteur et président de la Commission des finances, promis, je ne le ferai que sur cet amendement, c'est le jeu de la répartition des tâches au sein d'un groupe parlementaire. Le Parti socialiste, dans sa majorité, refusera l'amendement, puisque, comme l'a expliqué M. le municipal Tosato, cette année, si les tractations ne devaient rien donner avec le Canton pour financer ces places, et qu'un crédit sup' venait à voir le jour pour financer ces places supplémentaires pour que personne ne dorme dans le froid, même s'il ne devait pas être compensé totalement, le Parti socialiste le soutiendrait. Et alors à ce moment-là, en tant que crédit sup au sein de la COFIN, et en ce sens, cela n'a aucun sens pour notre parti de défendre cet amendement, puisque sur le fonds, nous sommes d'accord et nous tenons la parole donnée lors du vote de la résolution mentionnée par M. Calame, personne ne dormira dans la rue cet hiver par le froid.

La discussion sur l'amendement Calame est close.

Vote – Amendement de M. Calame

Le président : – Nous avons ici aussi une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillers et conseillères le soutiennent ? C'est le cas. Nous allons donc procéder à un vote nominal. Celles et ceux qui soutiennent cet amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non et il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

45 non, 14 et 27 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Genoud Alice, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Ho Ngoc Huy, Manzoni Laura, Misiego Céline, Panchard Ilias, , Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Voutat Marlène

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Corboz Denis, Dana Louis, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Francois, Felli Romain, Fonte Guiseppe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Mach andré, Maillard Mathieu, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Mivelaz Philippe, Pagès Barbara, Pernet Jacques, Raedler David, Richard-De Paolis Paola, Rossi Vincent, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Wyssa Stéphane

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, Company Xavier, de Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Henchoz Jean-Daniel, Messere Anita, Miauton Philippe, Michaud Gigon Sophie, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Picard Bertrand, Piron Françoise, Roch Karine, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Vagnières Roger

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Billard Aude

Nous poursuivons donc l'examen du budget de la Direction sport et cohésion sociale avec

toujours le compte 3923.

3930 Administration du service

3931 Inspection du travail Lausanne

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je dépose un amendement aux lignes 301, 303, 304 de 370 200 francs dans l’objectif de permettre l’engagement de trois inspecteurs ou inspectrices du travail supplémentaire à l’ITL. L’objectif est de traduire ici une proposition forte que nous défendons au plan cantonal avec certains de nos collègues socialistes et verts, atteindre un ratio d’un inspecteur du travail pour 5000 salariés. Cette mesure impliquerait un triplement des effectifs au niveau cantonal, ce qui impliquerait également une augmentation substantielle des effectifs de l’ITL dont la sphère d’activité porte pour rappel sur environ 30% des EPT du canton.

La situation sur le marché du travail met en évidence une très forte exacerbation de la mise en concurrence des travailleuses et des travailleurs avec une dégradation tendancielle des conditions de travail dans plusieurs secteurs. Une sous-enchère sociale et salariale en découle, ayant un impact concret sur les conditions de vie et de travail de ces personnes. Et cette sous-enchère constitue dans certaines branches une véritable distorsion de concurrence aussi pour les entreprises qui elles respectent le cadre législatif et les conventions collectives de travail applicables dans leur secteur et qui donc sont désavantagées vis-à-vis de celles qui ne les respectent pas.

Et d’autre part, de nombreux salariés et une partie significative de la population, considère la libre circulation des personnes comme la cause de ces maux, ce qui facilite le glissement vers des stigmatisations des travailleurs d’origine étrangère. Ce glissement d’ailleurs est confirmé par l’écho que trouvent certaines des propositions notamment cantonales de mesures dites de préférence régionale. Pour nous il est donc urgent de déjouer cette thèse absurde en donnant notamment aux inspections du travail, tous les moyens nécessaires. Or, quoi qu’on dise et quoi qu’on pense, du travail pour l’ITL, il y en a, et il y en a beaucoup, quelles que soient les comparaisons qu’on puisse faire, ce qui est sûr, c’est que des irrespects au cadre légal ou au cadre réglementaire en matière de travail, il y en aurait beaucoup plus que ce qu’on en déjoue actuellement à trouver. C’est la raison pour laquelle nous vous proposons cette augmentation.

Amendement

Proposition d’engager 3 EPT dans le domaine de l’inspection du travail.

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
3931.301	CHF 761’000	CHF 300’000	CHF 1’061’000
3931.303	CHF 69’900	CHF 27’600	CHF 97’500
3931.304	CHF 108’100	CHF 42’600	CHF 150’700

La discussion sur l’amendement Conscience est ouverte.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Cette proposition me semble davantage relever d’une provocation plutôt que d’une réflexion mûrement réfléchie. Le groupe Ensemble à Gauche n’a décidément pas peur des contradictions. Avec l’amendement 2, il s’oppose à une augmentation des effectifs de police, mais propose juste après un renforcement des inspecteurs du travail. Ce n’est vraiment pas très sérieux. Mais je vois là une volonté de mettre en place des mesures pour traquer les patrons, surtout, et laisser la délinquance se développer dans nos rues.

Il convient tout de même de se rappeler que l’inspection du travail est une tâche cantonale et que cet organe communal agit par délégation de compétences. Sauf erreur de ma part, il

n’y a plus que Lausanne qui dispose d’une inspection du travail. Les autres communes vaudoises ont compris que dans ce domaine, il faut laisser faire l’Etat. Il n’y a donc aucune justification valable à ce que l’on augmente de pratiquement 50 % le personnel de cette instance. Le groupe PLR, pour le moins, s’abstiendra sur cet objet. Et pour éviter une intervention de mon chef de groupe, je demande le vote nominal.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – Cette fois, je crois que la majoration excède les 10%. Je ne suis pas revancharde, mais véritablement, si vous prenez la rubrique 3931.301, elle est véritablement de 761 000 et puis 300 000, c’est quasiment la moitié ou un peu moins. Enfin voilà, et la même chose pour les autres rubriques.

Le président : – Mais cet amendement a été déposé, discuté et voté en commission.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – Et alors ? Il est accepté en commission ?

Le président : – Il a été refusé en commission.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Il faudrait peut-être faire parfois des flashbacks sur les années précédentes, parce que c’est vrai que ce débat a lieu à chaque discussion budgétaire ou à peu près. Alors je crois à peu près comme l’année passée, j’aimerais dire à mon très estimé collègue Conscience que les inspecteurs du travail sur le plan communal de l’inspection du travail de Lausanne n’ont pas de compétences en matière de sous-enchère sociale ou salariale, en matière de respect des conventions collectives de travail. Je ne sais pas s’il a voulu l’affirmer ou si c’est simplement ce que ses propos pouvaient laisser entendre. Dans le premier cas, je le contredis, dans le deuxième cas je précise en bonne intelligence avec lui la teneur de ses paroles.

Maintenant j’aimerais simplement dire deux choses pour vous indiquer les motifs de refus de cet amendement par le groupe socialiste. La première chose c’est qu’effectivement la nécessité de renforcer de manière générale le contrôle du marché du travail est partagée par les socialistes à tous les échelons. Il y a eu quelques avancées sur le plan fédéral ces dernières années avec notamment l’introduction dans la loi sur le travail au noir de ce qui s’est appelé la responsabilité solidaire un peu pompeusement, car il est relativement facile d’y échapper, mais enfin on va passer sur les détails ici. Sur le plan cantonal aussi il y a eu quelques améliorations notamment avec la mise en place d’organes de contrôle et le renforcement de leurs effectifs. Et si nous soutenons M. Conscience par politesse ou sans doute par pudeur ou pour éviter la publicité excessive pour les membres de son parti, si nous soutenons la motion de M. Dolivo sur le plan cantonal, c’est bien parce qu’il appartient, en vertu de la répartition des compétences qui est en vigueur dans notre pays, il appartient à l’échelon cantonal de procéder à ce type de contrôle, non pas, encore une fois, dans une commune du canton et uniquement sur les questions d’ergonomie, de santé et de sécurité au travail, mais bien dans tout le canton. Et sur ces questions-là, mais aussi évidemment sur celles des salaires, des conditions sociales, de l’absence de dumping, du paiement des charges sociales, etc.

Et donc nous continuerons, M. Conscience, à soutenir la proposition de M. Dolivo de renforcer ces effectifs. Vous savez qu’il y a eu d’ailleurs aussi plusieurs fois au niveau du budget cantonal des renforcements d’effectifs demandés qui n’ont malheureusement pas passé la rampe. En revanche, nous maintenons, et c’est le deuxième point, nous maintenons aussi notre position selon laquelle, s’il est souhaitable que l’exception lausannoise de disposer d’une inspection du travail qui nous garantisse qu’il y ait un peu plus de contrôle en matière, encore une fois, de santé, de sécurité au travail sur les places de travail lausannoises, qui représentent effectivement à peu près un tiers de celles du canton, nous estimons que ça n’est en tout cas pas à la Ville de se substituer à l’effort que devrait faire le Canton pour procéder au renforcement de ces mesures.

Il faut noter d’ailleurs que, et peut-être en contradiction avec l’intervention qui m’a un peu étonné de M. Briod, pas sur le résultat, je comprends qu’on s’oppose à cet amendement, mais sur le contenu, il faut noter que par exemple au bout du lac, dans la République et

Canton de Genève, c'est très régulièrement des magistrats et des majorités parlementaires de droite qui ont mis en place des mesures de surveillance, de contrôle et de punition pour les fraudeurs sur le marché du travail nettement plus ambitieuse que celles que nous connaissons dans le canton de Vaud. Donc je ne crois pas que ce soit une question partisane, je ne crois pas qu'il y ait là une rupture avec la position que nous défendons par ailleurs d'entente avec monsieur Dolivo sur le plan cantonal, mais encore une fois ça n'est pas à la Commune de Lausanne de porter cet effort et ça n'est pas non plus sur les questions d'ergonomie, de santé, de sécurité au travail, de prévention sûr le lieu de travail qu'il faut faire porter la plus grande partie de l'effort, mais bien sûr les conditions de rémunération, sur les conditions sur le respect des conventions collectives. C'est là que le bât blesse et qu'on rejoigne ou pas l'argumentation de M. Conscience sur les effets supposés ou réels de la libre circulation des personnes nous trouverons toujours un accord sur ces points.

En conclusion, et avec ces précautions sur l'accord de fond qui, je crois, doit nous réunir même bien au-delà de la gauche dans ce Conseil, je vous invite à refuser cette augmentation d'effectifs ciblée uniquement sur une inspection du travail communal, celle de Lausanne. Soit dit en passant, la dernière de Suisse romande au niveau communal est l'une des dernières au niveau suisse.

Le président : –J'ai eu le temps pendant ce temps de lire l'article 82 et je reviens sur les propos de Madame de Meuron. Donc l'article 82 de notre règlement sur les amendements, qui dit bien « les amendements après avis municipal qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10 % d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à leur sujet ». Etant donné qu'il a été déposé en commission, on peut considérer qu'il a été discuté et que la commission s'est prononcée sur le sujet, même si elle l'a refusé, ça n'empêche pas de le redéposer, même s'il dépasse 10 %, donc la discussion sur cet amendement est valable.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Je ne souhaite pas ici prolonger ce débat inutilement. Je me rallie à 100 % à l'avis exprimé par M. Benoît Gaillard, mon préopinant. Les Verts vont également très majoritairement refuser cet amendement.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Premièrement, rapidement, en effet, Dieu merci, nous pouvons déposer cet amendement et d'autres, car sinon je ne vois pas vraiment de quoi nous débattrions si même dans des conditions où les choses ont été préalablement déposées, on ne pouvait pas défendre une autre politique à l'occasion du budget. Ceci étant dit, je suis d'accord avec vous, M. Gaillard. En effet, je crois que la divergence, elle est sur la méthode, sur la manière de faire au plan d'une ville, dans un contexte où le Canton, vous êtes d'accord avec moi, ne fait pas assez en matière d'inspection du travail. Et au fond, vous vous dites, ce n'est pas à Lausanne d'assumer cet effort supplémentaire et nous, nous disons, en effet, ça ne devrait pas être à Lausanne d'assumer cet effort supplémentaire, mais plutôt que de jouer à qui ça doit revenir, nous, ce qui prime, c'est les conditions de vie des gens maintenant, tout de suite. Et qu'est-ce qu'on peut faire maintenant, tout de suite, à l'échelle de la Ville de Lausanne, en attendant que le Canton de Vaud fasse un effort. Au final, on a ce même genre de discussion sur l'accueil d'urgence, pour reprendre la discussion de tout à l'heure, avec M. Tosato, qui revient toujours nous dire, à raison, que Lausanne en fait beaucoup plus en la matière, et que d'autres villes urbaines pourraient en faire un peu plus, etc. Et nous, nous vous répondons, bah oui, en attendant, il y a des gens qui dorment dehors.

Et c'est cet argument du concret que j'aimerais une dernière fois quand même remettre, tout en respectant et en comprenant l'argumentation du Parti socialiste sur ce point, mais simplement dire qu'il y a face à cela des besoins, une réelle exploitation au travail, face auxquels de nouveaux inspecteurs du travail lausannois, je suis sûr que tout le monde consent à ça dans cette pièce, pourraient se rendre utiles. Je ne pense pas que les

inspecteurs du travail qu'on engagerait en plus seraient inutiles. Enfin une dernière chose que j'aimerais relever, c'est bien parce que comme vous l'avez dit monsieur Gaillard, les inspecteurs et les inspectrices du travail de Lausanne n'ont pas les mêmes sphères de compétence que d'autres inspecteurs employés par le Canton, qu'on ne puisse pas comme ça les additionner pour avoir un décompte total d'inspecteurs qui travaillent sur le marché vaudois ou lausannois pour la simple et bonne raison que pour la même entreprise, si elle faisait plusieurs irrégularités, il y aurait par conséquent la nécessité d'y envoyer plusieurs inspecteurs peut-être de plusieurs instituts différents pour pouvoir déceler les diverses irrégularités qui pourraient être relevées. Et c'est de ce point de vue là que je crois qu'on est d'accord, ce système actuel ne va pas du tout, mais qu'en attendant nous ce qu'on soutient c'est le renforcement des structures sur lesquelles on a une influence et ici on est majoritaire à Lausanne contrairement à dans le canton de Vaud, faisons ce qu'on peut faire à Lausanne. C'est ça ce qu'on défend avec cet amendement. J'espère qu'au moins on se sera compris.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Juste répondre et puis peut-être renseigner M. Gaillard quant à ses remarques. Je crois qu'on n'a rien à envier au canton de Genève. En 1998, nous avons créé dans le canton de Vaud le contrôle des chantiers, la construction, commission quadripartite qui réunissait les syndicats, l'Etat, le patronat et plusieurs associations patronales et la SUVA. Et nous sommes actuellement dans le canton de Vaud les seuls à connaître cette structure pour le contrôle des chantiers. Dans cet aspect-là, je crois qu'on n'a rien à envier aux Genevois.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Une nouvelle fois, nous avons un amendement qui est un amendement de combat de la gauche. Elle a pu exprimer les raisons de la nécessité d'une inspection du travail. C'est aussi pour ça que la Ville de Lausanne est une des dernières villes, si ce n'est la dernière, à avoir une inspection du travail. J'ai eu l'occasion, au nom de la Municipalité, de répondre plus finement, avec chiffres à l'appui, comparaison avec ce qui se fait au Canton sur la situation de l'inspection du travail, et suite à cette motion ou interpellation, maintenant je ne me rappelle plus, votre Conseil avait refusé une augmentation des postes. La Municipalité vous demande par conséquent de vous en tenir au budget tel qu'il a été présenté.

La discussion sur l'amendement Conscience est close.

Vote – Amendement de M. Conscience

Le président : – Nous allons voter sur l'amendement pour le moment. Donc nous avons une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillères et conseillers le soutiennent ? C'est le cas très largement, merci. Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 52 non, 9 oui et 23 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Calame Maurice, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Grin Claude Nicole, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiego Céline, Roch Karine, Voutat Marlène

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, , Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Corboz Denis, Dana Louis, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Francoise, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guisepe, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gaudard Guy-Pascal, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pagès Barbara, Pernet Jacques, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My,

Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Messere Anita, Miauton Philippe, Panchard Ilias, Picard Bertrand, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Dupuis Johann, Piron Françoise.

Nous poursuivons donc l'examen du budget de la direction Sports et cohésion sociale avec 3931.

3932 Office régional de placement

3933 Unité spécialisée ORP-CSR

3934 Emploi Lausanne

Nous allons maintenant passer au vote du budget de l'ensemble de cette direction et je prierais M. le président de la COFIN de nous rappeler le vote de la commission.

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances vous propose d'accepter le budget de la direction SCS par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Vote – Budget Direction des sports et cohésion sociale

Le président : – Nous allons voter à main levée, celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction sport et cohésion sociale sont priés de lever la main. Opposition, abstention. Avec une petite dizaine d'oppositions et une grosse vingtaine d'abstentions, vous avez accepté ce budget.

LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

4010 Secrétariat général

4100 Service général et cadastre

4400 Service d'architecture

4510 Service des parcs et domaines

4900 Service du logement et des gérances

4910 Service d'organisation et d'informatique

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il me semble que tout de même, on peut voter ce budget à l'électronique. Donc, s'il le faut, formellement, je demande le vote nominal.

Vote - Budget Direction du logement, environnement et architecture

Le président : – D'accord, donc vous demandez le vote nominal sur ce vote-là, mais dorénavant aussi sur l'ensemble des votes ? D'accord. Alors, il y a une demande de vote nominal. Est-ce que cinq conseillères et conseillers le soutiennent ? C'est le cas, nous allons donc procéder ainsi. Celles et ceux qui soutiennent donc le budget de la Direction logement, environnement et architecture votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 45 oui, 8 non et 31 abstentions, vous avez donc accepté ce budget. Je m'excuse au passage de ne pas avoir donné la parole au président de la COFIN pour rappeler le vote de la commission.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Corboz Denis, Dana Louis, Decollogny Anne-Francoise, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guiseppe, Gaillard Benoît, Gazzola

Gianfranco, Grin Claude Nicole, Gnoni Sara, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marly Gianna, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pagès Barbara, Panchard Ilias, Readler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rossi Vincent, Rudaz Benjamin, Salzman Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara, Teuscher Joël, Tambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My.

Ont voté non : Mmes et MM. Christe Valentin, Clerc Georges-André, Conscience Pierre, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Crausaz Mottier Magali, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Dupuis Johann, Fürbringer Jean-Marie, Gaudard Guy-Pascal, Henchoz Jean-Daniel, Maillard Mathieu, Marion Axel, Martin Pedro, Marthinho Jose, Messere Anita, Miauton Philippe, Misiego Céline, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Vagnières Roger.

Non-votant : Mmes et MM. Beaud Valéry, Lavanderos Berrios Astrid, Manzoni Laura, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène, Wyssa Stéphane.

ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

5010 Administration du service et institutions subventionnées

5011 Accueil vacances

5012 Institutions d'éducation

5013 Cultes et temples

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

5420 Office de santé

5421 Office dentaire

5800 Ecoles primaires et secondaires

Mme Latha Heiniger (Soc.) : – Le groupe socialiste propose un amendement au poste 5800.318. Alors désolé, c'est vraiment moche par rapport aux autres amendements. C'est vrai que c'est un petit peu particulier, mais je vais vous l'expliquer. Donc c'est au poste 5800.318 pour une baisse de 1,5 million afin de revenir au montant initialement prévu dans le cadre du budget de cette direction. Pour rappel, dans le cadre de l'étude du postulat de M. Adrien Buclin, la Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarifs TL et Mobilis de janvier 2017, le postulant s'inquiétait de la hausse des tarifs des TL en mettant en exergue notamment la problématique du report de charges sur les ménages des familles modestes et d'une politique tarifaire qui péjore l'incitation à l'utilisation des transports publics.

Dans le cadre de l'étude de ce postulat et sur l'aspect des subventions accordées dans le domaine des transports publics, la Municipalité avait présenté les prestations existantes pour différentes catégories de personnes, notamment pour les enfants dès la 5P, selon la distance à parcourir de chez eux à l'école, et les jeunes jusqu'à 20 ans. La prise en considération de ce postulat a été rejetée par six voix contre une et trois abstentions. Le postulant avait été invité à ce moment-là à revenir devant la Municipalité avec des propositions concrètes de la compétence de la Ville, à savoir sur le subventionnement des transports publics et non sur les tarifs des transports publics qui sont d'ordre fédéral. Pour l'heure, sauf erreur, aucune interpellation ni postulat n'a été déposé par le groupe Ensemble à Gauche dans ce domaine-ci. C'est dans le cadre de la discussion budgétaire que le groupe Ensemble à Gauche revient avec un amendement de plus 1,5 million de

subventions en faveur des jeunes dans le domaine des transports publics.

Selon les informations spécifiquement liées au subventionnement dans le domaine des transports publics des jeunes d'ores et déjà fournies lors de la commission susmentionnée, nous pouvons constater qu'il existe déjà toute une série de facilités sous forme d'attestations ou de bons de réductions pour alléger les coûts des transports publics pour la population âgée entre 8 et 20 ans. Comme l'a précisé Madame la municipale Florence Germond en introduction à ces discussions sur le budget, la Ville de Lausanne doit faire face à un déficit de quelque 40 millions pour 2019. Alors c'est là que j'arrive sur la partie un peu particulière de cet amendement, bien que les commissaires de la COFIN aient bien cela en tête, il s'est passé une chose étrange lors du vote de ce septième amendement, sur les dix présentés par le groupe Ensemble à Gauche, il y a eu 9 abstentions lors du vote, ce qui a permis à cet amendement d'être pris en considération.

Bien que la proposition du groupe Ensemble à Gauche rejoigne certaines préoccupations du Parti socialiste, cet amendement n'est pas raisonnable, au vu du contexte financier dans lequel Lausanne se trouve. Par contre, le point important à retirer de l'interprétation de ce vote de la COFIN est que la Ville de Lausanne pourrait, ces prochaines années, pousser plus loin ses réflexions comme mentionnées dans son programme de législature pour accompagner de manière planifiée le changement social qui est en cours, à savoir qu'un ménage sur trois à Lausanne possède aujourd'hui une voiture et les nouvelles générations utiliseront de moins en moins la voiture.

Le groupe socialiste vous invite à voter cet amendement pour revenir sur le budget initialement prévu.

Amendement

Voter le budget initialement prévu

Compte	Projet de budget 2019	Amendement COFIN	Montant amendé	Contre-amendement	Nouveau montant
5800.318	CHF 3'906'300	CHF 1'500'000	CHF 5'406'300	- CHF 1'500'000	CHF 3'906'300

La discussion sur l'amendement Heiniger est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – C'était effectivement un vote un peu particulier avec beaucoup d'abstentions. Les Verts sont bien sûr très attachés au transport public, aussi à des mesures d'incitation pour que les gens prennent plus les transports publics, encore mieux bien sûr, la meilleure solution encore par rapport au transport public serait de favoriser la mobilité douce, mais c'est un autre débat. Si les Verts sont tout à fait favorables effectivement au subventionnement, en tout cas partiel et ponctuel des transports publics pour les jeunes, et si je dis jeune, ça peut aussi être des personnes de 20 à 30 ans. Je rappelle ici que madame Genoud a déposé un postulat pour justement demander une réflexion sur d'éventuelles subventions pour les 20 à 30 ans. Par contre, cette proposition d'Ensemble à Gauche qui a été votée de justesse en commission des finances va, selon nous, trop loin et nous allons donc accepter l'amendement tel que proposé par le Parti socialiste.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, on est là face à un amendement. Et comme la règle est en général de refuser les amendements, je vous propose de le refuser là aussi et d'accepter le budget tel que voulu par la Commission des finances, qui dans sa grande sagesse a effectivement accepté d'augmenter la subvention de la Ville de Lausanne en vue de viser à la gratuité des jeunes voulant bénéficier de l'offre en transport public de la Ville de Lausanne. C'est intéressant d'entendre des discours de la part du Parti socialiste et des Verts qui nous disent qu'en fait ils sont d'accord avec nous et qu'en fait ils auraient voulu faire la même chose, mais maintenant qu'on l'a fait, ils ne vont quand même pas voter en la faveur de ce qu'on a proposé. Parce qu'en fait c'est en substance ce qui a été dit dans les

deux cas précédents. Autrement, je n'ai pas vraiment entendu d'argument substantiel qui pourrait convaincre qui que ce soit de voter pour cet amendement, en vue de sucrer cet addenda à la subvention de la Ville de Lausanne pour les jeunes, en vue de favoriser l'usage des transports publics et leur gratuité.

Donc, pour revenir rapidement à quels sont les avantages de l'accroissement de ces subventions, en fait, c'est simple, c'est une mesure incitative, c'est le moment critique où les habitudes de mobilité se dessinent et c'est sûr qu'en visant la gratuité pour cette catégorie de la population dont les habitudes sont en train de se former on a un impact fort sur les émissions de gaz à effet de serre futures que cette catégorie de la population va émettre tout au long de sa vie. C'est une mesure éducative qui en plus a des effets nets sur le changement climatique et sur les émissions de gaz à effet de serre en ville de Lausanne.

Et puis c'est aussi une mesure quelque part fiscale, et là, à mon sens, on cible réellement la classe moyenne. Pour mémoire, monsieur Moscheni, vu que vous n'avez toujours pas compris ce que j'ai dit avant, donc les classes moyennes au niveau statistique à l'échelon vaudois, c'est les catégories de ménage entre 67 000 et 140 000 francs et pas entre 100 000 et 200 000 francs, j'espère que vous l'avez entendu cette fois, ou sinon je devrais peut-être le répéter encore une troisième fois. Vous pouvez donc réécrire votre motion, mais revenons à notre sujet. Donc effectivement, là, si on abaisse les coûts de transport des enfants lausannois en apprentissage, c'est une mesure qui est déjà plus ciblée qu'une baisse d'impôt, vous l'avez bien compris, et c'est pour cette raison-là que nous pouvons soutenir ce type d'allègements fiscaux pour les familles principalement. Voilà, je crois qu'on a fait le tour des raisons pour lesquelles cet amendement doit être refusé, et le budget tel que voté en commission des finances, accepté par le Conseil communal ce soir.

M. Valentin Christe (PLC) : – Alors, à l'instar de mon collègue Dupuis, moi je me délecte aussi des explications tortueuses du PS et des Verts sur les raisons pour lesquelles ils soutiennent aujourd'hui cet amendement. Cela dit, et je dois quand même le souligner, avoir entendu certains de leurs représentants souligner à l'instant la fragilité des finances communales, c'est en soi une petite victoire. Pour ce qui nous concerne, bien sûr, nous allons, en cohérence avec la position qui était la nôtre en commission, nous abstenir sur cet amendement.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Dans l'esprit de ce qu'il y a de plus clair, on a parlé de la politique chez les socialistes et on s'en réjouit. Peut-être qu'il serait un peu plus raisonnable qu'il ne semble certaines fois. Quelqu'un m'a dit qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre un politicien de droite généreux et un politicien de gauche responsable. Donc nous allons nous abstenir en cohérence avec ce que l'on a fait lors de la COFIN sur cet amendement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Si je comprends bien, l'objectif de l'amendement c'est d'introduire la gratuité des transports pour les jeunes jusqu'à 20 ans. L'âge de début n'est pas forcément précisé et le montant qui est formulé de 1,5 million ne permet pas forcément que ce soit l'ensemble des enfants qui en bénéficie. Du coup, le cas échéant, ça devrait être interprété en précisant à qui on pourrait offrir cette gratuité. Signaler que la Ville de Lausanne s'engage déjà pour permettre la gratuité aux enfants qui sont domiciliés à plus de 1 km de leur lieu de scolarisation, ça a aussi l'avantage que cet investissement est financé en partie par la péréquation intercommunale dans le cadre des charges de transport scolaire, qu'il existe un risque que dans le cas où la gratuité serait élargie, les 880 000 francs qui sont ainsi perçus de péréquation soient perdus. Ça fait partie des choses qui n'ont pas été précisées à l'heure actuelle. Et peut-être signaler que la bonne nouvelle du jour qui s'adresse notamment au public de jeunes, c'est la réorganisation par les TL de leur offre de bus pyjama et l'abandon de la surtaxe de 4 francs dont il faisait l'objet jusqu'à présent.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je me permets juste une précision en tant que président de la Commission des finances, il s'agit bien d'un amendement qui est un retrait de 1,5 million

de francs pour revenir à l'état du budget tel que publié dans la brochure.

La discussion sur l'amendement Heiniger est close.

Vote – Amendement de M. Heiniger

Le président : – Merci de cette précision importante. Effectivement, je n'ai plus de demande de parole. J'ai une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette demande ? C'est le cas, je vous remercie. Nous allons donc faire un vote nominal et conformément aux derniers propos de M. Brayer, celles et ceux qui votent oui acceptent l'amendement et donc acceptent un retour au budget initial. Celles et ceux qui votent non refusent l'amendement. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Par 44 oui, 11 non et 30 abstentions, vous avez donc accepté cet amendement et donc accepte un retour au budget initialement prévu.

Ont voté oui : Mmes et MM. Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Chenux Mesnier Muriel, Company Xavier, Corboz Denis, Dana Louis, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Francoise, Felli Romain, Fonte Guiseppa, Fürbringer Jean-Marie, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pagès Barbara, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Rudaz Benjamin, Salzmänn Yvan, Schaller Graziella, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent

Ont voté non : Mmes et MM. Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Genoud Alice, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiege Céline, Panchard Ilias, Sangra Marie-Thérèse, Voutat Marlène

Se sont abstenus : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Roch Karine, Soto Sara, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane

Non-votant-e-s : M. Beaud Valéry

Nous continuons l'examen de la Direction enfance, jeunesse et quartier avec toujours le compte 5800.

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je vous propose un amendement qui propose d'augmenter de 10% les moyens accordés aux services d'accueil de jour pour les crèches et garderies. Il s'agit des lignes 5900.301 à 318, 434 et 451.

Le groupe Ensemble à Gauche salue les efforts faits par la Ville de Lausanne ces dernières années pour améliorer les conditions de l'accueil de jour de la petite enfance. Les moyens alloués sont chaque année très importants et pour 2019 encore, on nous annonce une augmentation de 15,65 EPT qui permettra d'offrir 85 places d'accueil supplémentaires pour le préscolaire, qui profiteront surtout au nouveau quartier de Fiches nord. Malgré ces efforts, continus et constants, la réalité du terrain montre que le délai d'attente est encore trop important pour les parents, et en particulier pour les femmes qui sont celles qui en payent le plus souvent les frais.

La population ne cesse de grandir et l'offre ne rattrape de loin pas la demande. Les structures parlent actuellement d'un délai d'attente d'environ une année. Lorsque j'en ai fait moi-même l'expérience en 2014, le délai était d'une année et demie. Aujourd'hui c'est

mieux, certes, mais ce n'est de loin pas assez. Le groupe Ensemble à Gauche tient à ce que chaque enfant ait une place en garderie selon les besoins de ses parents dès leur retour au travail. Celui-ci n'est pas un amendement de combat, c'est une question d'égalité des droits, des chances et d'égalité hommes-femmes, ce qui est pour nous un argument tout à fait sérieux. Cet amendement vise donc l'objectif du plein accueil, mais aussi la garantie du maintien, voire l'amélioration d'une offre pédagogique de qualité pour les enfants du préscolaire, disposer d'un nombre suffisant de professionnels formés, de matériel et de locaux pour l'accueil de jour de la petite enfance. Accueil de jour qui permet de préparer l'avenir de nos enfants et leur future entrée à l'école.

Cette augmentation de moyens du service représente une hausse des charges brutes de 6 533 500 francs. Si on compte les revenus supplémentaires apportés par les parents à hauteur de 2 912 900 francs, le coût net de cet amendement est de 3 620 600 francs. Nous espérons que les membres de ce Conseil réserveront un bon accueil à cet amendement, faute de quoi nous reviendrons à la charge d'une autre manière.

Amendement

Proposition d'augmenter de 10 % les moyens accordés au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies.

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
5900.301	CHF 44'658'200	CHF 4'465'800	CHF 49'124'000
5900.303	CHF 4'136'100	CHF 413'600	CHF 4'549'700
5900.304	CHF 5'481'000	CHF 548'100	CHF 6'029'100
5900.305	CHF 628'800	CHF 62'900	CHF 691'700
5900.309	CHF 176'200	CHF 17'600	CHF 193'800
5900.310	CHF 87'700	CHF 8'800	CHF 96'500
5900.311	CHF 300'300	CHF 30'000	CHF 330'300
5900.312	CHF 315'500	CHF 31'600	CHF 347'100
5900.313	CHF 2'227'400	CHF 222'700	CHF 2'450'100
5900.314	CHF 140'800	CHF 14'100	CHF 154'900
5900.315	CHF 21'700	CHF 2'200	CHF 23'900
5900.316	CHF 2'812'900	CHF 281'300	CHF 3'094'200
5900.317	CHF 77'900	CHF 7'800	CHF 85'700
5900.318	CHF 4'270'100	CHF 427'000	CHF 4'697'100
Charges	CHF 65'334'600	CHF 6'533'500	CHF 71'868'100
5900.434	CHF 16'183'100	CHF 1'618'300	CHF 17'801'400

5900.451	CHF 12'946'000	CHF 1'294'600	CHF 14'240'600
Revenus	CHF 29'129'100	CHF 2'912'900	CHF 32'042'000
Total net	CHF 36'205'500	CHF 3'620'600	CHF 39'826'100

La discussion sur l'amendement Manzoni est ouverte.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Cet amendement part évidemment d'un bon esprit, je pense que tous les partis représentés ce soir dans cet hémicycle sont pour un accueil de jour complet, tout le monde se plaint des listes d'attente effectivement. Cependant, comme je pense, on le répète chaque année, d'augmenter un peu arbitrairement son calcul derrière 10% de toutes ces rubriques là-dessus ne va à notre sens pas faire augmenter miraculeusement comme ça les places de crèches demain. Je pense que même si on avait ces moyens aujourd'hui, on ne peut pas créer comme ça des places de crèches. Il faut des endroits où le faire, en respectant évidemment toutes les normes, et pareil pour l'encadrement.

Et je pense que comme on l'a vu par le passé, lorsqu'il y a une possibilité de le faire, comme ça a été le cas l'année passée avec les APEMS, vu que c'est un sujet prioritaire et qu'il y a des besoins et une nécessité de créer de nouvelles places d'accueil pré et parascolaires, lorsqu'il y a des possibilités de ce faire, des moyens ont été engagés, on a pu approuver des budgets pendant l'année en COFIN pour pouvoir créer ces places supplémentaires. Donc nous refuserons cet amendement et reviendrons sur le prochain que vous allez proposer en relation avec celui-là.

M. Philippe Miauton (PLR) : – C'est vrai que cette demande peut paraître séduisante, qu'elle est à mon avis frappée au point du bon sens par rapport aux politiques que nous appelons de nos vœux dans la conciliation vie privée, vie professionnelle et vie familiale. On a d'ailleurs eu droit il y a quelques semaines à un appel similaire du PS, parti majoritaire dans cette Ville, qui allait dans ce sens-là en disant que ça allait bien en ville de Lausanne, mais qu'il fallait aller plus loin. Cette demande était moins chiffrée et je trouvais assez piquant que le parti majoritaire vienne alors qu'il y a trois municipaux, une municipale socialiste aux finances, et qu'on vienne comme ça par le biais alors que j'ai envie de dire que tous les pouvoirs sont en main de ce parti ou de la gauche gouvernementale.

Aujourd'hui on a une autre gauche semi-gouvernementale allons nous dire, qui revient avec un élément similaire, cette fois chiffré. Le problème c'est qu'avec des augmentations linéaires comme cela est présenté, c'est totalement irresponsable par rapport à un budget global, parce que dans le fond on ouvrirait la boîte de Pandore. Si cet objet-là sur lequel on peut entrer en matière sur l'idée qu'il y a derrière qu'est-ce qu'on répondra alors à ceux qui viendront avec l'aspect des transports et une augmentation de 10% linéaire que pourrions-nous répondre à ceux qui viennent avec la question des logements et on ne sortira plus du cercle vicieux dans lequel on est rentré. Et je me demande dans le fond quand la gauche acceptera un jour de venir avec une proposition comme celle-ci d'augmentation linéaire et une coupe qui soit tout aussi linéaire à un autre endroit, parce que c'est la manière la plus responsable de gérer un budget.

Enfin, je signale juste, et c'est là que ça me gêne le plus, c'est que d'un côté il y a un PSAF qui entre en force, qui comptabilise environ 12,5 millions d'économies, et que de l'autre, là, comme ça, au budget, on viendrait accepter 3,5 millions, donc un peu moins du quart du PSAF que de l'autre côté on accepte. Donc j'ai envie de dire que c'est un tout petit peu compliqué de rentrer dans ce jeu-là, même si l'idée on la voit bien derrière, mais je vous renvoie aussi à votre majorité et à vos représentants à la Municipalité.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais peut-être commencer par dire que j'entends les propos de ma chère collègue Laura Manzoni quand elle dit « ça n'est pas un amendement

de combat ». Je comprends le sens de ce qu'elle veut dire, je crois que l'honnêteté commande néanmoins de reconnaître que ça n'est pas en donnant l'autorisation, comme ça a été dit tout à l'heure à propos d'un autre amendement, de dépenser plus d'argent sur ce poste-là en décembre 2018 que nous obtiendrons la dépense effective de cet argent durant l'année 2019 dans le but poursuivi par madame Manzoni et son groupe, c'est-à-dire j'imagine si possible pas dans des structures bricolées n'importe comment et en entassant des enfants dans des lieux qui n'auraient pas été conçus pour ça. De ce point de vue là, Je comprends le sens de l'amendement, mais je me permets de renvoyer au fait que nous venons de déposer une motion, on verra si elle est acceptée sous cette forme ou si ça doit devenir un postulat. Nous venons de déposer une motion que M. Miauton nous a fait l'honneur de mentionner avant même que je prenne la parole, pour demander une chose finalement assez simple et que je lui explique à nouveau volontiers, quoique je le soupçonne de n'avoir pas encore pris connaissance de manière complète du texte, puisqu'il n'a pas encore été envoyé aux membres du Conseil communal.

La demande de ce texte est très simple, elle vise à dire « nous créons des places ». Nous créons des places, Lausanne crée des places, et Lausanne crée des places plus vite que la croissance du nombre d'enfants à prendre en charge. Ce qui signifie que le taux de couverture, au sens du nombre de places à plein temps, par rapport au nombre d'enfants qui pourraient théoriquement être pris en charge, qui sont donc des habitants de la commune de Lausanne, ce taux de couverture a passé de 29% en 2013 à 39% en 2017. C'est une progression spectaculaire qu'aucune autre commune de Suisse romande n'a connue, et donc je crois que personne ne conteste l'idée que le rythme de création de places est soutenu. En revanche, ce qui manque, et je crois que ce n'est pas un problème de reconnaître que c'est un manque de la politique de la Municipalité jusqu'à présent, probablement dicté par la nécessité d'avancer le plus vite possible, ce qui manque c'est un plan de développement qui nous donne à nous, membres du Conseil communal, mais évidemment aussi à toutes les familles lausannoises, je fais aussi partie de celles qui ont eu des difficultés à trouver des places de garde pour les enfants en très bas âge, qui permette de savoir à quelle échéance plutôt temporelle nous pouvons espérer que l'offre rejoindra la demande, que les listes d'attente ne seront plus qu'un lointain souvenir et que la situation qui prévaut aujourd'hui pour le parascolaire et comme l'a dit Mme Gnoni tout à l'heure pour les trotteurs, c'est-à-dire les enfants qui ont en gros déjà plus de 3 ans, que cette situation s'étende à l'ensemble des enfants, c'est-à-dire du moment que vous faites une demande, on vous trouve quelque part une place.

Nous n'avons aujourd'hui pas d'idée, nous savons encore une fois que des places se créent chaque année, qu'il s'en crée plus, qu'il ne se fait d'enfant si vous me passez l'expression, mais en revanche quand est-ce que ces deux courbes se rejoindront ? Est-ce que c'est en 2020 ? Est-ce que c'est en 2025 ? En 2030 ? Quels sont les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif ? Nous n'avons pas de vision de long terme, comme j'ai eu l'occasion de le dire dans les colonnes d'un journal. Nous savons à Lausanne combien de logements nous créerons pendant les 4, 5, 6 prochaines années, mais je suis incapable de vous dire, parce que l'information n'existe pas pour le Conseil communal, combien de places nous créerons sur les cinq ou six prochaines années. C'est le sens de cette motion, je me félicite du fait que le groupe de madame Manzoni l'ait aussi signé, notamment à travers son nom, et nous souhaitons donc en tant que groupe socialiste privilégier cette approche, c'est la raison pour laquelle nous avons aussi souhaité faire une motion qui demande un crédit-cadre permettant un vote du Conseil communal plutôt qu'un amendement sur le budget dont encore une fois l'effet réel serait relativement limité.

J'aimerais conclure en rappelant que ce sont plus de 150 places qui sont à nouveau prévues au budget 2019, toutes catégories confondues. C'est donc un rythme de création de places qui se poursuit, qui est très soutenu. Je vous invite donc à refuser l'amendement, mais pas à refuser l'orientation politique défendue par Mme Manzoni, que je partage, et sur laquelle nous aurons l'occasion de nous prononcer avec ce texte que je viens d'évoquer.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais intervenir contre cet argument qui au fond rétablit à chaque amendement, je crois, pour l'essentiel, qu'au fond dire ce n'est pas précis, c'est trop élevé, c'est des élévations linéaires, en oubliant complètement qu'on vote, comme l'a d'ailleurs dit mon prédécesseur, une autorisation de dépensée qui va pas forcément s'appliquer et donc ça n'oblige pas la Municipalité à dépensé tout et n'importe comment pour acheter des bâtiments mal isolés, pour mettre des infrastructures mal mises en place et employer des gens incompetents. Il n'y a pas une obligation d'arriver au bout des 6,8 millions à la fin de l'année.

Il y a un signal politique clair qui serait donné et qui irait dans le sens de la motion qui a été ou va être déposée par le Parti socialiste qui va dans le sens de nos prédécesseurs socialistes et verts dans la politique qui veut être menée, mais simplement nous, nous vous proposons, et ce n'est pas la première année qu'on vous le propose et vous pouvez en tout cas nous reconnaître cette constance et cette cohérence, c'est la politique qu'on vous propose depuis plusieurs années et le point de départ pour changer une politique et augmenter les investissements ça se passe au budget. Et peut-être que si on était plus nombreux à travailler à des propositions on arriverait à être plus précis et à mieux cibler la somme qui pourrait être allouée pour augmenter l'effort de la Municipalité, vu qu'on est tous d'accord sur le fait qu'il est méritoire, mais insuffisant en la matière et dès lors ils mettent des chiffres concrets. C'est ce que nous essayons de vous proposer.

Si cette mesure ne satisfaisait pas, on serait alors curieux de savoir quel serait le chiffre que vous proposeriez pour avancer. Nous, nous pensons qu'il vaut mieux mettre en avant des chiffres pour pouvoir mener des politiques concrètes plutôt que de commencer par faire des études sur l'opportunité et le rythme auquel on atteindra cet objectif. Enfin voilà, ça nous permettrait selon nous d'aller plus vite vers la satisfaction de ce besoin pour la grande majorité des Lausannois et surtout des Lausannoises.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Deux remarques. La première, une remarque par rapport au PSAF. Quelqu'un a mentionné que les 12 millions étaient 12 millions d'économies, c'est de l'intox. C'est en fait 7 millions de revenus supplémentaires et 5 millions d'économies. Donc ce ne sont pas malheureusement 12 millions d'économies, prenez-en bien note. Deuxième remarque qui s'adresse à M. Gaillard, dont le discours était un peu confus, il faut dire qu'il nous a habitués à mieux, à être un peu plus limpide, ça doit être l'heure qui avance qui met en question certaines de ces déclarations. Parce que, si j'ai bien compris, d'un côté il veut refuser l'amendement, mais d'un autre côté il veut un plan avec un crédit-cadre. Monsieur Gaillard, je vous invite simplement à accepter cet amendement, comme ça vous aurez directement un financement, et après compléter avec un crédit cadre si vous le désirez.

Mme Laura Manzoni (EàG) : – Je voulais juste répondre à mon cher camarade Benoît Gaillard. Le besoin est connu en fait. La liste d'attente centralisée permet d'inscrire un enfant à une date précise pour des jours précis donnés, par exemple à 80% du lundi au jeudi. Si les statistiques sont peut-être faussées pour X raisons, il faudrait peut-être envisager de les établir différemment. Mais ça, c'est une autre question. Dans la réalité des faits, un couple fait la demande au BIP à partir de quatre mois de grossesse. Le début de la demande de garde est donc bien connu à l'avance. Et si les parents renoncent entre-temps, ça peut être parce que les jours qu'on leur a proposés ne correspondent pas à leurs besoins, parce que l'un des parents, souvent la mère, a dû baisser ou renoncer à son travail, ou encore ils ont trouvé une autre solution comme une jeune fille au pair ou autre chose. Mais ce serait donc très important de connaître les raisons. Toujours est-il que la réalité du terrain est que le délai d'attente actuellement est d'une année et ça, c'est trop.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En préambule, j'aimerais remercier toutes les personnes qui sont intervenues au cours du débat ce soir en faveur du développement de la politique d'accueil de jour à Lausanne. C'est vrai que c'est une politique qui est exemplaire au niveau vaudois, qui est aussi considérée comme exemplaire

au niveau suisse, qui a apporté des développements qui ont été évoqués aussi par Madame Germond en préambule, où notamment au cours de la précédente législature ce sont à peu près 1000 places qui ont été créées et 1500 enfants de plus qui ont été accueillis. Ça mérite d'être mentionné et puis on reconnaît aussi qu'il y a toujours un besoin.

Il y a un besoin notamment parce que la demande évolue. Elle évolue en fonction de l'augmentation démographique du nombre de personnes qui habitent à Lausanne, mais aussi en raison d'un taux de recours qui augmente régulièrement. En l'espace d'une législature, c'est 4 à 10 % de plus des enfants lausannois qui recourent à une solution de garde. Cela fait que maintenant, une majorité absolue des enfants à Lausanne sont accueillis dans une structure d'accueil de jour, c'est un taux qui atteint même jusqu'à 70% juste avant l'entrée à l'école. C'est un taux qui permet aussi d'avoir une dimension supplémentaire de l'accueil de jour, d'insister sur le fait que ce n'est pas seulement une solution de garde, mais que c'est aussi une politique publique qui permet d'apporter un plus en matière de socialisation, que c'est un lieu de socialisation qui est complémentaire à la famille, complémentaire à l'école. De dire que c'est un lieu de prévention, où les enfants peuvent développer des ressources qui leur serviront dans la suite de leur parcours, notamment scolaire, et signaler aussi que la politique d'accueil de jour de l'enfance à Lausanne, ce n'est pas seulement créer des places, c'est aussi avoir une offre diversifiée. Madame Gnoni a cité en préambule l'ouverture de la halte-jeu de la Grenette, le réseau L fête aussi cette année ses 10 ans. Je ne peux que vous encourager à aller voir l'exposition « Découvrir le monde » qui montre l'enjeu de l'encouragement précoce qui est abordé par l'accueil de jour parmi les différents efforts et les différentes offres qui sont proposées par la Ville de Lausanne.

L'amendement qui nous est proposé propose une augmentation linéaire, ce que la Ville développe, et ce qu'elle aura sans doute l'occasion de développer en réponse à la motion de M. Gaillard, si son contenu correspond à ce qui a été annoncé dans ces débats et dans la presse. Nous pourrions donc préciser aussi les développements qui sont prévus, d'ores et déjà nous savons que nous avons 850 nouvelles places qui sont prévues entre 2017 et 2021 que nous aurons l'occasion de présenter. Naturellement, je peux aussi signaler que la Ville de Lausanne a à cœur de développer une offre qui répond aux demandes et qui répond aux demandes en particulier pour concilier vie professionnelle et vie familiale, que dans ce cadre-là, le délai entre le moment de prise en charge souhaité et le moment où une prise en charge peut être offerte a considérablement diminué, que parler d'une année me semble quelque peu trompeur, que la différence entre le moment de prise en charge souhaitée et le moment effectif se chiffre à quelques mois, entre deux et cinq suivant les âges et suivant la situation familiale, si c'est le premier enfant de la fratrie ou pas, et que la Ville de Lausanne essaye progressivement de répondre à la totalité de la demande, d'abord pour le parascolaire et progressivement d'avancer. Nous pensons, avant la fin de la législature, arriver à avoir une offre qui répond à la demande jusque pour les 3-4 ans.

En conséquence, je propose de laisser le débat sur le développement, par exemple, à une réponse à la motion Gaillard, et en attendant, permettre à la Municipalité de développer les places qui sont déjà prévues dans son budget.

La discussion sur l'amendement Manzoni est close.

Vote – Amendement de Mme Manzoni

Le président : – Nous allons donc passer au vote, et nous sommes là aussi en présence d'une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande ? C'est clairement le cas. Nous allons donc procéder ainsi. Celles et ceux qui acceptent l'amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 42 non, 9 oui et 30 abstentions, vous avez donc refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Billard Aude, Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiege Céline, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Corboz Denis, Dana Louis, De Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Francoise, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guiseppa, Fürbringer Jean-Marie, Gazzola Gianfranco, Gaillard Benoît, Genoud Alice, Gigon Dominique, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marinho Jose, Mivelaz Philippe, Pagès Barbara, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Teuscher Joel, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent.

Se sont abstenu-e-s : Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix Olivier, Cachin Jean-Francois, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, Di Giulio Nicola, Ducommun Philippe, Fracheboud Cédric, Gnoni Sara, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Mach André, Maillard Mathieu, Messere Anita, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Richard-De Paolis Paola, Soto Sara, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane.

Non-votant-e-s : M. Beaud Valéry, Grin Claude Nicole, Michaud Gigon Sophie, Roch Karine.

Le président : – Nous poursuivons l'examen toujours avec le compte 5900.

Mme Magali Crausaz Mottier : – Au nom d'Ensemble à gauche, je dépose un amendement aux lignes 5900.318, 434 et 439. Il vise à augmenter la subvention octroyée par la Ville pour participer au financement des repas que prennent nos enfants dans les réfectoires scolaires. L'objectif serait de faire baisser de 2 francs le prix de chaque repas payé par écoliers et écolières, les faisant passer de 8 francs à 6 francs. Pour la Ville et son budget de près de 2 milliards, cela représente un coût tout à fait assumable de l'ordre de 200 000 francs. Mais pour les familles, cela représente un vrai coup de pouce salutaire à l'heure où les primes Lamal prennent chaque année l'ascenseur et où tout augmente, sauf les salaires et les rentes.

Pour une famille monoparentale avec deux enfants allant trois fois par semaine à la cantine, cela représenterait par exemple une économie substantielle de 408 francs par an. Pour beaucoup d'entre nous, parents et salariés parfois modestes, ce n'est pas rien. Nous avons entendu dire qu'il s'agirait d'une mesure injuste perçue comme arrosoir. Alors premièrement, il faut affirmer cela puisque la fréquentation des réfectoires scolaires est en partie corrélée par le niveau social des familles. La grande majorité des bénéficiaires de ce subside ne sont pas des riches, sinon pourquoi la majorité actuelle le maintiendrait depuis toutes ces années? Les enfants des familles les plus aisées ont bien des solutions pour l'encadrement de leurs petits à la pause de midi, quand de leur côté, les familles les plus précaires sont aussi souvent celles qui travaillent le plus et le plus loin de la maison, n'ayant tout simplement pas d'alternative au réfectoire pour que leurs enfants ne se retrouvent pas seuls au moment de prendre le repas autour d'une table.

Deuxièmement, avec cette logique, il faudrait aussi dénoncer l'augmentation des allocations familiales, pourtant défendues ici par une large majorité. De même, il faudrait s'opposer à l'augmentation des rentes du premier pilier, puisque les augmenter distribue, là aussi, de l'argent aux personnes les plus fortunées. On voit bien que ce raisonnement n'a pas de sens et que certains ou certaines ici, le dégagent quand cela les arrange et le rangent quand cela les dérange. Aussi, nous voulons défendre une idée forte en proposant cet amendement. C'est que lorsque l'enfant est à l'école, c'est la collectivité qui en est responsable et qui doit participer activement et matériellement à sa prise en charge, à son

bien-être et à son développement. Pour aider les parents qui sont le plus dans le besoin et pour donner un signal fort à toutes les familles que la Ville veut le meilleur pour leurs enfants, je vous invite à accueillir chaleureusement cet amendement.

Amendement

Proposition d'augmenter la subvention de la Ville aux réfectoires scolaires afin de pouvoir baisser de CHF 2.- le prix des repas payés par les écoliers, soit de CHF 8.- à CHF 6.-.

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
5900.318	CHF 4'270'100	CHF 138'000	CHF 4'408'100
5900.434	CHF 16'183'100	- CHF 50'000	CHF 16'133'100
5900.439	CHF 265'400	- CHF 20'000	CHF 245'400

La discussion sur l'amendement Crausaz Mottier est ouverte.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le PLR s'abstiendra sur cet amendement pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous estimons que le prix, en réalité, du repas est déjà subventionné, le prix de 8 francs n'est pas le prix coûtant, à notre avis, du repas et de vouloir encore baisser le prix, fera que finalement la Ville subventionne encore plus ces repas qui d'expérience, contrairement à ce qu'a dit ma collègue qui s'est exprimée avant moi, ne s'adressent pas du tout qu'aux familles qui ont des difficultés financières. Les réfectoires scolaires sont utilisés par toutes les classes sociales et c'est vrai que le prix du repas est fixé de manière forfaitaire.

Alors en début d'année, il me semble que dans les écoles lausannoises, tous les parents reçoivent une feuille qui dit expressément que si une famille a de la peine à payer ce prix de repas de 8 francs, elle peut faire une demande d'aide ponctuelle, une demande d'aide pour les repas et à notre avis, il vaut mieux avoir une aide ciblée comme elle existe actuellement et pas avoir une aide arrosoir comme le demande la gauche de la gauche. Donc nous allons nous abstenir sur cet amendement et nous n'entrerons pas en matière sur la baisse du prix des repas dans les réfectoires.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Nous allons refuser cet amendement en fait un peu près pour les mêmes raisons que ma préopinante vient de citer. Le coût complet d'un repas pour la Ville est de 10 francs 50 en plus des 8 francs auquel il est vendu, donc il y a déjà une large subvention de la Ville et au-delà de cela il existe des aides particulières pour les personnes dans le besoin selon la situation spécifique financière des personnes. Nous préférons que les personnes dont la famille n'est pas en capacité de pouvoir payer ce repas ou qui les mettra en difficulté, puissent bénéficier de ces aides plutôt que d'avoir une charge supplémentaire pour la Ville qui bénéficie à tout le monde, même pour des personnes pour qui ce n'est pas problématique de payer ces 8 francs. Raison pour laquelle nous allons refuser cet amendement.

M. Romain Felli (Soc.) : – Le groupe socialiste partage évidemment les analyses qui sont faites par le groupe Ensemble à gauche sur l'importance d'avoir un service public de la restauration pour les enfants qui vont à l'école, mais comme cela a été dit, ce subventionnement existe déjà. Alors je ne crois pas tout à fait dans les proportions qui ont été données par Madame Gnoni, je crois plutôt que c'est le prix moyen qui est à 10,50 francs ou 11 francs, et puis les subventions qui existent font déjà abaisser ce prix aux alentours de 8 francs, qui est un prix qui correspond certes à un montant, mais disons qui correspond aussi à une prestation qui est un repas équilibré avec des produits frais, avec trois plats, disons qui est quelque chose quand même d'assez substantiel.

Et comme cela a été dit aussi, il existe déjà des possibilités pour les familles modestes d'obtenir un financement additionnel, si elles ont de la peine à payer ce montant, et il faut

savoir qu'aujourd'hui c'est moins de 6% des enfants qui vont dans les restaurants scolaires dont les parents font cette demande. Donc, a priori, il semblerait que le prix de 8 francs corresponde à une réalité, corresponde à une somme que la plupart des parents peuvent payer et il existe par ailleurs des subventions pour celles et ceux qui ne pourraient pas subvenir à ce prix. Et donc le Parti socialiste vous invite à repousser cet amendement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La question de l'accessibilité financière des repas est naturellement importante, elle concerne les réfectoires qui ont pour public les élèves de la 7^e à la 11^e année. Effectivement, il existe actuellement des possibilités d'aide qui touchent même 12% des repas qui sont servis, qui bénéficient de ce subside, et c'est un système qui devrait pouvoir évoluer aussi à l'avenir, évoluer dans le sens d'une meilleure accessibilité justement en fonction du revenu. Pourquoi ? Parce que nous comptons aussi développer l'accueil parascolaire des 7-8P, que dans l'accueil parascolaire des 7-8P, il y aura logiquement aussi les réfectoires et que si les réfectoires font partie de l'accueil parascolaire, ça fait que le tarif sera aussi fait en fonction du revenu. Donc ce sera une prestation qui devrait pouvoir être faite en fonction du revenu à moyenne échéance avec l'avantage de pouvoir avoir aussi quelque chose qui soit cohérent et qui suive la même logique depuis les premières années de vie jusqu'à la 7-8P et un système probablement que nous essayerons aussi de généraliser au-delà pour avoir la même logique, rien ne s'y oppose aussi pour les 9 à 11. Et accessoirement, ça permettra d'avoir une offre qui soit cohérente en se basant sur un seul revenu pour toutes les familles et d'avoir des aides au sein de la Direction enfance, jeunesse et quartiers qui soient unifiées et cohérentes et c'est l'amélioration que je peux promettre ce soir.

La discussion sur l'amendement Crausaz Mottier est close.

Vote – Amendement de Mme Crausaz Mottier

Le président : – Nous avons une demande de vote nominal, cinq personnes soutiennent la demande ? C'est le cas, je vous remercie. Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non, il est possible de s'abstenir, le vote est ouvert.

Par 48 non, 8 oui et 23 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Calame Claude, Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Hubler Alain, Manzoni Laura, Misiego Céline, Voutat Marlène.

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Thérèse, Billard Aude, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Corboz Denis, Dana Louis, Decollogny Anne-Francoise, Dubas Daniel, Felli Romain, Fonte Guiseppe, Gaillard Benoît., Gazzola Gianfranco, Furbringer Jean-Marie, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Lavanderos Berrios Astrid, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Mivelaz Philippe, Pages Barbara, Readler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Rudaz Benjamin, Salmzmann Yvan, Schaller Graziella, Sangra Marie-Thérèse, Schaller Graziella, Teuscher Joel, Tambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent.

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Henchoz Jean-Daniel, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Panchard Ilias, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Soto Sara, Vagnieres Roger, Wyssa Stéphane.

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Beausire Quentin, Fracheboud Cédric, Klunge Henri, Michaud Gigon Sophie, Roch Karine.

Nous poursuivons donc l'examen de ce compte 5900

M. Alain Hubler (EàG) : – Nous sommes donc toujours dans le service d'accueil de jour de l'enfance, lieux d'accueil de jour municipaux et le groupe Ensemble à Gauche vous propose un nouvel amendement. Personne n'a oublié la journée du 13 novembre dernier, qui a réuni 8000 personnes dans les rues de Lausanne, pour manifester contre la dégradation des conditions d'accueil dans les APEMS. Des parents, des travailleurs et des travailleuses socio-éducatifs, même des politiciens, de gauche en général, peut-être aussi de droite, manifestaient pour que les conditions d'accueil parascolaires ne soient pas péjorées.

Quelque temps avant, dans un journal appelé *La Liberté*, le chef du service du SAGE s'insurgeait en parlant des nouvelles normes de l'EIAP, c'est un dénigrement total du travail socio-éducatif. A Lausanne toujours, le municipal David Payot voyait plusieurs risques dans l'application du cadre de référence, outre la diminution du taux d'encadrement et de la qualification du personnel, il s'interroge sur les nombreuses exceptions possibles et le flou autour des projets pilotes. Bref, les prises de position de la Ville de Lausanne semblaient plutôt aller en faveur de la lutte contre la dégradation du service public liée aux nouvelles normes de l'EIAP, jusqu'au jour où la sous-commission des finances qui s'occupe du dicastère EJQ a rendu son rapport, d'ailleurs rendons hommage à ces commissaires d'avoir noté noir sur blanc dans leur rapport, une phrase intéressante qui dit « le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire entre en vigueur en janvier 2019 et prévoit notamment un taux d'encadrement éducatif révisé à la baisse pour les écoliers dès la 3P. Pour les APEMS lausannois, la mise en œuvre des nouvelles normes d'encadrement sera progressive et échelonnée sur une période de trois ans. Ainsi l'augmentation des places en APEMS offerte au budget 2019 exigerait 13,7 EPT selon la législation actuelle. In fine, seuls 7,65 seront inscrits au budget 2019 ».

Bref, un lutin était passé quelque part dans les pages du budget et avait dû modifier ces lignes budgétaires. Tout à coup patatras, la Ville de Lausanne exemplaire en matière d'accueil de jour, c'est ce qu'on dit tout le temps, et en particulier pour les APEMS, tout à coup la Ville de Lausanne rejoignait la grosse cohorte des communes vaudoises dirigées par la droite, qui vont appliquer les normes de l'EIAP. Ça ne va pas, ça ne va juste pas, et ce n'est pas les 8000 personnes dans la rue qui diront le contraire, ce n'est pas le Parti socialiste qui dira le contraire, qui participe à lutter contre ces normes, ce n'est pas les Verts non plus, j'imagine, qui vont encourager la Ville de Lausanne à appliquer ces normes, que ce soit sur une année, sur deux ans, sur trois ans. La raison profonde n'est pas seulement le fait que l'accueil pour les jeunes lausannois serait péjoré, la raison profonde est aussi que les autres communes qui essayent de lutter contre ces normes auront bien de la peine à continuer à le faire si Lausanne, la rouge, la rose, la rose verte, la rouge rose verte, cède devant l'injonction de l'EIAP, qui je vous le rappelle est un organisme qui n'a rien d'électif.

Bref, le groupe Ensemble à Gauche vous encourage à péjorer le budget pour ne pas péjorer les conditions d'accueil en APEMS de 377 700 francs net, le détail étant projeté au tableau. Je vous remercie d'avance du soutien que vous accorderez à cet amendement.

Amendement

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

5900 Lieux d'accueil de jour municipaux

Amendement visant à augmenter la masse salariale pour l'équivalent de 6,05 EPT afin de maintenir un taux d'encadrement 12 :1 dans les APEMS.

L'amendement péjore le résultat budgété de CHF 377'700 nets selon le détail suivant :

5900.301 : CHF 440'500

5900.303 : CHF 40'600

5900.304 : CHF 57'200

5900.305 : CHF 6'400

5900.436 : CHF – 5'100

5900.451 : CHF – 161'900

Les revenus en lien avec la rubrique 5900 451 correspondent à la contribution de la FAJE.

La discussion sur l'amendement Hubler est ouverte.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vais être très bref pour exprimer le soutien plein et entier du groupe socialiste à l'amendement de M. Hubler. Comme lui, nous avons été surpris, comme lui, nous remercions les sous-commissaires, dont Mme Gnoni qui s'est déjà exprimée sur ce sujet précédemment, d'avoir levé ce lièvre et d'avoir permis de faire cette discussion maintenant. Et comme M. Hubler, nous aimons à nous référer aux déclarations dans la presse, à celle qu'il a citée de M. Jean-Claude Seiler, très bon chef du Service de l'accueil de jour des enfants, j'en ajoute une, du municipal en charge de l'enfance, M. David Payot, il était indiqué dans un article paru en octobre que le municipal de l'enfance « s'interroge, outre la diminution du taux d'encadrement et de la qualification du personnel, sur les nombreuses exceptions possibles et le flou autour de projets pilotes qui permettent de déroger aux conditions minimales posées par le cadre de référence ».

Dans cet article, il était également indiqué que ce même municipal voit plusieurs risques qui sont ceux que je viens de mentionner dans l'application du cadre de référence. Nous nous associons donc, une fois n'est pas coutume, pleinement et entièrement aux propos de M. Hubler. Nous souhaitons mettre en œuvre la volonté qu'avait exprimée de toute évidence M. Payot dans *La Liberté* au mois d'octobre et nous vous encourageons donc pour ne pas péjorer les conditions d'accueil l'année prochaine dans les APEMS de la Ville de Lausanne à voter cet amendement qui rétablit le taux d'encadrement d'une personne adulte pour 12 enfants dans la catégorie des 3 à 6P, soit des enfants qui ont en gros entre 6 et 9 ans.

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Donc, pour rappel, les nouvelles normes de l'EIAP avaient deux volets. Un volet était le taux d'encadrement, la demande est de monter de 12 enfants jusqu'à 15 enfants et la Ville avait décidé justement, dans son budget d'échelonner cette augmentation d'enfants par adulte encadrant sur trois ans, donc l'année prochaine en passant à 13, 14, et ainsi de suite pour les trois prochaines années. L'autre volet qui concernait la qualification du personnel, ce volet-là, je tiens juste à dire que la Ville avait décidé de ne pas l'appliquer, ce qui est très bien, évidemment. Donc néanmoins, et justement, je suis heureuse de l'annoncer ainsi, nous allons également soutenir cet amendement, justement, pour pouvoir garder ce taux d'encadrement actuel et ne pas rentrer dans le taux que demandent les nouvelles normes EIAP pour lesquelles, vous l'avez entendu autant il y a deux semaines que cette semaine encore, des grèves sont en cours et des revendications sont en cours pour garder ces normes et un accueil et un encadrement correct de nos enfants. Donc nous vous encourageons également à soutenir cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre collègue Hubler a brossé un tableau qui m'apparaît correct de la situation et sans ouvrir le débat, en tout cas en ce qui me concerne, sur les conséquences de cette modification légale en termes de taux d'encadrement et de qualité au niveau de la formation, sans mettre ces nouvelles normes en relation avec une diminution qui reste encore à démontrer de l'équilibre du soin et de la santé des enfants lorsqu'ils sont dans les centres de vie infantine.

La question que je me pose quand même c'est, sachant que nous sommes actuellement en pleine négociation relative à la péréquation, sachant que Lausanne, au niveau des autres communes, tant de l'UCV que de l'ADCV, suscite un certain nombre de commentaires auxquels je n'attribue pas plus d'importance qu'il ne faut, mais pas moins non plus, je me

demande si ce signal de la capitale qui elle-même décide de revenir au *statu quo ante* et qui le finance, comment il serait interprété lorsqu'il s'agit de véritablement discuter des normes péréquatives et de la répartition notamment des charges relatives à la facture sociale avec les autres communes. Les bruits de couloir que j'en ai entendu dans le Grand Conseil me démontrent que ce serait assez mal reçu et ça risquerait de nous coûter plus cher que ce que ça nous rapporte. Je livre ceci à votre réflexion. Bien entendu, vous en faites ce que vous voulez.

M. Axel Marion (CPV) : – Vous avez constaté que le groupe le Centre PDC Vert'libéraux, a refusé les amendements jusqu'à maintenant, qui péjoreraient le résultat. Ici, pour ma part, à titre personnel, je fais une exception et je vais soutenir cet amendement. Je déclare aussi mes intérêts, je suis membre du comité de Pro Familia Vaud qui a pris position contre les nouvelles normes de l'EIAP. On ne va pas essayer de faire tout le débat, mais mes préopinants, là pour le coup le terme est adapté peut-être sauf M. Chollet, l'ont expliqué. La situation, je pense qu'effectivement il faut que la Ville de Lausanne d'abord puisse être cohérente par rapport aux éléments qu'elle a elle-même annoncés. D'autre part, effectivement, ces normes, pour l'instant nous sommes dans le flou, il n'ai pas encore tout à fait certain de savoir comment est-ce que ce dossier va atterrir. Vous savez comme moi que d'une part des grèves et des manifestations sont prévues, annoncées, ont déjà eu lieu, et d'autre part des discussions, on ne parle pas de négociations, mais des discussions sont plus ou moins annoncées entre les partis.

Je pense que justement dans ce contexte-là, il est important qu'une Ville comme Lausanne, qui s'enorgueillit d'avoir une politique d'accueil de jour qui est une politique offensive, et qui a compris l'importance aussi économique d'avoir des outils pour faire bien, puisse montrer un exemple. Alors je n'ai pas eu les mêmes discussions que M. Chollet, je ne suis pas sûr pour ma part que ça va avoir un impact sur les effets péréquatifs. Je pense qu'ici c'est une dépense que Lausanne concède pour elle-même et c'est important qu'on puisse avoir ce signal-là. Le montant est relativement limité, bien sûr. Comme je l'ai dit, pour moi, toute augmentation du déficit ne peut pas être prise à la légère, mais ici je pense que c'est un geste qui peut et qui doit être fait, et donc que cet amendement puisse servir aussi d'inspiration pour d'autres communes, et puis nous, puisse nous permettre de nous dire, oui, nous garantissons la qualité d'accueil que nous avons aujourd'hui pour les enfants lausannois en âge scolaire.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je m'exprime également à titre personnel sur ce sujet et mes propos rejoignent en grande partie ce qu'a dit mon collègue Axel Marion. Je pense qu'on est tous conscients qu'on manque cruellement de places d'accueil et qu'il faut absolument chercher des solutions, mais celles-ci ne doivent pas se faire au détriment de l'accueil des enfants, on ne souhaite plus des lieux de garderie, mais des lieux d'accueil pour les encadrer et si les professionnels se mobilisent je leur fais confiance et je pense qu'ils savent de quoi ils parlent et j'ai vraiment plutôt tendance à les croire parce que c'est le terrain qu'ils connaissent donc je pense que Lausanne qui a mis en place un accueil de qualité depuis des années ne doit pas revenir en arrière et puis continuer à offrir l'encadrement qu'elle propose jusqu'à maintenant.

De plus, des mesures ont été votées récemment pour l'école inclusive, qui implique quand même d'accueillir des enfants qui demandent beaucoup plus d'attention. Et on doit absolument donner les moyens non seulement à l'école, mais en dehors de l'école, c'est-à-dire le matin, midi et le soir pour s'occuper de ces enfants et je vais soutenir cet amendement même si on a appris que les négociations, la porte se rouvre avec l'EIAP pour discuter je pense qu'il ne faut pas s'arrêter là et qu'il faut en tout cas maintenir les conditions d'accueil actuelles. Je vous remercie de soutenir également cet amendement

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – A nouveau pour remercier les intervenants qui ont mis en évidence un élément que nous partageons, à savoir que l'accueil de jour n'est pas simplement de la garde, c'est aussi d'autres enjeux

pédagogiques, formellement dans la Loi sur l'accueil de jour de l'enfance à son article 3a, ça s'appelle des missions de socialisation, ça s'appelle des missions de prévention et c'est des éléments qui nécessitent aussi d'avoir un encadrement de qualité. Il y a plusieurs paramètres naturellement à un encadrement de qualité. Il y a le fait d'avoir du personnel justement qui ait une formation adaptée, il y a le fait d'avoir un taux d'encadrement suffisant, il y a le fait d'avoir aussi des possibilités d'appui, de supervision, de réflexion pour les équipes qui sont des éléments qui sont importants. Peut-être préciser par rapport au rapport de la sous-commission des finances qui a été largement évoqué que le taux d'encadrement qui était évoqué faisait partie d'un élément qui avait été calculé durant l'été et qui faisait partie des estimations à un moment où nous étions en train de réadapter la planification en matière d'APEMS.

Pour rappel, nous nous engageons toujours à répondre aux besoins de conciliation de vie professionnelle et vie familiale. Cela implique parfois d'avoir des augmentations de places en urgence. Je peux d'ailleurs remercier la Commission des finances qui a permis d'ouvrir 190,8 places en 2017 avec un dépassement budgétaire en 2017 de 1,3 million, avec un crédit supplémentaire en 2018 de 2 millions, montants bruts sans tenir compte des financements qui peuvent le compenser. Et c'était dans ce cadre de réflexion qu'il y avait eu un élément qui était une éventualité, mais qui n'était pas une décision formelle.

La volonté de la Municipalité très clairement c'est de faire ce qui est exprimé comme revendication depuis le 13 septembre par les professionnels ce qui a été renouvelé lors de leur dernière assemblée après la grève du 13 novembre, c'est-à-dire de ne pas mettre en vigueur le cadre au 1er janvier et d'entamer des négociations pour définir un cadre. Cela a de toute façon du sens de le faire au niveau lausannois parce que la mission de l'EIAP est d'avoir un cadre minimal valable pour tout le canton et qu'il est important pour Lausanne non seulement de s'engager à respecter un certain nombre de minima, mais les professionnels attendent, à mon sens, et sauf erreur aussi les parents et sans doute les politiques, d'avoir pas seulement des minima, mais aussi des orientations, aussi des objectifs que nous nous fixons, notamment en termes de qualification du personnel, de pouvoir à la fois engager du personnel qui n'a pas forcément les qualifications, mais s'engager à ce qui est un processus pour lui permettre de se former, et de pouvoir le faire, donc définir à la fois un cadre minimal et à la fois des objectifs, et ceci en négociation avec les professionnels du domaine.

Ce sont des éléments pour lesquels nous nous engageons. Naturellement, nous attendons aussi de voir l'évolution du cadre cantonal pour pouvoir évoluer à l'intérieur de celui-ci, mais nous pensons qu'assurément, le rôle de la Ville de Lausanne est de pouvoir aussi fixer des objectifs, et nous espérons qu'ils seront partagés par la suite par d'autres communes. Si cet amendement est accepté, vu les arguments qui ont été exprimés, je retiens donc que c'est une demande du Conseil communal par rapport au taux d'encadrement, en tenant compte naturellement du fait que ce n'est pas le seul paramètre de qualité qui est important pour un cadre parascolaire qui permette de répondre aux missions fixées par la loi sur l'accueil de jour de l'enfance.

M. Philippe Miauton (PLR) : – C'est vrai que ce débat montre l'utilité de la COFIN et du travail qui est fait. Je voulais poser une question au municipal, il y a en partie répondu, je dirais, dans son discours, mais ça m'a plutôt inquiété. Donc ça veut dire qu'il y a eu une ligne qui a été comme ça calculée dans le budget, mais qu'il n'y a pas eu de décision formelle. Et si c'est le cas, j'espère qu'on ne va pas devoir chercher à chaque ligne pour demander à chaque fois s'il y a eu une décision formelle ou pas sur cet élément-là.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais juste vous parler de mon étonnement par rapport à l'intervention du municipal qui nous explique qu'il est extrêmement heureux de cet amendement, comme si ce n'est pas lui qui a fait ou qui a participé à la construction de ce budget, on est quand même étonné. De quel côté de la table est-il ? Est-ce qu'il a construit ce budget ou est-ce qu'on l'a forcé à faire ce budget ? Sa prise de position est

assez étonnante.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Ce que l'on peut dire par rapport à cette planification, c'est qu'il s'agit d'un certain nombre d'estimations par rapport au développement qui est planifié pour l'accueil de jour de l'enfance à Lausanne, parce que ce développement est aussi soumis à un certain nombre d'incertitudes. D'une part, du point de vue de la demande, nous savons le nombre d'enfants, mais nous ne savons pas forcément ceux qui forment une demande en matière d'accueil de jour et que nous avons aussi une adaptation à faire en tous les cas en la matière.

Naturellement, nous avons aussi d'autres structures. Nous travaillons en partenariat notamment avec des acteurs privés subventionnés dont les projets peuvent avancer plus ou moins vite, nous ne les maîtrisons pas toujours et nous essayons naturellement de nous tenir à ce budget et de pouvoir le respecter au mieux. C'est l'engagement que nous avons pris et nous avons pensé que l'enveloppe budgétaire qui figurait au budget 2019 le permettait. Si l'amendement est adopté, nous le prenons justement en tout cas comme un message, comme une orientation politique par rapport à la question du taux d'encadrement. Par contre, comme toujours, il s'agit d'une autorisation de dépenser et pas d'une obligation de dépenser le montant concerné.

La discussion sur l'amendement Hubler est close.

Vote – Amendement de M. Hubler

Le président : – La discussion est donc close sur cet amendement. Nous allons passer au vote. Nous avons une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande ? C'est le cas. Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 55 oui, 24 abstentions, 0 non, vous avez donc accepté cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Berguerand Anne, Billard Aude, Brayer Vincent, Calame Claude, Chenaux Mesnier Muriel, Company Xavier, Conscience Pierre, Corboz Denis, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Francoise, Dana Louis, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Felli Romain, Fonte Guisepe, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Gnoni Sara, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Hubler Alain, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Manzoni Laura, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Marthinho Jose, Michaud Gigon Sophie, Misiege Céline, Pagès Barbara, Panchard Ilias, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent, Voutat Marlène

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Aubert Eliane, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Clerc Georges-André, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Fracheboud Cédric, Fürbringer Jean-Marie, Henchoz Jean-Daniel, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Klunge Henri, Lavanderos Berrios Astrid, Sangra Marie-Thérèse

Nous poursuivons l'examen de la direction Enfance, jeunesse et quartiers avec le compte 5900.

5901 Institutions subventionnées

Le président : – Nous n'avons plus de demande de parole. Je passe donc la parole à Monsieur le président de la Commission des finances pour nous rappeler le vote de la

Commission sur donc le budget de la direction.

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des Finances propose d’accepter le budget de la direction EJQ par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Vote - Budget Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Le président : – Concernant ce vote, donc, après échange avec le PLR qui avait tout à l’heure demandé des votes nominaux, l’idée est de faire les demandes de vote nominal sur chacun des amendements, mais un vote électronique sur les votes des directions. Donc c’est bien un vote électronique, mais non nominal, que nous effectuons ici. Celles et ceux qui acceptent le budget de la direction Enfance, jeunesse et quartiers votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s’abstenir et le vote est ouvert.

Par 44 oui, 9 non et 25 abstentions, vous avez donc accepté ce budget.

FINANCES ET MOBILITE

6010 Secrétariat général

6700 Service achats et logistique Ville

6900 Service des finances

Mme Céline Misiege (EàG) : – Nous proposons un amendement pour augmenter d’un EPT d’inspecteur ou inspectrice fiscale pour un petit coût de 147 100 francs. A l’heure où la population nous montre qu’elle souhaite démasquer les fraudeurs en acceptant la loi sur la surveillance des assurés, il nous paraît évident qu’elle souhaiterait par-dessus tout démasquer les personnes qui fraudent pour garder dans leur poche des milliers, voire des centaines de milliers de francs avant de punir ceux qui gardent quelques dizaines de francs de quoi se payer une pizza en famille. Il en va de la cohérence de notre combat politique en faveur de tous les citoyens et citoyennes de la ville, puisqu’on parle là de remplir les finances publiques. Rappelons qu’une inspectrice fiscale rapporte plus d’argent qu’il n’en coûte. A ce titre là, nous ne voyons tout simplement pas comment vous pouvez refuser cet amendement, et surtout comment vous pourrez l’expliquer au peuple.

Amendement

Concerne : Finances et mobilité / Service des finances

Proposition : Groupe Ensemble à Gauche

Proposition d’engager un EPT d’inspecteur fiscal

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
6900.301	CHF 4'171'900	CHF 120'000	CHF 4'291'900
6900.303	CHF 382'700	CHF 11'000	CHF 393'700
6900.304	CHF 560'600	CHF 16'100	CHF 576'700

La discussion sur l’amendement Misiege est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Cet amendement est assez intéressant. Le groupe des Verts va en partie l’accepter, en partie s’abstenir là-dessus à cause d’un constat, c’est le constat qu’effectivement nous avons aujourd’hui vraisemblablement un problème dans le contrôle en ce qui concerne la fiscalité et il serait certainement bien venu d’avoir des personnes qui pourraient plus s’occuper de ça, notamment pour ce qui concerne les résidences secondaires. Nous attendons la réponse de la Municipalité à mon interpellation sur le contrôle fiscal des résidents secondaires en début 2019, et ce serait peut-être une bonne possibilité, effectivement, de disposer des ressources nécessaires pour faire ce

travail.

Nous partons de l'idée en tant que groupe que, bien sûr qu'il y a des charges qui sont liées à un poste supplémentaire, mais probablement les revenus qui seraient liés seraient bien supérieurs aux charges, probablement même un multiple de ces charges qui sont prévues ici. Je ne suis pas sûr que ce soit le bon poste budgétaire, ça je dois l'avouer, peut-être que c'est un inspecteur fiscal qu'il faut, peut-être que c'est quelqu'un au bureau des impôts, peut-être que c'est une personne qui devrait être engagée, ou plusieurs personnes au contrôle des habitants, mais en tout cas, la proposition va clairement dans le bon sens. Donc justement, une partie des Verts va soutenir, une partie va s'abstenir, et la Municipalité aura donc déjà la marge de manœuvre nécessaire en début 2019 pour venir avec une proposition avec un crédit supplémentaire compensé ou non si ça devait être dans un autre poste budgétaire que celui qui est proposé ici.

Mme Latha Heiniger (Soc.) : – La préoccupation de l'équité de traitement fiscal est une valeur, me semble-t-il, commune, quel que soit le parti politique auquel on appartient. Toutefois, la nature humaine étant ainsi faite, les stratégies individuelles mises en place pour y échapper sont inévitables. De ce fait, l'Etat doit être garant du cadre légal et réglementaire qui assure cette équité de traitement entre toutes et tous. C'est pourquoi chaque nouvelle personne arrivée à Lausanne est informée de ses droits et devoirs, celui entre autres de venir s'annoncer au contrôle des habitants et c'est par ce biais que l'administration va pouvoir percevoir les impôts dus de chaque contribuable.

Le Groupe socialiste, au même titre que le reste des Lausannoises et Lausannois, a pu se rendre compte qu'une partie des résidents lausannois manquaient à l'appel, et ne pouvaient donc pas contribuer comme il se doit à la solidarité par le biais de la répartition des richesses au sein de notre commune. L'interpellation de M. Dubas, comme il vient de le mentionner, « Rendre Lausanne plus riche, optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires », va permettre à la Ville de faire le point sur ce dossier et revenir auprès de notre Conseil avec des éléments précis sur cette problématique. L'amendement du groupe Ensemble à Gauche pour la création d'un poste d'un ETP d'inspecteur/trice fiscal pourrait être une des réponses de la Municipalité au postulat de M. Dubas et nous pourrions discuter en temps voulu, par exemple dans le cadre d'un crédit supplémentaire compensé. Donc dans l'attente de cette future discussion, le Groupe socialiste vous invite à refuser l'amendement du groupe Ensemble à Gauche.

Mme Céline Misiego (EàG) : – Si le but était d'engager un ou une inspectrice fiscale l'année prochaine, la façon intelligente de faire pour nous, c'est de voter cet amendement, comme ça l'autorisation de dépenser existe, et une fois que l'engagement sera décidé, il pourra être fait au plus vite.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors les questions qui sont soulevées par le biais de cet amendement sont légitimes. Monsieur Dubas a d'ailleurs interpellé la Municipalité à ce sujet et nous allons précisément réfléchir aux actions potentielles qui pourraient être entreprises. Mais aujourd'hui, de définir exactement quelle est la meilleure méthode ou quelles sont les mesures qu'il faudrait mettre en place, l'analyse de la situation n'est pas finalisée au sein de nos services de l'administration. Donc, est-ce que c'est ce type de poste qu'il faut ou un autre ? Nous devons faire l'analyse, donc, ce n'est pas raisonnable, aujourd'hui, on va un peu trop vite en voulant amender le budget pour vraiment être sûr que ce soit la bonne réponse et la bonne rubrique qui soit impactée.

Donc, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire en commission des finances, nous allons réfléchir et proposer une réponse dans le cas de l'interpellation Dubas, mais ici, l'amendement qui est proposé n'est pas forcément la meilleure manière de répondre à cette problématique, et nous vous invitons à le refuser.

La discussion sur l'amendement Misiego est close.

Vote – Amendement de M. Misiego

Le président : – La discussion sur cet amendement est donc close et nous allons passer au vote. Nous avons une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande ? C'est le cas. Nous allons donc procéder ainsi. Celles et ceux qui acceptent l'amendement votent oui. Celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 34 non, 15 oui et 26 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dana Louis, Dubas Daniel, Dupuis Johann, Gnoni Sara, Lavanderos Berrios Astrid, Manzoni Laura, Michaud Gigon Sophie, Misiego Céline, Panchard Ilias, Raedler David, Roch Karine, , Sangra Marie-Thérèse, Soto Sara.

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry Caroline, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Clerc Georges-André, Corboz Denis, Decollogny Anne-Francoise, Felli Romain, Fonte Guiseppa, Fürbringer Jean-Marie, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gigon Dominique, Heiniger Latha, Kamenica Musa, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho Jose, Mivelaz Philippe, Oberson Pierre, Pages Barbara, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent.

Se sont abstenu-e-s : Aubert Eliane, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Chollet Jean-Luc, Christe Valentin, Company Xavier, De Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Fracheboud Cédric, Genoud Alice, Henchoz Jean-Daniel, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Schaller Graziella, Vagnières Roger, Wyssa Stéphane.

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Grin Claude Nicole, Klunge Henri,

Nous continuons donc l'examen des comptes de la direction Finances et mobilité et reprenons au 6900

- 6910 Service du personnel**
- 6920 Service des routes et de la mobilité**
- 6930 Administration du service**
- 6931 Tri des déchets**
- 6932 Gestion des déchets urbains**
- 6933 Propreté du domaine public**
- 6934 Incinération des déchets**
- 6935 Centre de compactage (GEDREL)**

Nous en avons fini pour cette direction et je prierais M. le rapporteur de nous rappeler le vote de la commission.

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des Finances propose d'accepter le budget de la direction FIM par 10 oui, 0 non et 3 abstentions.

Vote - Budget Direction des finances et de la mobilité

Le président : – Nous allons donc faire un vote électronique. Celles et ceux qui acceptent le budget de la direction Finances et Mobilité votent oui et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 42 oui, 7 non et 25 abstentions, vous avez accepté le budget de la Direction finances et

mobilité.

SERVICES INDUSTRIELS

7210 Patrimoine

7220 Réseaux

7230 Productions

7240 Commercial

M. Johann Dupuis (EàG) : – En cette heure tardive on vous offre un dernier petit amendement en guise de bonne soirée et de bonne nuit. C'est un amendement qui concerne les Services industriels bien sûr, mais plus spécialement la question du gaz. Il s'agit donc de prélever 5% sur la marge bénéficiaire du gaz pour augmenter les financements du fonds CO². Ce fonds existant déjà et le gaz étant le fluide sur lequel les Services industriels produisent leur plus importante marge bénéficiaire. Alors pourquoi cet amendement ? Je pense qu'on peut résumer la chose en disant cela. Lausanne est actuellement dépendante du gaz pour plusieurs raisons notamment parce que pour ce qui est du chauffage à distance à l'heure actuelle le combustible gaz représente 40% de la fourniture de chaleur ce qui est un chiffre important on va voir pourquoi ça c'est pour la première chose donc pour la fourniture d'énergie nous sommes dépendants au gaz pour la deuxième chose pour les aspects financiers parce que comme je l'ai dit c'est sur le gaz à l'heure actuelle secteur encore peu libéralisé ou certain une situation de presque monopole subsiste c'est sur ce secteur que les services industriels réalisent une marge importante.

Alors, pourquoi cette situation est problématique ? C'est parce que malheureusement ou heureusement, ce secteur lui aussi se dirige vers une libéralisation, ce qui fait qu'à l'avenir, c'est quasi prédictible que les marges bénéficiaires des SIL vont baisser pour ce fluide également. Le chiffre de 40% de production de chaleur dans le chauffage à distance qui vient du gaz est également problématique parce que si on passe la barre des 50%, nous ne serons plus reconnus comme une installation productrice d'énergie renouvelable, mais comme une centrale thermique comme les autres, et en tant que telle, pour une centrale à gaz, donc nous aurons, selon la loi sur le CO², l'obligation de compenser l'entièreté des émissions de CO² avec un impact financier important pour la Ville de Lausanne.

Donc c'est pour anticiper ces risques, et parce que de toute manière, nous devons un jour ou l'autre sortir de notre dépendance au gaz, parce que, faut-il encore le rappeler, le gaz naturel a un impact sur le changement climatique, même si cet impact sur le changement climatique est moins important, toute chose étant égale à elle-même qu'une centrale qui brûlerait du mazout, c'est tout de même des facteurs d'émissions et des émissions brutes qui sont importantes, il faudra sortir à terme des émissions de gaz. C'est pour ça que je propose en fait un mécanisme interne à la Ville de Lausanne, donc celui d'attribuer 5% de la marge bénéficiaire actuelle pour nourrir un fonds sur le CO², et ce fonds CO² a déjà la mission de diversifier les sources d'énergie et d'aller explorer notamment les sources d'énergie thermique.

Il me semble que dès aujourd'hui, on gagnerait à multiplier les études sur les sources d'énergie alternatives qui pourraient produire la chaleur pour le réseau de chauffage à distance, la géothermie que j'ai déjà citée, mais aussi l'hydrothermie, et vous savez que c'est des études qui coûtent beaucoup d'argent et quand il faudra réaliser les projets, on aura besoin également d'énormément d'argent, alors, autant provisionner désormais un tel fonds. Je sais bien qu'une des faiblesses de cet amendement qu'on vous propose, c'est qu'il n'y a pas d'adéquation entre le chiffre de 5% et le coût réel des projets. Mais que pouvons-nous vous proposer de mieux à l'heure actuelle ? Parce qu'il s'agit d'une urgence, mesdames et messieurs, nous devons sortir du gaz et pour répondre à cette urgence, nous devons provisionner des fonds, des fonds que je vous propose de provisionner dès la rentrée en vigueur du budget 2019.

Amendement

Proposition d'attribuer 5 % de la marge bénéficiaire du gaz au Fonds CO² pour financer des énergies renouvelables afin de sortir de la dépendance au gaz.

Compte	Montant actuel	Montant ajouté	Montant total
7240.380	CHF 0	CHF 1'500'000	CHF 1'500'000

La discussion sur l'amendement Dupuis est ouverte.

M. Romain Felli (Soc.) : – M. Dupuis, vous parlez du gaz, mais là on est dans un amendement particulièrement fumeux parce que, en réalité, rien dans votre amendement ne se réfère au gaz. Rien. Vous dites qu'on va prélever sur le gaz, de même que je pourrais poser le même amendement que vous et dire « on va prélever sur les amendes de stationnement 5% des amendes ». Il n'y a aucun mécanisme qui correspond à ce que vous avez effectivement dit. Dans les faits, le seul effet de votre amendement, ça va être de creuser un déficit additionnel d'un million et demi. Point. On ne va pas créer de l'argent de manière magique parce que vous l'avez décidé. Donc en fait on va simplement endetter la Ville d'un million et demi de plus pour un fonds qui, si on regarde ses missions, reçoit déjà un financement qui correspond aux projets qui sont en cours.

Donc pour résumer, je propose de rejeter votre amendement parce que ce que vous proposez c'est de distribuer de l'argent que nous n'avons pas à un fonds qui n'en a pas besoin.

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) : – Le groupe des Verts est sensible à la question de fond qui est proposée, qui a été élaborée par le conseiller Dupuis juste avant. Evidemment que le réchauffement climatique est un enjeu majeur, évidemment qu'il faut se donner les moyens d'une stratégie environnementale proactive et ambitieuse en matière de climat à l'échelle lausannoise. Toutefois, l'amendement sera refusé dans sa grande majorité par le groupe des Verts, à la fois pour sa forme et son timing. La forme parce que le montant est totalement arbitraire. Pourquoi 5%, pourquoi pas 10%, pourquoi pas l'entier du bénéfice du gaz ? Ce serait tout à fait cohérent. Et puis le timing, on se trouve dans une année de transition de fiscalité, de régime fiscal, on a déjà un budget qui est dans le rouge. Donc là, effectivement, un million et demi de plus pour aussi une forme, un fonds dont le fonctionnement n'a pas pu être expliqué dans toutes les explications ou dans tous les débats qu'on a eu jusqu'ici les moyens d'attribution de ce fonds et le règlement de ce fonds ne sont pas connus donc là on jetterait de l'argent dans un fonds dont on ne sait pas comment il est distribué. Et puis de deux vous avez dit on peut pas proposer mieux, ben moi je vous propose une meilleure solution ce soir et j'espère qu'une solution qui obtiendra des cosignatures aussi de la gauche, c'est de déposer un postulat et c'est ce que les Verts feront prochainement, un postulat qui demande à la Ville et à la Municipalité de faire l'état des lieux de tous les fonds qui existent parce qu'il y en a beaucoup qui sont attribués avec des critères plus ou moins à bon escient ou plus ou moins à mauvais escient. Il y a le Fond de l'efficacité énergétique, il y a le Fonds du développement durable, il y en a d'autres, donc de faire cet état des lieux sur à la fois les ressources qu'on a, leur provenance et puis les besoins réels qui soient actuels ou ambitieux auxquels on pourra réajuster des objectifs ensuite de financement.

Donc je vous appelle à, j'appelle ce Conseil à refuser cet amendement et à se plonger ensuite sur un problème de fond avec des arguments et ensuite prendre des décisions éclairées et pas à l'aveugle comme le demande cet amendement.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Alors ce n'est pas à 23h22 qu'on va entamer une grande discussion philosophique sur la dépendance au nucléaire, la dépendance au charbon, la dépendance au pétrole, la dépendance au gaz, on finira par la traction animale qui sera également combattue à cause des émissions de méthane dues aux flatulences, je crois que

c'est pas ça. Simplement, notre groupe a toujours eu une extrême répugnance au système des enveloppes. Et les SI, mis à part le Fonds du développement durable, il nous semble, et il a toujours semblé, il nous semble encore, que les bénéficiaires des SI, hélas, en tout cas, pour inscrire dans le marbre d'une façon durable, doivent retourner à la caisse générale de la Ville, et nous n'entendons pas déroger, fût ce à 23h23 ce soir.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Voilà, juste pour répondre que sur le mécanisme il n'y a absolument pas de problème avec cet amendement, puisqu'il s'agit de prendre ces 5% dans la ligne 435 du Service commercial, comme ça a été expliqué en commission des finances, on ne peut pas me reprocher de ne pas l'avoir fait, ça a été dit clairement, c'est la ligne 435, donc les ventes du Service commercial, c'est là où les bénéficiaires engrangés par la vente du gaz sont réalisés. C'est de prendre 5% de la marge qui est effectuée sur ces ventes et d'attribuer ce produit au chiffre 380 du Secrétariat général, là où le fonds CO² est stocké. Et là aussi, pour dire en deux mots ce qu'est ce fonds CO², il est le résultat de la rétrocession de la taxe sur le CO² que nous livre l'administration fédérale chargée de la taxation. Voilà, c'est aussi simple que ça.

Donc, et le fonds de prélèvement, et le fonds d'attribution existent, le mécanisme existe déjà, même s'il est présent à une autre échelle, et là, il s'agit juste d'une volonté que visiblement le Parti socialiste n'a pas, de sortir du gaz à effet de serre le plus rapidement possible. Voilà, je regrette également la position des Verts et je leur annonce qu'ils auront l'occasion de se rattraper sur un postulat qui sera déposé rapidement par le groupe Ensemble à Gauche sur la sortie définitive des agents fossiles pour ce qui est de la production de chaleur en ville de Lausanne.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je vais apporter le point de vue de la Municipalité sur cet amendement et répondre aussi à l'observation initiale de monsieur Clerc sur le budget général des services industriels. Pour ce qui concerne l'amendement de monsieur Dupuis, je pense qu'effectivement M. Dupuis a un point tout à fait important, aborde une question tout à fait centrale qui est la dépendance générale des sociétés occidentales et de la Ville de Lausanne aux énergies fossiles. Nous sommes en train de finaliser la rédaction de la réponse à une interpellation de M. Vouillamoz, conseiller communal, qui se posait la question des actions promotion du gaz par les Services industriels, ça nous permettra de vous donner quelques éléments de contexte puisqu'aujourd'hui et maintenant, à cette heure de la journée, pour plusieurs d'entre vous et également pour ma collègue directrice des finances, il serait bon que nous puissions finaliser la discussion du budget avant minuit.

Sinon effectivement ça prendrait un petit peu plus de temps que de vous expliquer dans le détail ce qu'est le fonds CO². Mais le fonds CO², vous en avez une brève description dans un préavis qui est le préavis 2016/1 qui est le préavis qui vous demandait l'autorisation de dépenser de l'argent pour faire de la prospection géophysique avec des opérations de stimulation microsismique depuis la surface du sol. Ces opérations ont été faites et elles montrent bien à quoi ce fonds doit être affecté parce que l'appellation plus précise de ce fonds, c'est pas fonds CO², c'est fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le chauffage à distance et qui a exactement la mission qu'a évoquée monsieur Dupuis tout à l'heure, maintenir et améliorer la partie du mix énergétique du chauffage à distance qui est d'origine renouvelable.

Ce fonds CO², comme l'a dit également M. Dupuis, est alimenté par la rétrocession des taxes CO² qui sont remboursées aux SI parce que les Services industriels participent à un système complexe d'échange, d'échange de quotas d'émissions. Bref, ce fonds CO² est actuellement alimenté par des rétrocessions qui viennent de la Confédération. Au 1er janvier de cette année, il était doté d'à peu près 6 millions de francs. On l'a utilisé pour la prospection géophysique, on l'a utilisé pour des études pour la valorisation du bois dans le contexte de l'alimentation du chauffage à distance. On va évidemment l'utiliser encore dans des domaines liés au solaire thermique, la géothermie va nous prendre beaucoup

d'études et d'argent. Bien entendu, il y a des besoins importants en matière de chaleur renouvelable à la Ville de Lausanne. Mais pour l'instant, nous n'avons pas de planification des investissements qui rendraient indispensable une alimentation de ce fonds en sus du remboursement de la taxe CO² par la Confédération.

Et puis je pense que M. Dupuis a raison de dire que c'est un problème structurel et stratégique, mais alors dans ce cas il ne faut pas faire une opération budgétaire, il faut faire une opération politique qui dit, peut-être pas seulement ce qu'a dit M. Rudaz sur la multiplicité des fonds, mais qui dit qu'en est-il d'une sorte de plan climatique de la Ville de Lausanne ? Nous avons déjà à l'époque répondu à un postulat de M. Charles-Denis Perrin sur la question, il serait parfaitement légitime que le Conseil communal sollicite un renouvellement de la position municipale et des actions municipales en faveur des réductions du risque climatique et en faveur de la renouvelabilité de la chaleur distribuée à Lausanne.

Donc si je sympathise profondément sur le fond de l'argument de M. Dupuis, je pense que l'outil politique budgétaire unique n'est pas forcément la bonne solution. Surtout que, comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, il s'agirait effectivement plutôt d'une sorte de changement de poche, c'est-à-dire de prélèvement de 1,5 million de francs pour mettre dans un fonds, ce serait une diminution des revenus de la Ville pour une attribution à un fonds qui en fait est quand même partie de la fortune de la Ville, je n'en vois pas l'extrême utilité maintenant et dans le cadre de cette opération ponctuelle. Donc je vous propose de ne pas accepter, même si vous sympathisez sur le fond, de ne pas accepter cet amendement de M. Dupuis.

Et puis je réponds brièvement à M. Clerc pour dire, oui, M. Clerc, vous avez raison, le budget des SI est difficile à lire, particulièrement lorsque nous faisons le passage d'un plan comptable à un autre plan comptable. Je ne peux que vous donner raison, la comparaison d'un exercice sur l'autre est compliquée particulièrement cette année. Par ailleurs, d'autres distinctions sont apportées maintenant dans le budget des SI, qui sont des distinctions qui sont liées à des prestations régulées et à des prestations commerciales sur le marché, qui sont des prestations liées à la rémunération des réseaux et qui sont des prestations liées à la vente d'énergie. Ces nouvelles distinctions, vous pouvez les lire dans le budget et probablement qu'au fil des exercices vous vous habituerez à cette nouvelle structure.

Où je ne suis pas du tout d'accord avec M. Clerc, par contre, c'est dans son usage des termes méditerranéens, je ne pense pas du tout que l'opération de réorganisation des Services industriels soit une bouillabaisse, pas du tout. Je crois que ça a été vraiment une intention concertée de l'ensemble des chefs de service pour optimiser, pour améliorer l'efficacité de la structure des SI. Et là je pense que le diagnostic de monsieur Clerc est inexact, il ne s'agit pas du tout de nier les difficultés du Secteur multimédia, elles sont difficiles structurellement et en termes d'infrastructures pour une raison déjà très simple, nous avons désormais et pour un moment deux réseaux multimédias, le réseau fibre optique et puis l'ancien réseau HFC, hybride coaxial. Donc de ce point de vue là, nous avons, en investissant avec l'approbation très très majoritaire de ce Conseil communal, en investissant dans un réseau de fibre optique sur la base d'une motion d'un ancien Conseil communal qui maintenant est derrière moi, alors que dans le temps il était en face de moi sur la base de cette motion nous avons investi beaucoup d'argent de façon astucieuse et non pas pour dissimuler un endettement, mais pour pouvoir justement avec des appuis d'instituts bancaires financer ce réseau de fibre optique. Nous avons investi dans une nouvelle infrastructure qui sera d'une très grande utilité, qui évidemment, étant donné l'investissement initial, a des problèmes initiaux de rentabilité encore accrus par le fait qu'il y a la cohabitation entre deux réseaux. Et puis d'autre part, il y a le problème non pas infrastructurel, mais commercial, qui bien entendu est lié à la concurrence féroce qui s'exerce dans le domaine du multimédia. Cette concurrence, nous essayons de l'affronter en ayant des partenariats stratégiques avec la société Net+, qui a été également accepté par ce Conseil, malgré l'opposition assez véhémente de certains d'entre vous, mais qui nous

semble, et nous pourrons le redire dans une réponse à une interpellation ou à plusieurs interpellations sur le sujet, qui nous semble être une bonne façon de fédérer des énergies locales dans le domaine du multimédia.

Je vois que votre patience est en train de s'user, donc je vais cesser d'en abuser et j'espère avoir répondu suffisamment à monsieur Clerc, je suis à sa disposition pour d'autres éléments de discussion. Pour ce qui concerne l'amendement de monsieur Dupuis, je vous recommande de ne pas l'accepter en l'état.

La discussion sur l'amendement Dupuis est close.

Vote – Amendement de M. Dupuis

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole, nous allons donc passer au vote. Nous avons une demande de vote nominal. Est-ce que cinq personnes soutiennent la demande ? Celles et ceux qui acceptent cet amendement votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 44 non, 5 oui et 26 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

Ont voté oui : Mmes et MM. Conscience Pierre, Crausaz Mottier Magali, Dupuis Johann, Manzoni Laura, Misiego Céline

Ont voté non : Mmes et MM. Alvarez Henry, Beausire Quentin, Beausire Ballif Karine, Beetschen Véronique, Billard Aude, Brayer Vincent, Chenaux Mesnier Muriel, Chollet Jean-Luc, Company Xavier, Corboz Denis, Dana Louis, Decollogny Anne-Francoise, Felli Romain, Fonte Guiseppa, Fürbringer Jean-Marie, Gazzola Gianfranco, Genoud Alice, Gigon Dominique, Grin Claude Nicole, Heiniger Latha, Ho Ngoc Huy, Joosten Robert, Kamenica Musa, Mach André, Marion Axel, Marly Gianna, Martin Pedro, Martinho Jose, Michaud Gigon Sophie, Mivelaz Philippe, Pages Barbara, Raedler David, Rastorfer Jacques-Etienne, Richard-De Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Schaller Graziella, Soto Sara, Teuscher Joël, Thambipillai Namasivayam, Tran-Nhu Thanh-My, Vonlanthen Antonela, Vouillamoz Vincent

Se sont abstenu-e-s : Mmes et MM. Aubert Eliane, Berguerand Anne, Bettschart-Narbel Florence, Briod Alix-Olivier, Calame Maurice, Carrel Matthieu, Christe Valentin, Clerc Georges-André, de Haller Xavier, De Meuron Thérèse, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Fracheboud Cédric, Gnoni Sara, Henchoz Jean-Daniel, Klunge Henri, Maillard Mathieu, Miauton Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Panchard Ilias, Pernet Jacques, Picard Bertrand, Piron Françoise, Sangra Marie-Thérèse, Wyssa Stéphane

Non-votant-e-s : Mmes et MM. Beaud Valéry, Gaillard Benoît, Lavanderos Berrios Astrid

Nous poursuivons donc l'examen du budget des Services industriels avec 7240

7250 Services partagés

7260 Secrétariat général

M. Vincent Brayer (Soc), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances propose d'accepter le budget de la direction SIL par 10 oui, 2 non et 1 abstention.

Vote - Budget Direction des Services industriels

Le président : – Nous allons donc faire un vote électronique. Celles et ceux qui acceptent ce budget de la Direction des Services industriels votent oui, celles et ceux qui le refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 45 oui, 8 non et 24 abstentions, vous avez accepté le budget des Services industriels.

Plan des investissements pour les années 2019 à 2022

Le président : – Nous passons maintenant en revue le plan des investissements, en commençant par les dépenses et recettes présumées sur les crédits votés. Et j'ouvre la

discussion. La parole n'est pas demandée, je passe au point 2, dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter.

Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Onze ans de Conseil communal, je n'ai jamais eu un timing aussi propice à une dernière petite intervention. Quarante-cinq secondes, je vous promets. Au moment de prendre acte de ce plan des investissements, j'exprime une incompréhension face au revirement de la Municipalité. Derrière mon questionnement, il y a la déception de tout un quartier qui, depuis une dizaine d'années, attend enfin un réaménagement de l'avenue du Grey, grosse pénétrante urbaine qui coupe le quartier en deux. Les associations et habitants du quartier ont même à plusieurs reprises présenté à la Municipalité des propositions de réaménagement. Après s'être enfin engagée à agir dans ce quartier qu'elle considère comme stratégique, juste en dessous des Plaines du Loup, pourquoi fait-elle disparaître cet investissement tant attendu et finalement intégré dans le plan d'investissement pour 2021 ?

En introduction à la réponse à notre interpellation en 2014, Olivier Français, municipal en charge de l'urbanisme à l'époque, admettait qu'on n'en avait pas assez fait avec cette pénétrante urbaine et que c'était désormais dans les projets de la Municipalité de la réaménager pour diminuer son immense impact sur ce quartier. Recalibrer les voies de circulation et les arboriser n'est pas gratuit, mais cela n'enlève rien à sa nécessité pour cette partie de la ville et la Municipalité l'a reconnu plusieurs fois. Après ces années d'atermoiements et ce dernier report, j'émet le souhait que le plan d'investissement suivant ne fasse pas subir le même sort à une mesure aussi importante et longuement attendue et que nous puissions enfin voir se concrétiser ce réaménagement.

Le président : – Je n'ai pas d'autres demandes de parole sur ce point de dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter. Nous avons donc terminé le passage en vue du plan des investissements et nous allons passer au vote des conclusions du rapport-préavis. Avant ça, j'aimerais déjà remercier les collaborateurs de la Direction finances et mobilité qui étaient avec nous ce soir. Et puis, au point où on en est vu l'heure, j'aimerais encore vous demander dix minutes d'attention pour éviter aussi que ces collaborateurs reviennent demain pour des points qui, généralement, sont très formels et ne prennent que quelques minutes, c'est-à-dire les R28 sur les crédits supplémentaires et R29 sur les autorisations d'achat, on va essayer de les prendre rapidement, ce sera tout ça de gagné pour demain.

Cela dit, nous passons maintenant au vote sur les conclusions du budget et je prie M. le rapporteur de nous rappeler le vote des trois conclusions du rapport-préavis 2018/52.

M. Vincent Brayer (Soc.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – La Commission des finances s'est prononcée sur les trois conclusions du préavis. A la première conclusion, elle a accepté la conclusion par 7 oui, 1 non et 5 abstentions, à la deuxième conclusion elle a accepté par 7 oui, 1 non, 5 abstentions, et à la troisième conclusion elle a accepté par 7 oui, 1 non et 5 abstentions.

Ce que vous voyez maintenant diffusé sur l'écran c'est la conclusion 1 amendée par l'amendement sur les transports publics lausannois qui a retiré 1,5 million, et donc c'est des nouveaux montants qui étaient les montants initiaux dans la brochure. Ce sont des chiffres modifiés qui tiennent compte du retour en arrière sur l'amendement d'un million et demi sur les TL et des 377 000 francs votés sur les APEMS.

Le président : – Nous allons voter, vu que les résultats de la commission étaient aussi similaires pour les trois conclusions, les trois de façon groupée et à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent les trois conclusions du préavis 2018/52 votent oui. Celles et ceux qui les refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 45 oui, 7 non et 22 abstentions, vous avez donc accepté les trois conclusions et le budget 2019 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/52 de la Municipalité, du 1er novembre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'arrêter le budget de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

Charges	CHF	1'861'163'900.-
Revenus	CHF	<u>1'818'780'600.-</u>
Excédent de charges	CHF	<u><u>42'383'300.-</u></u>
2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2019 à 2022 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2019.

Préavis N° 2018/49 du 11 octobre 2018

Crédits supplémentaires pour 2018 – 2^e série

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Latha Heiniger, rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Nous allons donc faire une discussion générale et puis passer en revue les trois chapitres, soit le budget de fonctionnement, autorisation d'achat et crédit d'investissement, et à l'intérieur de chaque chapitre les différentes directions. J'ouvre donc la discussion générale sur ce préavis 2018/49, crédit supplémentaire.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – La parole n'est pas demandée. Je passe donc au passage en revue des différents chapitres et je commence par le A, budget de fonctionnement, Direction culture et développement urbain, Direction sécurité et économie, Direction sport et cohésion sociale, Direction logement, environnement et architecture, Direction enfance, jeunesse et quartiers, Direction finances et mobilité et Direction services industriels.

Passons maintenant au point autorisation d'achat en commençant par Sécurité et économie, Logements, environnement et architecture, Finances et mobilité, Services industriels.

La parole n'est pas demandée, nous passons au crédit d'investissement avec la Direction enfance, jeunesse et quartiers.

La parole n'est pas demandée. Nous allons donc pouvoir passer au vote sur l'ensemble du préavis qui contient en fait une conclusion.

Mme Latha Heiniger, rapportrice : – A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis et propose au Conseil d'en faire de même.

Le président : – Donc celles et ceux qui, comme la Commission, acceptent ce préavis, lèvent la main. Opposition ? Abstention ? Avec une dizaine d'abstentions, vous avez donc accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/49 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2018, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> Fr.	<i>Impact net</i> Fr.
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>4'620'500.–</u>	<u>-3'811'300.–</u>	<u>809'200.–</u>
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>626'300.–</u>	<u>-194'000.–</u>	<u>432'300.–</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>95'000.–</u>	<u>0.–</u>	<u>95'000.–</u>

Préavis N° 2018/50 du 11 octobre 2018**Autorisations d'achats pour l'exercice 2019**

Finances et mobilité

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Latha Heiniger, rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

Le président : – Nous allons ici faire une discussion générale puis prendre les directions une à une dans l'ordre présenté dans le préavis. J'ouvre donc la discussion générale sur ce préavis 2018. 50 autorisations d'achat pour l'exercice 2019.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – La parole n'est pas demandée, nous passons donc en revue les différentes directions, et je commence par Culture et développement urbain, Sécurité et économie, Sports et cohésion sociale, Logement, environnement et architecture, Enfance, jeunesse et quartiers, Finances et mobilité, Services industriels, et enfin les objets multidirection.

La parole n'est pas demandée, nous allons donc passer au vote. Et je prierais Madame la rapportrice de nous rappeler les conclusions de la commission.

Mme Latha Heiniger, rapportrice : – A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions du préavis 2018/50 et propose au Conseil d'en faire de même.

Le président : – Nous avons donc deux conclusions que je vous propose de voter de manière groupée et à main levée. Celles et ceux qui acceptent les deux conclusions de ce préavis 2018/50, s'il vous plaît levez la main. Opposition ? Abstention ? Avec une petite dizaine d'abstentions, vous avez également accepté ce préavis 2018/50. Je vous en remercie. Je vous souhaite un bon retour chez vous, une bonne toute fin de soirée et je me réjouis de vous retrouver demain !

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/50 de la Municipalité, du 11 octobre 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2019, un crédit de CHF 8'415'900.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

La séance est levée à 23 h 45.